



Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé :	112
Nombre de délégués en exercice :	112
Nombre de délégués qui assistent à la séance :	77

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 8 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le huit mars, à 18 H00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sur convocation qui leur a été adressée, par le Président de Valence Romans Agglo, le 2 mars 2023.

### **PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, RIMET Johanna, COTTINI Christian, MANTEAUX Nadine, GERMAIN Henri, NIESON Nathalie, PLACE Anna, ROLLAND Christian, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, TAFANKEJIAN Robert, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, BELLIER François, VASSY Frédéric, CLEMENT Elise, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, SYLVESTRE Dominique, PELLOUX-PRAYER Marion, VALLA Jean-Marc, HOURDOU Philippe, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, GOT Damien, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, DARAGON Nicolas, FAURIEL Sylvain, GALLAND Jean-François, ILIOZER-BOYER Nathalie, MASSIN Nancie, MONNET Laurent, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, ROCHE Annie, SAILLOUR Morgane, SEGUIN Marie-José, SOULIGNAC Franck, VASSY Jean-Louis

### **ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur PREVIEU Bernard a donné pouvoir à madame MANTEAUX Nadine  
Monsieur VALLON Cyril a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine  
Monsieur RIPOCHE Bernard a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves  
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène  
Monsieur REVERDY Florian a donné pouvoir à monsieur TAFANKEJIAN Robert  
Madame PEYRARD Marylène a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck  
Monsieur ROBIN Alain a donné pouvoir à monsieur MEGE André  
Monsieur BARNERON Philippe a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne  
Madame BROT Suzanne a donné pouvoir à monsieur GROUSSON Daniel  
Madame BROSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent  
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem  
Monsieur CHAUMONT Jean-Luc a donné pouvoir à monsieur FAURIEL Sylvain  
Madame DALLARD Laurence a donné pouvoir à madame PASCAL Marie-Françoise  
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel  
Madame JUNG Anne a donné pouvoir à madame SEGUIN Marie-José  
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à monsieur DARAGON Nicolas  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame MASSIN Nancie  
Monsieur RASTKLAN Georges a donné pouvoir à madame ILIOZER-BOYER Nathalie  
Madame RAVELLI Michèle a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas  
Madame TENNERONI Annie-Paule a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président de Valence Romans Agglo, monsieur Nicolas DARAGON.

### Nicolas DARAGON

La séance étant ouverte, j'ai une demande de prise de parole pour Étienne LARAT.

### Étienne LARAT

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, je souhaite prendre la parole ce soir en préambule à ce Conseil communautaire pour réagir à un article paru dans le Dauphiné libéré le 21 janvier 2023 titré : « *A l'agglo, les élus passent leurs soirées sur Candy Crush* » par lequel un conseiller communautaire déclare de façon inélégante et pour tout dire fausse et là je reprends les termes de l'article : « *Ils pourraient jouer limite aux cartes, il y a une passivité complète des maires* ».

Dans un premier temps, j'eusse aimé que vous interpeliez directement la personne ou les personnes qui jouent durant le Conseil communautaire, et non pas comme écrit sur l'article « *au conseil d'agglo* », car si tel est le cas, j'en conviens, ce n'est pas très respectueux des orateurs et de l'institution. D'autre part, utiliser un média pour régler les comptes est discourtois et, en même temps, un aveu de faiblesse, car dans cette assemblée vous avez, me semble-t-il, un droit d'expression que vous utilisez largement et sur lequel je n'émettrais pas de jugement.

Peut-être allez-vous me dire que le journaliste a déformé vos propos, mais associer les mots « *maires* » et « *passivité* », c'est très mal connaître la fonction de maire et l'institution de « *Valence Romans agglo* ». Être maire est exactement le contraire de la passivité, c'est être l'acteur de la vie de la cité, c'est être le moteur de la politique de nos communes et lire qu'il y a une passivité complète des maires me met hors de moi, car pour l'ensemble de mes collègues et moi-même, j'en suis convaincu, c'est chaque jour que nous faisons des choix, que nous décidons d'actions, que nous devons prendre des décisions et c'est très souvent 50 heures par semaine consacrées à ces fonctions. Sans compter les week-ends ponctués de cérémonies de mariage ou de festivités où nous nous devons d'assister et nous en avons envie, car ce sont toujours des lieux de rencontres avec les administrés pour dialoguer et échanger. Alors non, ce n'est pas la passivité qui nous anime, mais bien la passion.

C'est aussi mal connaître le fonctionnement de notre agglo, pour nous maires. Il y a des commissions de travail qui sont des lieux d'espaces de discussions et d'échanges d'idées. Je prends, par exemple, la commission « Administration générale et Finances » de novembre dernier où nous avons débattu des transferts aux communes d'économies générées par les diminutions de consommation électrique sur les éclairages publics. Plusieurs de mes collègues, dont moi-même, n'étions pas favorables à cette volonté, préférant laisser l'intégralité de ce budget aux services concernés pour accélérer le chantier de remplacement des vieux systèmes énergivores d'éclairage. La majorité des présents a souhaité opter avec des arguments recevables pour une dotation de solidarité énergétique vers l'ensemble des 54 communes. Je me suis et nous nous sommes rangés derrière cette décision très démocratique et nous n'en parlons plus.

Par ailleurs, nous avons deux autres instances, le Bureau et la Conférence des maires où nous avons la possibilité d'échanger et de débattre et nous savons le faire. Que je sache, notre Président, nos vice-présidents sont élus par la majorité des conseillers communautaires alors nous les respectons et nous respectons leurs décisions. Notre Président, qui certes ne manque pas d'autorité, est d'abord un homme d'écoute, de dialogue, d'engagement qui enrichit notre territoire.

En conclusion, pour nous les maires, le Conseil communautaire n'est pas un lieu de joute oratoire comme nous pouvons l'entendre en ce moment à l'Assemblée nationale et qui ne grandit pas forcément la démocratie. Accoler "*maires*" et "*passivité*" est la preuve d'une piètre connaissance de l'institution, je vous remercie.

### Nicolas DARAGON

Merci Étienne pour cette prise de parole qui remet les choses à leur place.

Je trouve important que nous nous disions les choses ici même. S'il y a des souhaits de prendre la parole lorsque nous relevons des dysfonctionnements dans le Conseil communautaire, il suffit de lever la main dès lors que nous sommes dans le cadre de l'ordre du jour.

Je désigne un secrétaire de séance, Étienne LARAT, comme cela nous nous souviendrons particulièrement de cette séance.

Nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle maire de notre territoire, la maire de Barcelonne, nouvelle conseillère communautaire. Je vous demande de saluer l'arrivée de Johanna RIMET que nous félicitons pour son élection.

Nous avons aussi une pensée pour son prédécesseur qui a souhaité mettre un terme à son mandat et avec lequel nous avons bien travaillé pendant trois ans, dont les années COVID des années un peu difficiles. Il faudra lui transmettre les amitiés du Conseil communautaire.

Le Président annonce également que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le compte-rendu.

Le procès verbal du Conseil communautaire du mercredi 14 décembre 2022 est adopté à *l'unanimité des membres présents ou légalement représentés*.

#### **Pierre TRAPIER**

En ce jour du 8 mars, journée internationale de la lutte pour les droits des femmes dans le monde entier, les femmes sont appelées à l'action et à la grève aussi. Je voulais soutenir ce fait-là, parce qu'aujourd'hui dans de nombreuses collectivités ont été organisées des initiatives en l'honneur de cette journée internationale. Il y aura tout à l'heure à 18h30 une retraite aux flambeaux à Valence aux Champs de Mars et je crois pouvoir dire sans tronquer la pensée de chacun que, dans le contexte actuel de mobilisation contre la réforme de retraites voulue par Emmanuel MACRON, je pense qu'il eut été plus convenable de déplacer ce Conseil communautaire et de laisser à cette journée toute cette dimension à la fois de revendication, mais aussi d'espérance pour une égalité hommes-femmes qui est encore à construire, sachant concernant les retraites, que les femmes seront les plus défavorisées dans cette réforme, je vous remercie Monsieur le Président.

#### **Nicolas DARAGON**

Merci, Monsieur TRAPIER, pour l'expression de ce point de vue, ce n'est pas le mien ni celui de l'Exécutif puisque les institutions continuent de fonctionner. Notre pays ne doit pas s'arrêter quels que soient les buts portés par les uns ou les autres.

L'examen de l'ordre du jour appelle les points suivants :

### **Organisation territoriale**

#### **1. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

**Rapporteur : Nadine CHEVROL**

#### **Nadine CHEVROL**

Je suis très heureuse de vous présenter ce soir les premiers travaux du Conseil de développement de Valence Romans Agglo, ainsi que son Président, Monsieur Bernard MATHON et les membres du Bureau de cette instance qui voudront bien se présenter.

Véritable laboratoire d'idées, le Conseil de développement est une instance participative qui se réunit sous la forme d'atelier de réflexion.

Les thèmes abordés sont :

- *Le projet alimentaire territorial,*
- *La mobilité et la connexion vers l'extérieur,*
- *L'attractivité du territoire,*
- *L'amélioration de l'accès aux soins.*

En 2023, une réflexion portera sur le bilan à mi-parcours du plan « *climat, air, énergie territoriale* », les membres du CODEV ont accepté de traiter ce sujet à la demande de Nicolas DARAGON.

Ce soir, les membres du Bureau vont vous présenter leurs premières préconisations, le fruit d'un an d'échanges et de concertation avec les institutions, les associations et de nombreux acteurs de notre territoire.

Sur votre table, vous trouverez les préconisations que vous pouvez lire attentivement et j'espère qu'elles recevront le meilleur accueil.

Franck SOULIGNAC et moi-même remercions sincèrement l'ensemble des membres pour leur implication dans la vie publique et pour le temps consacré à ces activités. Nous sommes également très heureux de pouvoir compter sur une équipe soudée et efficace, ces éclairages sont essentiels pour nourrir nos futurs projets de solutions neuves, concrètes et adaptées, donc je vous souhaite un grand succès et une pleine réussite dans vos travaux.

Monsieur le Président, si vous voulez vous avancer.

## Bernard MATHON

Je salue Nicolas DARAGON, je salue les vice-présidentes et vice-présidents et vous, toutes et tous, élus constituant le Conseil communautaire.

Je suis et nous sommes très heureux avec la petite équipe qui m'accompagne d'être avec vous pour présenter les premiers travaux du Conseil de développement de Valence Romans Agglo. Je tiens à remercier particulièrement Nadine CHEVROL et Franck SOULIGNAC qui nous ont accompagnés au démarrage du CODEV. J'associe à ces remerciements Anne-Elizabeth BUREAU-HABAS et Romain BANCEL qui nous aident au quotidien pour la bonne marche du CODEV.

La présentation, ce soir, est pour nous une première. Je souhaite qu'elle permette de mieux nous connaître et que cela nous aide à progresser dans nos travaux tout ceci au bénéfice des habitants de nos territoires.

Pour vous situer un peu, le CODEV est constitué de 84 organismes, associations ou entreprises, 160 membres environ. Nous sommes tous bénévoles, tous impliqués, tous intéressés par ce qu'il se passe et se vit sur notre territoire. Je rappelle que le Conseil de développement est une instance de démocratie participative, consultative et autonome. Son rôle est d'apporter un regard novateur et transversal sur des sujets liés au développement du territoire. Nous n'avons ni autorité ni capacité à mettre en œuvre. Notre mission est d'apporter un regard extérieur issu de la société civile sur les actions menées par l'agglomération en apportant des idées et des préconisations.

Sachez aussi que le CODEV peut s'auto-saisir de thèmes à traiter. Le CODEV rassemble en un même lieu une large diversité de représentants issus du milieu associatif, du milieu économique, du milieu consulaire, du milieu culturel, social, éducatif et scientifique. D'ailleurs, pour illustrer cette diversité, je vais vous présenter les personnes qui m'accompagnent : Étienne DUREAU qui représente Digital League, Gilles SAROUL qui nous a rejoints en tant que personne qualifiée, Fabien LAROCHE d'ENEDIS, Frédéric PIN de l'université populaire de Romans, Jean-Marie VERGNES de la société CROUZET et Xavier HUBERT.

Le CODEV évolue sur quatre collèges que vous avez définis lorsque vous avez pris la délibération de le constituer, ils sont les suivants :

- *Transition écologique, responsabilité sociale et environnementale*
- *Équilibres territoriaux et mobilités*
- *Formation, insertion, attractivité du territoire*
- *Évolution du cadre de vie et adaptation des services à la population à l'horizon 2030*

Le Bureau du CODEV est composé de 14 membres et de personnes qualifiées que j'ai l'honneur de présider. J'ai oublié aussi que je représente Rhône Vallée Angels.

Je vous passe le calendrier si ce n'est que les dates importantes sont :

- Le 1<sup>er</sup> décembre 2021 où le CODEV s'est installé à Portes-lès-Valence
- Le 14 mai 2022, nous votons en Bureau le projet de gouvernance du projet, c'est-à-dire la façon dont nous nous organisons pour travailler
- Nous réalisons notre première plénière à Romans-sur-Isère au mois d'octobre.
- Le 7 décembre, un point d'avancement est fait en Conférence des maires
- Le 16 décembre, une deuxième plénière à Etoile-sur-Rhône où nous avons présenté les préconisations que vous allez découvrir.

Voilà, un bref rappel de ce qu'il s'est passé en un an et plus particulièrement sur les dix derniers mois. Globalement, nous sommes partis d'une feuille blanche, d'un groupe constitué de personnes issues d'horizons différents et ne se connaissant pas il y a dix mois. Dix mois c'est peu, nous pouvons considérer que nous sommes encore en mode apprentissage. Cependant, je note qu'à chaque section d'atelier, notre groupe progresse, les manifestations et les conférences auxquelles nous sommes invités, les personnes extérieures que nous auditions font que nous nous installons peu à peu dans le paysage socio-économique du territoire. Mon objectif est de constituer un groupe qui disposera d'un bon effort d'expertise en mesure de pouvoir faire des préconisations pertinentes et pragmatiques, c'est le but. En termes d'état d'esprit, nous militons au sein du CODEV pour des valeurs autour de l'écoute de l'autre, la bienveillance et notre capacité à drainer l'intelligence collective du groupe.

Nadine CHEVROL a cité les quatre thèmes qui vont vous être présentés. En 2023, une réflexion nouvelle sera lancée sur le bilan à mi-parcours du plan « climat, air, énergie territoriale ».

Pour conclure, vous comprenez que depuis le vote de la création du CODEV, le 29 juin 2021 en Conseil communautaire, notre agora s'est donc installée, a commencé à travailler et à produire. Nous sommes très heureux, ce soir, de vous présenter nos premières préconisations, je laisse la parole à mes collègues et profite de l'occasion qui m'est offerte pour les remercier très chaleureusement devant vous pour leur forte implication et leur dévouement sans faille pour le bien commun que représentent nos territoires.

Merci pour votre écoute, je vais donc demander à Gilles SAROUL et Fabien LAROCHE de présenter la partie attractivité du territoire.

### Atelier « Attractivité du territoire »

#### **Fabien LAROCHE**

Merci Bernard. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je suis Fabien LAROCHE de la Direction d'ENEDIS à Valence. J'ai animé, avec Gilles SAROUL et Myriam SAUCET, un groupe de travail sur l'attractivité du territoire qui a mis en exergue trois préconisations que nous pouvons porter pour développer l'attractivité du territoire.

La première concerne les compétences et nous ne parlons pas uniquement de compétences de cadres, mais bien de main-d'œuvre adaptée aux recherches d'emplois de nos entreprises. L'idée pour accueillir une main-d'œuvre qualifiée est de pouvoir réaliser une enquête pour savoir quelles sont les attentes des entreprises, les particularités des personnes qui s'installent sur notre territoire et si possible, de savoir pour les personnes qui le quitteraient, pourquoi elles l'ont fait et ce qu'elles n'ont pas trouvé sur place pour se sédentariser de manière pérenne.

#### **Gilles SAROUL**

Il y a eu beaucoup de travaux sur l'attractivité. L'idée derrière cette préconisation est de se dire d'aller chercher au cœur les personnes qui sont arrivées sur notre territoire et si possible essayer de retrouver celles qui l'ont quitté ou vont le faire et pourquoi. Avoir cette information-là serait un input qui pourrait nous intéresser dans la démarche d'attractivité et pour s'en servir dans le futur.

#### **Fabien LAROCHE**

La deuxième préconisation qui a émané des différentes réunions que nous avons eues depuis bientôt 9 mois sur l'attractivité du territoire, c'est de développer le pack accueil. Nous savons qu'un certain nombre de choses ont été faites autour de cette logique d'offrir des moyens pour accueillir les personnes qui s'installent. Nous avons commencé à travailler avec les services de l'agglomération dans ce sens-là. L'idée serait d'aller plus loin en direction des employeurs qui ne sont pas uniquement des entreprises, qui peuvent être des collectivités ou des employeurs unipersonnels plutôt en logique autoentrepreneurs et de présenter les différents atouts sur une logique de société, de loisirs, d'activités ou d'associations.

En ayant en tête également que nous recherchons particulièrement une frange de la population active, cela vous parlera vous qui vous déterminez dans vos communes pour attirer les populations médicales. C'est d'avoir un pack accueil orienté en particulier vers ces populations-là pour faciliter leur arrivée et leur insertion sur le territoire.

#### **Gilles SAROUL**

Le pack accueil est un bel outil utilisé aujourd'hui avec une vision très pragmatique : comment je vais-me loger, l'emploi des conjoints, un certain nombre de points ... Il faut augmenter sa couverture sur plus de potentialités, il y en a beaucoup et il faut vraiment le déployer complètement sur nos territoires et pour les personnes qui arrivent. Il y a cette démarche pragmatique de l'éducation des enfants ou de l'emploi du conjoint, mais il y a aussi celle de s'intégrer complètement dans le territoire et là ce que nous préconisons, c'est de mieux faire connaître les associations, mieux faire connaître les événements à ces nouveaux arrivants pour qu'ils puissent plus facilement s'intégrer au territoire.

#### **Fabien LAROCHE**

Et la troisième idée qui est ressortie de nos ateliers et de nos groupes de travail, c'est une idée orientée plutôt autour de l'image de l'agglomération à développer autour d'un événement. Pour l'instant nous ne sommes pas allés plus loin en termes de préconisations. Est-ce que c'est quelque chose qui est plutôt culturel, sportif, art de vivre ? Nous avons des ambassadeurs et il y a des actions qui sont faites par d'autres collectivités sur lesquelles nous pouvons nous appuyer, plein de choses sont faites par l'ensemble de nos communes. Ce que nous aimerions, c'est que quelque chose émerge lorsqu'on parle de Valence Romans Agglo, un peu comme un totem.

#### **Gilles SAROUL**

C'est sûrement la préconisation la moins simple à mettre en œuvre. Il y a beaucoup de choses sur nos territoires, il se passe énormément de choses, mais où est le totem qui fera que nous avons cet événement qui pourra donner une vision très globale du territoire et pousser les gens à venir.

### Atelier « mobilités et connexions »

#### **Frédéric PIN**

Bonsoir à toutes et tous. L'atelier mobilités a choisi de travailler, cette première année, sur le plan vélo. Pourquoi ce choix ? Il y avait beaucoup d'autres sujets de mobilités sur le territoire, deux raisons essentielles :

- La première, l'actualité. Vous avez officialisé le plan vélo de l'agglomération « cycléo » en début d'automne c'est intéressant d'expertiser un peu ce plan vélo, mais bien évidemment aussi l'importance du sujet.

Remettre le vélo au centre des quotidiens est certainement un enjeu essentiel pour l'ensemble des territoires en France. Nous notons ces dernières années avec la popularisation du vélo électrique et les préoccupations environnementales, une augmentation de la pratique du vélo. J'ai vu des chiffres, ce week-end, autour de 30% de pratique supplémentaire sur ces trois dernières années, mais le travail reste encore très important en France puisque nous sommes seulement le 21ème pays européen en matière d'investissements des pouvoirs publics sur les politiques cyclables. Nous sommes très en retard par rapport à certains de nos voisins. Il nous paraît aussi assez évident que les territoires attractifs sont aujourd'hui ceux qui réussiront à refaire du vélo un transport de masse, un transport populaire et un transport bas carbone. Bien évidemment, la publication du plan cycléo est une très bonne nouvelle à nos yeux avec son ambition de toucher quasiment l'ensemble du territoire puisque 28 communes sont concernées avec des moyens financiers qui viennent de l'agglomération et aussi du département. Donc il nous paraît essentiel que ce plan puisse se réaliser et se développer avec pertinence.

La première préconisation pointe ce que nous avons trouvé comme faiblesse. C'est l'éparpillement des maîtrises d'ouvrage qui mettent en œuvre le plan cycléo. Rapidement, lorsque les itinéraires des plans cycléo s'organisaient, l'agglomération a délégué à VRD. Quand je parle d'agglomération, c'est VRD qui met en œuvre, pas de soucis avec cela, mais la maîtrise d'ouvrage est déléguée après aux communes. Donc chaque commune réalise la maîtrise d'ouvrage de la partie des itinéraires sur son territoire et quand c'est hors agglomération, la maîtrise d'ouvrage est déléguée au département. Cette multiplication des maîtrises d'ouvrage peut avoir un inconvénient dans le sens où pour les décisions qui vont être prises dans le chantier même de réalisation, plus il y a de maîtrise d'ouvrage, plus il y a de chances qu'elles manquent de cohérence et qu'elles soient différentes d'une commune à une autre, d'une portion de territoire à l'autre.

Deuxièmement, quand les communes réalisent un aménagement dans lequel elles intègrent l'itinéraire à vélo, évidemment, elles ont d'autres objectifs que le plan vélo et nous ne pouvons pas leur reprocher, mais cela veut dire aussi que, dans les choix, la priorité vélos ne sera peut-être pas celle qui sera retenue et pourra peut-être même mettre en péril la pertinence de l'aménagement.

Troisièmement, en répartissant les maîtrises d'ouvrage sur l'ensemble des communes, en termes d'expertise et d'ingénierie publique pour développer correctement ces itinéraires vélos, chaque commune ne peut pas monter en compétences à ce niveau-là. Il nous semble donc qu'un renforcement de l'agglomération par des logiques de mutualisation sur une ingénierie qui serait à la disposition de la réalisation de cycléo, mais aussi de celles des communes qui aménagent pour leur propre compte les voiries sur lesquelles elles restent en responsabilités, pourrait permettre de mettre à disposition une ingénierie formée sur la spécificité des aménagements vélo.

Ceci nous semblerait être une garantie de réussite pour la transition de notre territoire et ces enjeux.

Aussi, un petit point que nous avons noté qui touche le département. Son mode de financement sur la réalisation de cet itinéraire est à 100% lorsque l'itinéraire est sur une voirie départementale et simplement d'une partie du coût total lorsque l'itinéraire passe par des voiries communales. Cela pousse évidemment pour les communes, c'est assez logique, à faire plutôt des pistes cyclables sur les voiries départementales puisque tout est pris en charge, sauf que parfois c'est pertinent et parfois cela l'est moins. Faire des itinéraires vélo le long des routes qui sont les plus fréquentées n'est pas toujours le meilleur choix, par moment pour des questions de rapidité et d'efficacité cela l'est, mais pas toujours.

Voilà, c'est la première composition. Il nous semble que le renforcement au niveau de l'agglomération et donc de VRD, de l'ingénierie en capacité de piloter tous les aménagements vélo du territoire, serait un gage de réussite.

- La deuxième préconisation tourne autour, bien évidemment, du fait que la réussite du plan vélo dépend de son appropriation par les usagers. Donc à ce niveau-là, quatre choses nous paraissent importantes :

La première est la sécurité, tout le monde le dit aujourd'hui. Ce qui compte pour les gens c'est d'avoir des garanties sur la sécurité. La deuxième chose, c'est évidemment la concertation avec les usagers. La plupart des associations d'usagers de vélos ont une vraie légitimité d'usage, ce serait dommage de s'en priver. La troisième, c'est de travailler sur la signalétique et l'identité visuelle du réseau, il n'y a rien de pire pour un cycliste d'arriver dans un rond-point et de ne pas savoir où continue sa piste cyclable et d'être perdu dans les différents panneaux. La dernière, c'est la liaison avec les entreprises et l'intégration de la dynamique vélo dans les plans de déplacements entreprise notamment par la cellule qui accompagne ce travail-là par l'intermédiaire de VRD.

Ces quatre préconisations sont en place au niveau de VRD. Il ne s'agit pas de les réinventer, mais d'insister dessus. Ce sont des choses qui nous paraissent essentielles et qui pourront renforcer la capacité de pilotage de l'agglomération.

### Atelier « Projet alimentaire territorial »

#### **Xavier HUBERT**

Bonjour, c'est un travail de groupe, je suis le représentant de cet atelier, Xavier HUBERT, Président de l'association Emmaüs Étoile Valence Montélimar. Nous avons travaillé avec Jean-Olivier CHEVALIER, horticulteur à Romans, et Bernard ZERBIB, Président des MFR Drôme Ardèche et représentant de l'UDAF dans le Conseil de développement.

Ce qu'il faut savoir en introduction, c'est que nous avons travaillé dans la logique du projet agricole et alimentaire durable du territoire à l'horizon 2025 et donc avec le prisme de la sécurisation des producteurs. Nous avons travaillé sur plus d'axes de travail que ceux cités ici, mais le travail de l'année a permis de recentrer sur trois priorités pour 2023.

La première préconisation est au sujet de la marque « *les toqués du local* ». Dans cette logique de renforcement de la place des producteurs et de la sécurisation économique, c'était l'idée qu'il y a pleins de labels, pleins de marques, donc peut être renforcer la place de celui-ci à côté des autres labels, mais éventuellement effectivement que sa crédibilité soit renforcée dans le cahier des charges et dans les exigences pour permettre aux agriculteurs de le valoriser davantage. Nous avons travaillé en amont avec la direction générale des services et, à priori, c'était une piste qui était un peu prématurée ou un peu délicate à mener, pour l'instant en tout cas. L'intérêt est d'aller au-devant des habitants et de travailler à faire connaître cette marque. C'est un chantier que nous mènerons éventuellement. Sachant, avant de dévoiler les autres préconisations, que les votes qui ont été déployés en plénière aux Clévos à Étoile sur Rhône, n'ont pas forcément sélectionné cette préconisation comme une priorité pour le CODEV. Vous aurez peut-être un autre regard à ce sujet-là.

Ensuite, la deuxième préconisation, le projet agricole et alimentaire durable du territoire à un horizon 2050 est extrêmement ambitieux et global. A 2025, c'est un horizon assez lointain, nous avons souhaité trouver avec les services une manière de mesurer, de phaser, de suivre ce qui avait été fait, donc de mesurer ce qu'il reste à faire. L'idée était de créer un baromètre ou une instance de suivi. Je crois d'ailleurs que c'est en route, c'est une instance qui devrait se mettre en place avec des bilans d'étape prochainement et cela implique beaucoup d'indicateurs à suivre.

La troisième préconisation est celle qui a retenu le plus de suffrages entre les 2/3 et les 3/4 des représentants présents à la plénière d'Étoile sur Rhône. C'est un dossier ou une préconisation qui dépasse la seule restauration scolaire. Ce qui nous paraît important sur le territoire de Valence Romans Agglo, c'est en fait de dépasser les compétences de l'agglomération en la matière et de profiter du fait que de nombreux élus siègent également au Conseil Départemental ou au Conseil Régional. Il y a la possibilité d'avoir un travail de fond qui rassemble de nombreux donneurs d'ordre sur ce périmètre, mais c'est encore aller plus loin. C'est en fait toucher les entreprises, les centres hospitaliers, les EHPAD, le CROUS pour la restauration universitaire, enfin le maximum de structures qui sont concernées par la restauration collective.

L'idée est de créer des assises sur la restauration collective. Cela pourrait être le « Bringuier de la restauration collective » ou le « Clévos de la restauration collective ». Vous choisirez, mais c'est de mettre tous les donneurs d'ordre autour de la table et de travailler sur la question des marchés publics, sur les possibilités d'expérimenter, d'innover en la matière, de renforcer les filières, de sécuriser les agriculteurs et producteurs, donc de travailler ensemble, partager les bonnes pratiques et en inventer d'autres. Cela engage notamment toute une action d'éducation des consommateurs, des jeunes en restauration scolaire et au-delà, la formation des acteurs jusqu'au cuisinier, cela implique de travailler sur les marchés publics, sur les filières de guichets uniques, de plateforme de producteurs, voilà ce sont nos préconisations, nos propositions.

### Atelier « Accès aux soins »

#### **Étienne DUREAU**

L'accès aux soins est un sujet fort complexe, mais vital pour nous tous. C'est également un facteur clé d'attractivité de notre territoire, mais c'est aussi une source importante de mécontentement et souvent de souffrances chez nos concitoyens. Certes vous le savez, l'agglomération n'a pas de prérogative légale en matière de santé, mais vu l'ampleur du problème, je pense que nous ne pouvons pas ne rien faire. C'est pourquoi nous proposons pour le moment de nous focaliser sur les patients avec deux types d'actions.

La première répond à une nouvelle orientation de la médecine qui veut que le patient soit au centre des soins et acteur de sa santé. Mais dans la pratique, malheureusement beaucoup de patients sont incapables de comprendre leurs pathologies, leurs traitements et leurs conséquences. Mis à part les professionnels de santé, aucun d'entre nous n'a reçu de formation médicale pour comprendre cela, donc concrètement pour répondre à ce besoin, l'action proposée est de réaliser un évènement grand public pour les habitants de l'agglomération. Le titre pourrait être : « *Ma santé, j'y tiens et je m'en occupe* » avec au programme, éduquer au vocabulaire médical, sensibiliser à la prévention, notamment des maladies cardio-vasculaires, former à la préparation de ces consultations, comprendre que les urgences ce n'est pas systématique.

La deuxième action s'adresse également aux patients. Il s'agit de soutenir l'accompagnement des malades par des patients experts -nouveau terme- et par les associations. Pour mémoire, le patient expert est une personne qui a souffert d'une maladie et qui a suivi une formation pour accompagner d'autres malades et faire le lien avec l'équipe médicale. Concrètement, nous proposons de faire le point sur les patients experts de notre territoire, assurer la

promotion et susciter des vocations, voire en former et, par ailleurs, soutenir les associations qui accompagnent les malades, faire la promotion des assistants médicaux, nouveau concept apparu en 2022.

Monsieur le Président, vous aimez bien les citations, Bossuet a dit : « *La santé dépend plus des précautions que des médecins* ». Donc aidons nos concitoyens à prendre leur santé en main, merci pour eux.

#### **Bernard MATHON**

Merci Étienne, nos interventions sont terminées, merci pour votre écoute et à l'année prochaine certainement.

#### **Nicolas DARAGON**

Un grand merci aux membres du CODEV pour leurs travaux et leur implication. Je voudrais évidemment rappeler, comme cela a été dit en ouverture, que ce sont des bénévoles qui œuvrent pour apporter un éclairage complémentaire au projet de notre territoire, pour développer son attractivité et évidemment pour renforcer le bien vivre de nos concitoyens, donc vraiment un grand merci à vous.

Les prochaines étapes, sont d'abord la poursuite du travail en autonomie du CODEV. Si nous avons eu l'opportunité de proposer un axe complémentaire, vous avez choisi les sujets et la méthodologie de travail. Le lancement du cinquième atelier sur le bilan à mi-mandat du PCAET est donc un plus. Mais vous avez déjà œuvré sur les quatre thématiques intéressantes avec des propositions qu'il conviendra d'intégrer dans nos réflexions et autant que faire se peut dans les plans d'actions.

Évidemment, il va y avoir un comité de suivi avec les services de l'agglomération, parce que présenter aux élus, c'est bien. Les élus sont appelés à décider des grandes orientations et après, ensuite, il y a la mise en œuvre avec nos équipes, d'abord pour la confrontation entre ce qui est déjà fait et ce que vous proposez, ensuite peut être avec les propositions supplémentaires et complémentaires que vous formulez aujourd'hui.

Nous aurons également, sans doute, au deuxième semestre 2023, l'occasion de délibérer sur une délibération spécifique qui intégrera les propositions. Je pense que c'est la meilleure considération que le Conseil communautaire peut apporter au travail que vous produisez, une fois que vos propositions ont été évaluées par les équipes techniques de l'agglomération et que les élus décideront d'adopter définitivement ces orientations sur lesquelles nous faisons collectivement le choix de travailler.

Donc, une nouvelle fois, il nous reste encore beaucoup de travail. Nous sommes à mi-mandat, mais merci infiniment pour le chemin parcouru ensemble. Nous pouvons applaudir les représentants du CODEV, merci.

Nous vous proposons, sauf si vous avez des obligations, de rester pour la présentation suivante, faite par Didier LOCATELLI du cabinet NEW DEAL sur l'attractivité.

L'arrivée de madame Annie-Paule TENNERONI et de monsieur Aurélien ESPRIT modifie l'effectif présent.  
Madame Annie-Paule TENNERONI a donné pouvoir à madame Véronique PUGEAT ; celui-ci s'annule.

Le départ de mesdames Nathalie LENQUETTE et Florence MAIRE et de monsieur Laurent MONNET modifie l'effectif présent.  
Monsieur Laurent MONNET a donné pouvoir à madame Annie-Paule TENNERONI.

### **Développement économique**

#### **1. ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

**Rapporteur : Marie-Hélène THORAVAL**

Valence Romans Agglo a engagé une réflexion sur l'attractivité de son territoire et sur les leviers permettant de la renforcer.

L'objectif de la démarche est de poser une vision de ce que pourraient être les fondamentaux et les éléments différenciants sur lesquels construire une stratégie d'attractivité.

Le cabinet New Deal, représenté par Didier LOCATELLI, a proposé un accompagnement en 3 grandes séquences permettant de créer un compromis politique sur cette question stratégique de l'attractivité :

- Séquence 1 : partager des convictions sur ce qui fonde l'attractivité des territoires aujourd'hui et créer un référentiel commun
- Séquence 2 : analyser la situation de l'agglomération et questionner ses stratégies et ses pratiques actuelles au filtre de ce référentiel

- Séquence 3 : formuler une vision des leviers principaux sur lesquels agir et des piliers sur lesquels construire l'attractivité globale du territoire.

Ces 3 séquences doivent permettre de formaliser une feuille de route décrivant les principaux chantiers à conduire dans le cadre de la stratégie d'attractivité du territoire qui constituera le livrable de la démarche.

La phase 1 a été restituée en Conférence des Maires le 16 juin 2021, et la phase 2 le 22 septembre 2021. La phase 3 a été présentée au Bureau du 22 février 2023.

La stratégie attractivité se décline en quatre axes principaux et douze actions. Une synthèse est proposée ci-dessous :

<b>Axe 1- Renforcer les complémentarités</b>	Action n°1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement Action n°2 : doter le territoire des outils permettant de mettre en œuvre ce modèle et de supprimer les concurrences intra-territoriales Action n°3 : poser la question de la meilleure organisation institutionnelle au service du nouveau modèle
<b>Axe 2- Améliorer l'offre du territoire sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité</b>	Action 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire Action 5 : faire de Valence-Romans Agglomération un territoire à haut niveau de services Action 6 : investir dans la qualité des espaces de vie Action 7 : positionner Valence-Romans Agglomération comme un territoire pionnier en matière de résilience Action 8 : maintenir la dynamique économique du territoire
<b>Axe 3- Investir dans les centralités et en faire les locomotives du territoire</b>	Action n°9 : Valence : accélérer la « gentrification » de la ville et renforcer son urbanité Action n°10 : Romans : reconstruire une attractivité résidentielle et renouer avec les fonctions historiques de ville-marché
<b>Axe 4- Anticiper l'apparition des externalités négatives</b>	Action n°11 : développer une offre de logements abordables permettant de maintenir l'équilibre social et générationnel Action n°12 : penser une nouvelle organisation de la mobilité

**Nicolas DARAGON**

Merci, Monsieur LOCATELLI. Nous avons déjà eu cette présentation au Bureau. J'ouvre aux questions si certains d'entre vous le souhaitent.

**Pierre TRAPIER**

Merci Monsieur pour cette présentation qui, je pense, engage de larges débats des acteurs que nous sommes en termes d'aménagement sur nos territoires respectifs.

Vous avez donné un certain nombre de chiffres qui doivent nous interroger tout de même, à savoir que l'emploi est constitué à 80% d'emplois tertiaires qui sont regroupés au sein de villes épacentres que sont Valence et Romans. Cela laisse en suspens la question de l'aménagement du territoire en dehors de ces deux pôles stratégiques. Vous avez parlé, d'ailleurs, de concurrence interne au niveau du territoire, je dirais de concurrence intra-muros, entre la ville et les territoires ruraux. Cela interroge en termes de stratégie d'attractivité, premier élément, c'est une vraie question.

Deuxième élément que je voulais pointer, celui de la désertification. Effectivement, quand on parle de concurrence, c'est un élément qui est de nature à alimenter la désertification que subit la majorité des communes de nos territoires qui sont déshabillées de services et je le dis de services publics. Ayons le courage de dire que ce sont des services publics. Lorsque l'on ferme un bureau de poste, lorsque l'on ferme une école, lorsque l'on ferme une maternité, lorsque l'on ferme une trésorerie, ce n'est pas de nature à enrichir l'attractivité du territoire, donc cela me semble particulièrement important de s'y référer avec une ambition. Je veux dire qu'il y a ce qui dépend de nous en tant qu'acteur, mais aussi ce qui dépend de la politique de l'État, bien évidemment. Ce qui veut dire qu'en matière économique et d'emploi industriel, il y a de sérieuses batailles à mener de ce point de vue-là.

Dernier élément que je voulais pointer et vous l'avez précisé, les habitants de notre territoire se déplacent beaucoup. J'ai toujours prôné l'idée d'une intercommunalité qui ne soit pas une supra-communalité, les exemples que j'ai cités nous renvoient à cette dimension-là, c'est une parenthèse que je voulais ouvrir.

En ce qui concerne les transports, aussi bien en termes de fret que de voyageurs, ils ont vocation à irriguer l'ensemble du territoire pour promouvoir son attractivité. Quand on supprime des TGV en gare de Valence ou en gare d'Alixan, ce n'est pas une référence en termes d'attractivité, je crois qu'il faut le souligner. Lorsque l'on ferme des gares, ce n'est pas non plus des références en termes d'attractivité. Lorsque l'on est confronté à une désertification médicale majeure, on pourrait citer des chiffres, ce n'est pas non plus en termes d'attractivité un élément favorisant. Il y a donc toute cette conception de l'intercommunalité, celle de la supra-communalité autour des villes épacentres où l'on consacrerait tout. La conception de l'intercommunalité, c'est-à-dire d'aménagement librement consenti par l'ensemble des acteurs du territoire, que ce soit les élus, que ce soit les entreprises et que ce soit les citoyens, parce que chers collègues, si l'on

éloigne les lieux de décision des citoyens au nom d'une supra-communalité et au nom, nous l'avons bien vu sur le graphique, de deux villes épacentres qui concentreraient l'ensemble des services, nous sommes sur un problème philosophique en termes de considération des besoins humains, mais surtout en termes politiques, le citoyen n'a plus grand-chose à dire sauf à regarder ce qu'il se décide dans des assemblées délibérantes qui sont de plus en plus éloignées. Il y en a qui ont dans leur tête et dans les tiroirs, des projets pour se consacrer à faire que ces territoires puissent ressembler à des Länder ce qui n'est pas ma conception d'une coopération librement consentie et d'un aménagement raisonné du territoire au service de l'humain.

## Nicolas DARAGON

Monsieur LOCATELLI, une réaction à cette tribune ? Non.

Nous partageons tous que nos services publics restent au plus près possible de nos concitoyens, mais chacun à la mesure des moyens qui sont les siens et vous observez que, côté agglomération, nous mobilisons des moyens qui sont majeurs au bénéfice des territoires. Encore récemment, nous avons inauguré les maisons France Services sur l'ensemble du territoire pour lesquelles, je rappelle que les MSAP ont été créées en 2010. Nous pouvons nous réjouir qu'elles aient été rebaptisées en 2019, mais c'est juste qu'elles ont changé de nom. Lorsque nous les avons inaugurées, nous avons pu rappeler que, sur la durée de la mandature, la communauté d'agglomération mettra un peu plus d'un million pour les financer quand l'État mettra 150 000 euros. Donc en ce qui concerne notre agglomération, je crois qu'elle joue véritablement son rôle d'accompagnement des territoires à l'heure où l'État et quel que soit la période, évidemment il n'y a pas de procès de politique actuelle, se retire progressivement des territoires.

Nous pouvons justement, au contraire, nous réjouir d'avoir l'agglomération qui joue ce rôle d'amortisseur avec nos communes et je dois dire que je ne sens pas qu'il y ait une supra-communalité sur les communes. Je pense que les maires gardent leur autonomie sur l'essentiel de leurs compétences. Ce qui était mutualisé fonctionne globalement pas mal dans notre territoire, il faut aussi retenir ce qui nous rassemble car ce qui nous sépare est, à mon sens, dérisoire. Nous n'avons pas de sujet de confrontation, heureusement, sur ce territoire qui fonctionne bien. Je vous invite d'ailleurs à regarder les autres, autour de nous ce n'est pas toujours le cas, soit cela se produit peu, soit il y a des confrontations. Ici cela fonctionne, autant nous en réjouir et mettre à profit ce consensus régulier que nous arrivons à trouver.

## Christiane RANC

Dans les présentations qui viennent d'être faites autant par celle du CODEV que celle du cabinet, nous avons abordé la politique et la stratégie d'attractivité du territoire. Ma question est la suivante : est-ce qu'il y a des échanges, un lien, car dans les deux nous avons une préconisation, l'une par les forces vives à travers le CODEV et l'autre par le cabinet. J'aimerais savoir si les deux présentations se sont nourries l'une de l'autre.

La deuxième, c'est une réflexion par rapport à l'axe 3 qui nous a été présenté, c'est-à-dire « *investir dans les centralités* », deux actions 9 et 10. Dans les deux, nous parlons de l'accélération de la gentrification. Je ne sais pas si tout le monde savait ce que cela voulait dire, mais moi je suis allé rechercher. Les significations de la gentrification dans les différentes sources que l'on peut avoir, que ce soit l'école normale supérieure de Lyon ou Wikipédia, se rejoignent. Je vais vous la donner, je suis sûre que si j'interrogeais tout le monde, je n'aurais pas forcément un éclaircissement, donc je suis allée rechercher.

La gentrification est un processus essentiellement urbain par lequel la population d'un quartier ou d'une ville dans son ensemble se modifie au profit de classe sociale favorisée dont l'installation se fait au détriment des classes plus modestes qui l'occupaient auparavant. Cela m'a posé question, ça veut dire si je comprends bien la définition que les classes aisées bénéficieraient d'un accompagnement pour une installation en centre-ville alors que les classes plus modestes seraient éloignées en périphérie, ce qui entraîne quand même un certain nombre de conséquences, notamment sur l'étalement urbain et aussi sur l'augmentation du prix des loyers en centre-ville. Voilà, j'aurais aimé avoir quelques éclaircissements sur le phénomène.

## Nicolas DARAGON

Évidemment, l'ensemble des acteurs, Conseil communautaire, services, CODEV, Monsieur LOCATELLI se nourrissent les uns et les autres des mêmes substances intellectuelles, si je peux dire, et des mêmes réalités du territoire. Ils peuvent échanger et profiter de l'expertise des uns et des autres, du regard des uns et des autres. Donc sur la première question, nous sommes dans une logique de travail collectif sur un même objet qui est celui de notre territoire.

Sur la gentrification, Monsieur LOCATELLI va vous donner une réponse plus experte que la mienne, mais il ne faut pas caricaturer à partir d'une définition trouvée dans le Larousse. Il faut être clair, le sujet aujourd'hui est de maintenir des classes sociales dans les cœurs de ville qui aient les moyens de maintenir le fait que ce soit des cœurs de ville, c'est-à-dire de faire fonctionner les commerces, de faire fonctionner les activités et professions libérales. L'objectif est de ne pas avoir une paupérisation des centres-villes comme nous avons pu la connaître très fortement dans certaines de nos communes, mais bien d'y retrouver un certain équilibre. Un équilibre qui permette également d'ailleurs, d'avoir ce parcours résidentiel. Il ne s'agit pas « *d'accompagner* », comme vous l'avez dit, je ne sais pas ce que cela voudrait dire, mais nous n'allons pas, en tout cas, « *contribuer* ». Quand on dit « *favoriser* », quand nous créons des résidences seniors par exemple, ce sont des populations qui ont un peu plus d'argent qui vont venir consommer et qui n'ont pas besoin d'avoir un véhicule. C'est aussi donner l'accès à d'autres populations avec des programmes nouveaux par le

renouvellement urbain du centre-ville. Nos cœurs de ville sont souvent occupés par des bâtiments très anciens qui méritent d'être rénovés et s'ils le sont, les prix vont forcément évoluer. Tout cela est un cercle vertueux qui n'a pas vocation à exclure, mais à inclure.

**Didier LOCATELLI**

Oui, c'est la notion d'équilibre. Quand on parle de gentrification des deux locomotives, l'idée n'est pas de dire qu'il y a une stratégie délibérée qui viserait à exclure des centres-villes certaines catégories de populations. C'est partir du constat que les villes qui marchent sont des villes dans lesquelles il y a un équilibre entre les populations les plus aisées, les classes moyennes et les populations les plus pauvres. Les villes qui ne parviennent pas, et on n'en a, à maintenir cet équilibre ont de vraies difficultés, parce que c'est tout l'appareil économique, le commerce, les services qui ont du mal à fonctionner. Donc, globalement, aujourd'hui, la répartition spatiale des classes sociales, c'est plutôt les personnes aisées et les personnes pauvres en centre-ville et plutôt les classes moyennes en périphérie. C'est cela qu'il se passe, nous n'avons pas d'exclusion aujourd'hui des populations les plus pauvres. Là, quand on parle de gentrification, l'idée est d'amorcer un processus dans lequel effectivement on favorise le retour en centre-ville d'un certain nombre de populations pour maintenir un équilibre, mais on n'est pas du tout dans une logique qui consiste à dire que l'on remplace certaines populations par d'autres, on est vraiment dans cette logique de maintenir cet équilibre-là.

**Annie ROCHE**

J'ai trouvé, bien sûr, cette présentation, très intéressante.

Dans celle du plan stratégique, je vois des choses essentielles auxquelles j'adhère évidemment, notamment en ce qui concerne l'habitat, la protection de la ressource en eau, la sobriété foncière, mais je n'y mets que des objectifs, parce que si je me réfère aux actions menées, notamment sur Valence puisque je suis valentinoise. Je ne m'y retrouve absolument pas. Donc je n'arrive pas à savoir si je vais voter pour ces objectifs auxquels j'adhère complètement.

Est-ce que le plan d'actions et les objectifs sont opérationnels car nous ne connaissons pas les actions. Quand c'est une nouvelle organisation de la mobilité, ce n'est pas une action, quelles sont les actions ? Elles sont actuellement très insuffisantes et même certaines, notamment sur l'habitat toujours pour Valence, vont à l'encontre des objectifs qui sont présentés dans ce plan.

**Nicolas DARAGON**

C'est votre regard.

**Jean-François GALLAND**

Merci, une première question, quelle est le coût de cette étude pour la collectivité ?

C'est pour avoir une idée du coût d'une telle étude.

**Nicolas DARAGON**

Allez-y, passez aux autres questions, nous allons chercher vu que c'est vraiment substantiel dans le déroulé de cette séance.

**Jean-François GALLAND**

L'argent n'est pas substantiel, c'est important.

**Nicolas DARAGON**

Oui ok, allez-y Monsieur GALLAND.

**Jean-François GALLAND**

Chaque territoire fait son diagnostic d'attractivité avec ses propositions, ce qui est bien logique. Nous nous retrouvons avec des compétitions entre les territoires et, très souvent, nous avons un levier fiscal derrière notamment pour l'attractivité économique, ce qui est dommage aujourd'hui dans ces temps de raréfaction des revenus des collectivités.

Ensuite, je n'ai pas trouvé dans cette étude, qui était fort intéressante et fort bien faite, de levier de cohésion entre les stratégies d'attractivité du département et de la région dans lequel s'inscrit l'agglomération. Comment se mettre en symbiose avec ces stratégies d'attractivité ?

Enfin, est-ce qu'on a vraiment envie d'attirer plus d'acteurs économiques et d'habitants sachant que, vous avez parlé de résilience, les ressources se font de plus en plus rares, notamment l'eau, la production agricole limitée, si on veut

consommer durable et local. Est-ce qu'on a vraiment intérêt à avoir plus d'habitants, à avoir plus d'industries consommatrices d'eau vu la raréfaction des ressources ? Je pense que c'est une question qu'il faudrait se poser.

Ensuite, il y a quelque chose qui est important souvent pour l'attractivité, c'est le sentiment d'appartenance. Comment le développer par rapport à l'agglomération ? J'aurais voulu retrouver des propositions, je n'en ai pas comme cela à faire, mais je me dis que le sentiment d'appartenance pourrait être un levier fort pour fidéliser et garder les habitants et les entreprises.

Enfin, moi je voterais contre. Pas parce que l'étude n'est pas bonne, au contraire, elle est très bien faite. Mais je pense que les objectifs doivent rester des objectifs politiques, discutés entre nous et pas des objectifs techniques issus d'une étude.

### **Nicolas DARAGON**

L'étude a commencé en janvier 2021. Elle nous a coûté sur la période, 22 000 euros, pour une étude fort intéressante et fort bien faite, comme vous venez de le dire.

Sur la convergence avec les autres stratégies, elle a été évoquée dans la présentation et donc évidemment que nous travaillons dans le cadre des stratégies régionales et départementales d'attractivité, à tout le moins, elles partent du même constat sur les territoires. Je rappelle que notre agglomération représente 60% du PIB drômois et 40% de sa population.

Sur le sujet du questionnement de l'attractivité du territoire, veut-on continuer à accueillir des entreprises ? Vous vous demandez si l'on a vraiment travaillé sur l'attractivité avec les sujets de marketing territorial, les deux sont un peu contradictoires, mais pour tout dire, évidemment que nous allons continuer à aller à la conquête d'emplois pour les habitants de notre territoire tant que nous pourrons et évidemment que nous allons continuer d'essayer d'être le plus économe en consommation d'énergie. Nous avons un plan général de notre agglomération qui s'applique aux acteurs qui s'installent et nous sommes extrêmement vigilants, mais nous ne sommes pas les seuls à avoir cette démarche.

Sur la concurrence entre territoires, oui elle existe, elle va se poursuivre, il n'y a rien qui choque.

Évidemment, nous cherchons les complémentarités à l'intérieur et nous sommes en démarche de conquête à chaque fois que nous le pouvons à l'extérieur. La conquête, ce n'est pas d'aller voir les entreprises installées à Pont-d'Isère ou à Guilhaud-Granges parce qu'elles ne sont pas dans la même agglomération. La conquête, c'est de nouvelles entreprises qui ne sont pas installées ici et qui viendraient créer des emplois, comme c'est le cas pour FOURNIER par exemple. Nous présenterons la délibération dans quelques instants avec la création directement de sept-cent emplois et indirectement au total de près d'un millier d'emplois. Voilà en quelques mots, les réponses à vos interrogations.

### **Isabelle PAGANI**

Simplement, deux questionnements et une observation. Déjà, je vous remercie Monsieur LOCATELLI pour votre rapport qui est intéressant et nous éclaire sur pas mal d'aspects et comment envisager la ville de demain.

Je souhaitais également rebondir sur les propos de ma collègue sur la gentrification. C'est une véritable question, moi je me la suis posée également. Bien évidemment il faut créer l'équilibre entre les populations les plus aisées et celles qui sont le plus démunies. Mais en même temps quid de ces populations les plus démunies et où vont-elles se situer sur le territoire et sur l'ensemble de l'agglomération.

Une autre observation sur une politique de stationnement. Vous envisagez un programme pour développer ou essayer de maintenir une activité assez attractive des centres-villes. Il aurait été intéressant de voir également quel type de politique serait envisagé au niveau du stationnement, sachant que Valence et Romans sont des villes avec des strates différentes.

Enfin, je le dis et le redis, nous parlons d'attractivité de deux grandes communes qui font l'agglomération et la politique fiscale n'est pas du tout envisagée. Je pense qu'il y aurait une nécessité d'étudier cet aspect-là puisque nous savons, qu'à l'heure actuelle, ces grandes villes peuvent proposer pas mal de services publics. Elles ont aussi des associations, en tout cas Romans et Valence, qui permettent à des adhérents de pouvoir y participer au-delà de nos communes. Nous savons que certains préfèrent s'installer à l'extérieur des centres-villes parce que la fiscalité peut être plus intéressante. Je pense qu'il y aurait une nécessité d'étudier cet aspect-là des choses.

### **Didier LOCATELLI**

Sur le point de la gentrification, vous remarquerez que nous avons parlé de bail réel solidaire, d'office foncier solidaire. Donc cette question de rendre la ville accessible à des personnes qui n'ont pas forcément les moyens de se loger sur le marché classique, est abordée. Je le rappelle quand on parle de gentrification, nous ne sommes pas dans une stratégie qui vise à exclure des populations, mais à maintenir un équilibre entre l'ensemble des catégories pour le bon fonctionnement de la ville. Nous sommes vraiment sur cette logique-là. Effectivement, relisez, je suis passé un peu vite, mais c'est clairement écrit « *bail réel solidaire* », « *parcours résidentiel* » etc ...

Juste un point sur l'attractivité. Nous avons vraiment essayé de montrer qu'il y avait d'autres critères qui fondaient la bonne santé d'un territoire qu'un développement tous azimuts et que, là encore, c'était une question d'équilibre et surtout que le développement était vraiment endogène. C'est en mobilisant les forces du territoire, donc cela pose la

question, « *comment vous faites territoire* » ? Nous voyons bien que les parcours de vie aujourd'hui, que ce soit sur le logement, sur les services, s'inscrivent sur ces grands territoires. Donc l'idée n'est pas d'essayer de tout reproduire dans chaque commune. L'idée, c'est d'avoir cet équilibre et ces parcours sur l'ensemble des fonctions qu'elles soient économiques, en termes de services, d'équipements et d'habitat.

Dès que l'on raisonne comme cela et que l'on se pose la question « *comment on fait territoire* », une des idées est de supprimer ces logiques de concurrence. Sur la question de la mobilité, quand on parle d'un aménagement plus compact, de mixité fonctionnelle, l'enjeu c'est bien cela. Quand toutes les fonctions ont été divisées, cela crée une sur-mobilité et la seule manière d'y répondre, c'est la voiture individuelle. Quand on revient à un aménagement plus compact, on diminue le besoin de mobilité et on ouvre après la possibilité d'avoir d'autres modes de mobilités que la voiture individuelle. Cela passe aussi par la question de l'aménagement du territoire, même s'il n'y a pas que cela.

Le point fondamental sur la gentrification : on insiste et on voit aujourd'hui qu'il y a une vraie littérature sur les villes qui déclinent, il y a vraiment des modèles, des thèses et des éléments comme cela. On voit bien qu'elles ont toutes, quasiment, les mêmes caractéristiques avec un solde migratoire négatif, elles perdent des habitants et elles concentrent aussi les populations les plus en difficultés. À partir de là, une fois que ce solde migratoire est négatif et qu'il y a des populations en difficultés, c'est une forte vacance du logement et des commerces. Il ne faut donc pas exclure des gens, mais maintenir un équilibre, c'est cela que nous mettons derrière ce mot-là.

### Nicolas DARAGON

Merci pour ces présentations et ces échanges. Je vais vous proposer que nous passions à la délibération qui tire les conclusions de cette proposition. Je rappelle que nous sommes dorénavant à la phase 3 de cette étude, la phase 1 ayant été restituée en Conférence des maires le 16 juin 2021 et la phase 2, le 22 septembre 2021.

Nous sommes à la phase 3 qui a été restituée le 22 février 2023 en Bureau et que nous proposons d'adopter au travers des 4 axes principaux et des 12 actions qui sont présentées dans la délibération.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la stratégie d'attractivité présentée ainsi que la mise en œuvre du plan d'actions,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à la majorité absolue*

Votants POUR : 93 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

## Finances et Administration générale

### 1. ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

**Rapporteur : Nicolas DARAGON**

Lors de sa séance du 11 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres du Bureau. Monsieur Patrick BROCHIER a été élu comme troisième membre du Bureau.

Suite à la démission de ce dernier, il convient de procéder à son remplacement.

Vu les articles L2122-4, L5211-2 et L5211-10 du Code général des Collectivités territoriales,

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Chaque conseiller communautaire qui le souhaite a la faculté de candidater à la fonction. Il lui appartient alors de se faire connaître avant l'élection.

Le Président propose la candidature de madame Joahanna RIMET, récemment élue Maire de Barcelonne.

Aucun autre conseiller ne se déclarant candidat, il est procédé aux opérations de vote.

Vu le procès-verbal d'élection,

A l'issue du scrutin, Johanna RIMET a obtenu 96 voix.

Johanna RIMET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3ème membre du Bureau et déclare accepter d'exercer cette fonction.

**Nicolas DARAGON**

Félicitations, deux élections brillantes en si peu de temps, bravo.

Le départ de monsieur Damien GOT modifie l'effectif présent.  
Monsieur Damien GOT a donné pouvoir à madame Marie-Hélène THORAVAL.

## 2. SYTRAD - MODIFICATION DES STATUTS

**Rapporteur : Frédéric VASSY**

Le SYTRAD, Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche-Drôme, est un syndicat mixte fermé ayant pour objet le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Par délibération respective en date du 8 septembre et du 28 septembre 2022, le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) et la CAPCA (Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche) ont approuvé l'adhésion des communes de Beauvène, Gluiras, Marcols-les-Eaux, Saint Etienne-de-Serre et Saint Julien-du-Gua, membres de la CAPCA, au SICTOMSED pour la compétence déchets ménagers et assimilés, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Cette modification de périmètre d'EPCI membres du SYTRAD induit une modification de l'article 1 des statuts du SYTRAD, lequel précise la liste des EPCI membres.

Par ailleurs, les locaux administratifs du SYTRAD ont déménagé en juillet 2020 du 7 rue Louis Armand à Portes-lès-Valence au 2 rue Francis Jourdain à Portes-lès-Valence.

Pour éviter des complications administratives, le SYTRAD a proposé que cette dernière adresse devienne le siège social du syndicat (article 4 de ses statuts).

D'autre part, pour éviter toute confusion d'interprétation, le SYTRAD a proposé de modifier l'article 6 des statuts pour éviter toute ambiguïté quant au fait qu'un délégué suppléant n'est pas rattaché à un délégué titulaire.

Enfin, le SYTRAD a proposé de simplifier la rédaction de l'article 7 pour supprimer des références à des articles du Code général des collectivités territoriales sans objet.

Par délibération n° CS2022-22 en date du 2 novembre 2022, le comité syndical du SYTRAD a approuvé l'ensemble de ces modifications.

Le SYTRAD a notifié cette décision aux structures intercommunales adhérentes par courrier en date du 14 novembre 2022 afin que chacune délibère sur ces modifications en application des dispositions des articles L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales.

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- **d'approuver** l'ensemble des modifications portées aux statuts du SYTRAD joints en annexe,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à la majorité absolue*

*Votants POUR : 95 voix*

*Votants CONTRE : 0 voix*

*S'abstenant : 1 voix*

*TRAPIER Pierre*

## 3. VALENCE ROMANS DÉPLACEMENTS - MODIFICATION DES STATUTS

**Rapporteur : Frédéric VASSY**

Par délibération du comité syndical du 15 décembre 2022, le syndicat mixte Valence Romans Déplacement, autorité organisatrice des transports urbains et de la mobilité sur son périmètre, a approuvé la modification de ses statuts sur deux objets.

D'une part, il est proposé un ajustement du nom du syndicat mixte. En effet, la loi d'Orientation des Mobilités confère aux Autorités Organisatrices de la Mobilité un champ d'intervention large sur l'ensemble des problématiques de mobilité. Le syndicat a depuis plusieurs années, développé des actions dans ce domaine (bus, vélo, covoiturage...). Pour prendre en compte cette dynamique et conforter ces actions, il apparaît nécessaire d'ajuster le nom du syndicat « Valence Romans Déplacement » en « Valence Romans Mobilités ».

D'autre part, il apparaît nécessaire de préciser les contours de la compétence du syndicat en matière d'élaboration, de réalisation et d'entretien des axes structurants prévus par le plan vélo intercommunal, notamment en matière d'entretien et de maîtrise d'ouvrage.

En application de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, Valence Romans Agglo est invité à se prononcer sur cette modification de statuts.

#### **Annie ROCHE**

C'est un aparté pour demander à VRD, donc maintenant à Valence Romans Mobilités, d'être beaucoup plus actif sur le plan de circulation du pont Mistral qui a connu, on le sait, ce drame, mais qui, une fois par mois, voit les adhérents des associations où les personnes qui circulent beaucoup à vélo sur notre territoire se rassembler pour demander que soit traité ce point du pont mistral de la manière la plus urgente possible.

#### **Nicolas DARAGON**

Nous relançons régulièrement le département qui est pilote de ce dossier, enfin les deux départements, parce que vous savez que c'est un pont bi-départemental et il y a bien un projet précis qui est à l'étude et qui devrait se concrétiser.

#### **Lionel BRARD**

C'est un sujet tragique que la mort d'un enfant. Je voudrais quand même préciser qu'il n'est pas décédé des suites d'un accident sur le pont mais sur un axe qui n'était pas encore le pont.

Il y a effectivement un très gros investissement affectif puisque c'est un drame terrible, mais il ne faut pas, à mon avis, utiliser la tristesse d'une famille au-delà de ce que l'on doit faire. Je pense que c'est un point important.

#### **Nicolas DARAGON**

Je partage ce qui a été exprimé, ce que j'observe depuis un certain temps me met très mal à l'aise. Je vous précise, puisque les éléments m'ont été donnés, que nous sommes bien sur une maîtrise d'ouvrage du département de la Drôme pour la partie qui sera sur le pont et non pas sur la partie qui est en bas du pont, puisque là nous sommes sur la commune de Guilherand-Granges.

Le projet devrait être présenté sous peu pour être débattu avec les associations d'usagers et mis en œuvre ensuite sur la toute fin 2023 ou début 2024.

Voilà, il s'agit donc de mémoire, de voies réservées pour les cycles sur le pont et nous sommes sur une grosse modification.

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- *d'approuver la modification de l'article 2 « Dénomination » relatif au nom du syndicat et de l'article 7 « Compétence » des statuts du syndicat mixte Valence Romans Déplacements tels qu'annexés à la présente délibération,*
- *d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Votants POUR : 96 voix*

*Votants CONTRE : 0 voix*

*S'abstenant : 0 voix*

#### 4. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE L'HERBASSE (SIABH) - MODIFICATION DES STATUTS

**Rapporteur : Frédéric VASSY**

Valence Romans Agglo adhère par représentation substitution au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH) au regard de sa compétence de prévention des inondations et milieux aquatiques (GEMAPI).

Le SIABH doit faire évoluer ses statuts afin de clarifier l'exercice de ses missions par un transfert de la compétence GEMAPI portée par ses EPCI membres.

Suite aux échanges entre les représentants élus du SIABH et les représentants élus des EPCI membres (Valence Romans Agglo, ARCHE Agglo, Communauté de Communes Porte de DrômArdèche), la modification des statuts du SIABH proposée porte principalement sur :

- L'étendue des compétences exercées par le SIABH (réécriture du contenu des compétences et transfert au SIABH de compétences dites GEMAPI et hors GEMAPI),
- Les autres types d'interventions (conventionnement, délégation de maîtrise d'ouvrage, groupement de commandes),
- L'actualisation du nombre de délégués titulaires et suppléants.

*Vu l'arrêté n°09-3777 du 3 août 2009 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse : représentation-substitution par les communautés de communes en vertu des compétences qui leur sont transférées valant adhésion des communautés de communes pour le périmètre des communes concernées,*

*Considérant que du fait de cet arrêté n°09-3777 du 3 août 2009, Valence Romans Agglo adhère actuellement au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse en représentation-substitution,*

*Vu les statuts en vigueur de Valence Romans Agglo modifiés par l'arrêté n°26-2021-11-15-00003 du 15 novembre 2021, comprenant la compétence obligatoire de prévention des inondations et milieux aquatiques,*

*Considérant que les dispositions de l'article L 5214-21 II. du code général des collectivités territoriales s'appliquent au Syndicat Mixte,*

*Considérant le courrier du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse en date du 31 janvier 2023 invitant ses collectivités adhérentes à se prononcer sur la modification de ses statuts suite à leur approbation par le comité syndical du SIABH du 30 janvier 2023,*

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le transfert au SIABH de la compétence GEMAPI selon les termes indiqués dans l'article 6 du projet de statuts,
- **d'approuver** l'ensemble des modifications portées aux statuts du SIABH, tels que joints en annexe,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

#### 5. CCSPL - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

**Rapporteur : Frédéric VASSY**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a été créée par délibération n°2017-32 du 7 janvier 2017 en application de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou contrat de partenariat, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante chaque année un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

En 2022, la CCSPL de Valence Romans Agglo s'est réunie à 5 reprises. Le rapport d'activité 2022 est joint en annexe.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au titre de l'année 2022, tel que joint en annexe.

Le Conseil communautaire prend acte

## 6. MARCHÉ "ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES PROFESSIONNELS - ANNULATION DE PÉNALITÉS DE RETARD

**Rapporteur : Frédéric VASSY**

Les marchés publics conclus par les collectivités intègrent des clauses concourant à la bonne exécution du contrat. Ainsi, certaines dispositions sont relatives aux pénalités de retard notamment sur les délais de livraison, non-respect des obligations en cas de manquement à la législation sur le travail dissimulé.

Cependant, il apparaît que certains faits constatés en cours d'exécution du marché ne sont pas toujours imputables à l'entreprise.

Par décision en date du 29 novembre 2021, l'entreprise ABCIS DROME ARDECHE (26000 VALENCE) a été désignée attributaire du marché subséquent n°212128 ayant pour objet l'acquisition de deux véhicules électriques assainissement pour un montant de 41 615.52 € HT (suite à l'attribution de l'accord-cadre à marchés subséquents n°212005 acquisition de véhicules professionnels, utilitaires et vélos).

Le marché a été notifié le 29 novembre 2021 pour une durée globale d'exécution de 30 semaines à compter du procès-verbal de notification, fixant le délai de livraison au 20 juin 2022.

L'entreprise ABCIS DROME ARDECHE nous a informé par courrier en date du 28 juillet 2022, d'un retard de livraison dû à une pénurie de micro composants électroniques notamment utilisés dans la fabrication de toutes cartes électroniques.

Les véhicules ont été livrés le 26 octobre 2022, soit 18 semaines et trois jours par rapport à la date de fin de marché.

L'article 2.10.1 du Dossier de Consultation des Entreprises prévoit l'application de pénalités de retard. Toutefois si le retard n'est pas imputable au titulaire, aucune pénalité ne lui sera appliquée.

La présente délibération a pour but d'acter l'exonération des pénalités à la société ABCIS DROME ARDECHE d'un montant de 4 326.63 euros retenus sur le mandat n°2367 bordereau 477.

En l'espèce le retard de livraison était dû à une pénurie de micro composants électroniques et n'est donc pas imputable à la société ABCIS DROME ARDECHE.

La circulaire de Madame la Première Ministre du 29 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique rappelle le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et prévoit au point n°5 le gel des pénalités contractuelles dans l'exécution des contrats de la commande publique.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de ne pas appliquer** les pénalités de retard au titre de l'exécution marché n°212128 LOT 1, pour la société ABCIS DROME ARDECHE,
- **d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

## 7. ACTUALISATION ANNUELLE DES TARIFS DES ÉQUIPEMENTS GÉRÉS EN RÉGIE LIÉS AUX COMPÉTENCES VIE SOCIALE, GENS DU VOYAGE, SPORT ET CULTURE

**Rapporteur : Christian GAUTHIER**

Dans le cadre des compétences Culture, Sports et Enfance Jeunesse et Gens du Voyage, il est proposé, à compter de septembre 2024, d'adopter une actualisation annuelle des tarifs de manière à prendre en compte l'évolution des dépenses des services.

Les services concernés par la présente délibération sont les suivants :

- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Les médiathèques
- Le CPA
- Pays d'Art et d'Histoire
- Les piscines et le centre aquatique Diabolo
- La patinoire
- Les dispositifs enfance-jeunesse
- Les aires d'accueil des gens du voyage
- L'aire de grand passage

Pour rappel, les tarifs appliqués dans les crèches sont régis par la CNAF, ils n'entrent donc pas dans le champ de la présente délibération.

La proposition d'actualisation annuelle est la suivante :

- Mise en œuvre au 1er septembre de chaque année à compter de l'année 2024
- Pour les frais de dossier et les locations d'instruments du conservatoire et les photocopies dans les médiathèques et les équipements culturels : pas d'actualisation
- Pour les autres tarifs, la formule suivante sera appliquée :

$$\text{Tarif } n = \text{Tarif } 2023 \times (I_{n-1}/I_{2022})$$

Avec :

n = année d'actualisation

Tarif 2023 = Tarifs applicables en septembre 2023

I : indice des prix à la consommation INSEE n°001764305 – base 2015 – ensemble des ménages – France métropolitaine – ensemble hors tabacs

I<sub>n-1</sub> : Valeur de l'indice du mois de décembre de l'année n-1

I<sub>2022</sub> : Valeur de l'indice du mois de décembre de l'année 2022

Arrondis :

- Pour les tarifs des fluides des aires d'accueil des gens du voyage : arrondi au centime d'euro le plus proche
- Pour les autres tarifs inférieurs à 10 € : arrondi au dixième d'euro le plus proche
- Pour les tarifs de 10 € à moins de 50 € : arrondi à l'euro ou aux cinquante centimes d'euro le plus proche
- Pour les tarifs à compter 50 euros : arrondi à l'euro le plus proche

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'actualisation annuelle des tarifs selon les conditions détaillées ci-dessus à compter de septembre 2024.

*Délibération adoptée à la majorité absolue*

Votants POUR : 93 voix

Votants CONTRE : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

## Cycle de l'eau

### 1. EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO - RÉVISION DES STATUTS SUITE À L'INTÉGRATION DE NOUVELLES COMMUNES

**Rapporteur : Lionel BRARD**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Communautés d'Agglomération la compétence « eau potable » depuis le 1er janvier 2020.

Ainsi, Valence Romans Agglo exerce, depuis cette date, en lieu et place des communes membres la compétence « eau » définie par l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales. A ce titre, une régie à autonomie financière a été créée et ses statuts adoptés par délibération du Conseil communautaire de Valence Romans Agglo en date du 26 juin 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la régie Eau de Valence Romans Agglo gère le service public de l'eau potable sur 4 nouvelles communes de l'agglomération à savoir : Bourg-de-Péage, Barbières, Bésayes et Peyrus.

Il est proposé de modifier les statuts de la régie Eau de Valence Romans Agglo afin d'adapter la gouvernance de cette dernière au nouveau territoire sur lequel elle exerce la compétence eau potable, en modifiant le nombre et la répartition des membres.

*Vu la délibération n°2019-102 du Conseil communautaire du 26 juin 2019 portant création d'une régie à autonomie financière de l'Eau potable et approuvant ses statuts,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 décembre 2020 modifiant les statuts de la régie à autonomie financière, dénommée Eau de Valence Romans Agglo,*

*Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie Eau de Valence Romans Agglo en date du 28 février 2023,*

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** les statuts modifiés de la régie Eau de Valence Romans Agglo, en annexe,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

## Développement économique

### 1. PARC D'ACTIVITÉS DE ROVALTAIN - PRINCIPE DE CESSION D'UN TERRAIN AU GROUPE FOURNIER

**Rapporteur : Nicolas DARAGON**

Le groupe FOURNIER, société par actions simplifiée, dont le siège social est fixé à 74230 THONES, 18 rue des Vernaies, spécialisée dans la fabrication et le négoce de tous meubles (dont la marque commerciale MOBALPA), a un projet de développement d'un site de production sur le quartier Vercorstech du Parc de ROVALTAIN sur la commune d'ALIXAN (26300).

Ce projet concerne :

- une emprise foncière de 15 hectares
- la construction d'un bâtiment de production de 70 000 m<sup>2</sup> en deux phases
- la création de 600 emplois à terme

L'emprise foncière de 15 hectares se situera à l'intérieur du périmètre du quartier Vercorstech (qui comporte 50 hectares non aménagés), le long de la voie de liaison autoroutière dite « L.A.C.R.A. ».

Le périmètre qui sera cédé devra faire l'objet d'un aménagement urbain en vue de la viabilisation du quartier avec redéploiement des voiries internes et des sorties notamment sur la route départementale, et création d'un nouveau parcellaire foncier.

Le prix de cession négocié du foncier est de 55 euros HT le m<sup>2</sup> hors coût pour fouilles archéologiques éventuelles.

Afin que le groupe FOURNIER puisse s'engager plus en avant dans le processus de la réalisation du site de production, avec notamment le dépôt prévisionnel d'un permis de construire courant premier trimestre 2025, il convient que la Communauté d'agglomération s'engage sur le principe d'une cession, via un contrat de réservation.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le principe d'une cession au groupe FOURNIER ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant en lien avec ledit groupe FOURNIER, notamment une SCI constituée à l'effet des présentes, et avec l'accord du vendeur, d'un périmètre foncier de 15 hectares environ, du secteur VERCORSTECH (Parc de ROVALTAIN), sur la commune d'ALIXAN (26300), au prix de 55 euros HT le m<sup>2</sup> (hors coût éventuel pour fouilles archéologiques), TVA en sus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à donner son accord pour toute substitution, à signer tout contrat de réservation et toutes les pièces afférentes à cette opération, tous frais d'acte étant à la charge du groupe FOURNIER,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision, après avis du domaine, pour la signature de toute promesse unilatérale de vente ou compromis de vente ainsi que de l'acte notarié de cession du périmètre foncier,
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision en vue de la signature de tout cahier des charges de cession de terrain relatif à la cession susmentionnée,
- **d'autoriser** l'acquéreur, par anticipation, à déposer toute autorisation d'urbanisme, tout dossier de permis de construire, y compris permis modificatif, sachant que la délivrance de toute autorisation d'urbanisme ne vaudra pas autorisation pour le démarrage des travaux, sans signature préalable de l'acte d'acquisition et sans paiement du prix, et à procéder à ses frais sur les terrains cédés, à toutes études, sondages, mesures et piquetages nécessaires à la réalisation du projet,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 96 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

**Nicolas DARAGON**

Nous sommes impatients de voir s'installer le groupe FOURNIER et notamment l'enseigne MOBALPA.

Le départ de monsieur Jean-Marc VALLA modifie l'effectif présent.

## 2. FOIRE DU DAUPHINÉ - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

**Rapporteur : Nicolas DARAGON**

Conformément à la loi NOTRe, lors du Conseil Communautaire du 14 décembre 2022, il a été acté le principe de rachat en pleine propriété des parcelles de l'ex site de la Foire de la Ville de Romans, cadastrées section DN n°11 : 597 m<sup>2</sup> - DN 12 : 560 m<sup>2</sup> - DN 13 : 2 390 m<sup>2</sup>, - DN 14 : 3 397 m<sup>2</sup> - DN 284 : 71 197 m<sup>2</sup>, situées rue Denis Papin en zone d'activité des Allobroges.

Ces terrains situés dans la ZA des Allobroges intéressent fortement les entreprises avoisinantes et des démarches sont en cours pour finaliser cette commercialisation foncière.

Toutefois, pour permettre ce développement économique de la zone, il est nécessaire que les parcelles fassent l'objet de travaux (démolition, réseaux) et qu'elles soient rendues libres de toute occupation. L'association de la Foire dispose de baux emphytéotiques conclus entre la Ville de Romans à l'époque, en vigueur depuis le 1er octobre 1973 et le 1er juillet 1975 pour une durée de soixante années pour permettre la tenue de la Foire du Dauphiné et le siège de l'association.

A cet effet, le 13 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération a écrit à l'Association de la Foire afin de l'informer de cette volonté de reprise du site à court terme et a dénoncé leur bail actuel.

Par courrier en date du 6 décembre 2022, l'association représentée par Maître Parly, a présenté un recours gracieux à l'encontre de cette décision de la collectivité portant dénonciation du bail. En effet, l'association connaîtrait un

préjudice important du fait des investissements importants réalisés sur le site et des locations qu'elle a pu développer avec des partenaires privés. Par ce même courrier, il était présenté une demande indemnitaire à hauteur de 221.473,11€, pour l'indemnisation des biens restant attachés au fond et qui vont revenir à la Communauté d'Agglomération. Ces biens ont été évalués à leur valeur nette comptable restant à amortir. La demande porte également sur des préjudices liés à des pertes de loyer ainsi que des frais de déménagement.

La nature de ces baux notariés du 28 décembre 1973 et 17 juillet 1975 sur son caractère administratif ou privé, pourrait faire l'objet d'une saisine et d'une interprétation juridique longue qui nécessiterait l'engagement d'un contentieux auprès de la juridiction compétente (tribunal administratif pour l'un, tribunal judiciaire pour l'autre).

Afin d'éviter un contentieux qui serait nécessairement long, éprouvant et sans doute onéreux juridiquement pour les deux parties, mais aussi parce que la volonté de la Communauté d'Agglomération reste de conserver de bons rapports avec l'Association Foire du Dauphiné pour répondre rapidement aux attentes économiques de la zone, il est proposé que la collectivité réponde favorablement à une proposition de sortie amiable de ce dossier, par le versement d'une indemnité de 200.000€ pour solde de tout compte entre les parties. Cette somme compensera en partie la valeur nette comptable non amortie par l'association (190 573,11 euros), des pertes de loyers perçus par l'association (à hauteur de 25 900 euros par an), les frais de déménagement (5 000 euros) et le coût des nouveaux bureaux que devra trouver la foire pour son siège.

Ces éléments ont été constatés par avocat et certifiés par l'analyse des comptes et contrat de l'association. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a consacré l'obligation pour l'administration d'indemniser son contractant à hauteur de la valeur nette comptable des biens non amortis, lorsqu'il y a rupture anticipée non fautive du contrat et que les biens, équipements ou immeubles reviennent à la collectivité (CE Ass, 21 décembre 2012, Commune de Douai, n°342788).

Il s'agit alors, dans le cadre de la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel, de prévoir, outre l'indemnisation susvisée, les conditions et modalités de la reprise du tènement, cette reprise pouvant être réalisée par étape, ainsi que le transfert des biens d'équipement afférents. Ce protocole d'accord, annexé à la présente délibération, prévoit les modalités de libération du site et le versement de cette indemnité de 200 000 euros.

#### **Isabelle PAGANI**

Simplement je profite de cette délibération pour avoir un peu plus d'informations concernant l'évolution du dossier de la construction du palais de la Foire, quel agenda pouvons-nous avoir au jour d'aujourd'hui ?

#### **Nicolas DARAGON**

Nous en sommes à la conception du projet, c'est-à-dire au cahier des charges élaboré avec les différents partenaires dont la Foire de Romans, qui en est évidemment le partenaire essentiel. Nous sommes en train de devenir propriétaire, nous sommes sous compromis et l'évaluation du coût des fouilles archéologiques est en cours. Vous savez que dorénavant à chaque fois qu'on achète un terrain, il faut faire des fouilles archéologiques qui, au-delà de ce qu'on va trouver, réservent parfois des surprises sur le devis.

Voilà, nous en sommes là aujourd'hui, c'est-à-dire, le début du dossier.

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- **d'approuver** le protocole d'accord transactionnel à passer avec l'association Foire exposition de Romans, Foire du Dauphiné selon le projet joint en annexe,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ledit protocole,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Votants POUR : 92 voix*

*Votants CONTRE : 0 voix*

*S'abstenant : 0 voix*

*N'ont pas pris part au vote : 3 voix*

*GOT Damien, THORAVAL Marie-Hélène, MONNET Laurent*

Le départ de monsieur Yves PERNOT modifie l'effectif présent.

### 3. AIDE D'URGENCE AUX ARTISANS BOULANGERS PÂTISSIERS

**Rapporteur : Nicolas DARAGON**

Les Toutes Petites Entreprises sont à l'heure actuelle fortement impactées par l'augmentation des coûts de l'énergie, doublée par l'augmentation des coûts des matières notamment dans les activités de production. En particulier, les artisans boulangers, pâtisseries et boulangers pâtisseries subissent de plein fouet ces augmentations cumulées qui peuvent difficilement être reportées sur leurs produits. Or ces activités sont des maillons essentiels de l'activité économique des centres villes et des centres villages.

Aussi pour soutenir ces entreprises, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis en place un fonds d'aide d'urgence auquel Valence Romans Agglo propose de s'adosser pour faciliter la sortie de crise de ces entreprises.

Ces aides temporaires sont scindées en deux dispositifs distincts :

#### **1- Aide forfaitaire pour les dépenses d'exploitation des artisans - boulangers pâtisseries :**

Finalité : Apporter une subvention de fonctionnement aux artisans boulangers pâtisseries de moins de 15 salariés, pour les dépenses d'exploitation, en 2023.

Cette aide sera accordée uniquement aux bénéficiaires de « l'aide régionale au surcoût des frais d'électricité des artisans boulangers et pâtisseries ».

Le montant, forfaitaire, est fixé à 900 € ; il sera inférieur et au maximum égal au montant de l'aide régionale.

Délai de dépôt des dossiers : 31 mars 2023

#### **2- Financer l'investissement de matériel ou équipement moins énergivore :**

Finalité : Aider les TPE, artisans boulangers pâtisseries de moins de 15 salariés exclusivement, à investir dans un équipement ou un matériel plus performant et moins énergivore pour faire face à la crise énergétique

Cette aide sera accordée uniquement aux bénéficiaires de l'aide régionale du même nom et correspondra à 50% du montant de la subvention accordée par la Région, dans la limite de 5 000 €

Délai de dépôt des dossiers : 31 décembre 2023

Dans les deux cas, la Région transmettra la liste des entreprises bénéficiaires ainsi que les montants attribués pour que Valence Romans Agglo puisse verser sa participation.

La Région Auvergne Rhône-Alpes autorisera Valence Romans Agglo à attribuer des aides économiques aux entreprises visées par une convention dédiée.

#### **Pierre TRAPIER**

Je voterai cette délibération parce qu'effectivement à l'image des boulangers, beaucoup d'artisans sont dans la difficulté. Je voudrais aussi faire deux observations : ce n'est quand même pas toujours aux collectivités locales à être sollicitées sur une question qui relève de la politique de l'État.

Je voudrais rappeler que les députés ont voté jeudi 9 février, c'est tout récent, contre l'avis du gouvernement, l'extension des boudiers tarifaires aux boulangers. Cette extension du tarif réglementé de vente concerne les très petites entreprises, les TPE énergivores et nous savons combien les boulangeries sont impactées par la crise énergétique, elles ont une puissance de raccordement souvent supérieure à 36 kilovolts ampères. Mais cet amendement a été adopté, oui, je dis bien adopté, par 214 voix et 0 contre, les groupes de la majorité macronistes n'ayant pas pris part au vote, c'était quand même à souligner.

À ma connaissance, il y a deux régions qui se sont aujourd'hui engagées dans cette forme d'accompagnement. Je crois que c'est la région PACA qui a versé 3 millions et la région Rhône-Alpes qui en verse 6 millions. Je voudrais quand même relever ce point. Le désengagement de l'État en la matière est absolument lamentable, inadmissible et je crois que les macronistes de tous poils devraient pleurer de larmes quand on voit la détresse que vivent ces artisans, boulangers.

#### **Nicolas DARAGON**

Heureusement, nous nous tenons loin de toute politique politicienne dans ce Conseil communautaire.

#### **Nathalie NIESON**

Je me réjouis que ce dispositif soit mis en place pour accompagner les boulangers qui sont en difficultés et, en tant que présidente du syndicat d'énergie de la Drôme, je me permets aussi de dire qu'il y a tout un tas de dispositifs mis en place pour accompagner les collectivités, le monde économique et chacun d'entre nous dans nos foyers avec le bouclier tarifaire, avec l'amortisseur électricité, avec le filet de sécurité. Donc je crois que c'est un combat pour

maintenir l'activité économique, mais aussi pour que nous fassions tous face de la meilleure manière possible à la hausse de l'énergie.

Je me réjouis que nous puissions voter ce dispositif.

**Nicolas DARAGON**

Merci, je vous propose que nous votions cette mesure favorable pour nos 110 artisans-boulangers concernés par le dispositif puisqu'il est adressé à ceux qui ne bénéficient pas forcément des autres aides.

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- **d'approuver l'aide d'urgence de Valence Romans Agglo aux artisans - boulangers pâtisseries, adossée aux dispositifs de la Région Auvergne Rhône-Alpes,**
- **de donner délégation au Président, ou son représentant, pour signer avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, la convention permettant à Valence Romans Agglo d'attribuer des aides aux entreprises,**
- **de donner délégation au Président, ou son représentant, pour attribuer toute subvention relative à ce dispositif,**
- **d'autoriser et mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

*Votants POUR : 93 voix*

*Votants CONTRE : 0 voix*

*S'abstenant : 0 voix*

Le départ de madame Marion PELLOUX-PRAYER et de monsieur Henri GERMAIN modifie l'effectif présent.

#### **4. CANDIDATURE À L'AMI "PÔLES TERRITORIAUX D'INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES FAVORISANT LA STRUCTURATION D'ÉCOSYSTÈMES LOCAUX"**

**Rapporteur : Véronique PUGEAT**

Dans le cadre de France 2030, l'Etat est engagé dans une action d'ampleur pour faire de la culture l'un des moteurs de la relance de la France. 400 M€ sont spécifiquement dédiés à la mise en œuvre d'une stratégie d'accélération des Industries culturelles et créatives (ICC) dédiée à l'innovation, financée dans le cadre du 4ème programme d'investissement d'avenir (PIA).

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui sera suivi d'un AAP en 2024, est lancé pour accompagner la structuration de « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux ». Le gouvernement cherche à susciter de nouveaux projets de pôles territoriaux permettant de structurer et renforcer localement les acteurs les plus innovants des Industries culturelles et créatives (ICC). Ces pôles ont vocation à être des lieux fédérateurs pouvant rassembler des acteurs innovants sur un même territoire, offrant un espace et un soutien pour la collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique. Ils doivent permettre de faciliter la structuration de leurs membres, renforcer leur compétitivité, mutualiser les ressources en formation ou en infrastructures, favoriser l'accès aux investissements.

La formation de pôles culturels et créatifs à vocation à renforcer la compétitivité des entreprises, en leur permettant de s'appuyer sur de meilleures ressources en formations en infrastructures, en accès aux investissements et à l'innovation, mais aussi, en s'inscrivant dans un réseau actif et favorisant l'échange et le partage d'expérience.

Les projets soutenus dans l'AMI pourront être accompagnés par un financement dédié à l'ingénierie de développement de projet, dont le montant est plafonné à 100 000 €, et 70 % du budget total TTC.

L'AMI permettra de définir les enjeux et modalités de changement d'échelle du Pôle de l'image Animée : structuration d'un site cœur permettant le doublement des emplois de la filière (Grand quartier de l'Image La Cartoucherie) et d'une dynamique de filière (mutualisation, accélération, animation) permettant la croissance des activités du cinéma d'animation et l'accueil de nouvelles activités de l'image et des jeux vidéo ; étude de l'opportunité d'une animation du pôle par une gouvernance publique privée (Agglomération, Département, entreprises et structures culturelles de diffusion et de formation...), poursuite des appuis pour le développement des formations aux métiers de l'image, valorisation et promotion du Pôle image.

*Considérant l'intérêt pour le territoire d'accompagner le changement d'échelle du Pôle de l'image Animée La Cartoucherie vers un écosystème augmenté au cœur d'un Grand quartier de l'image,*

Considérant la stratégie de Valence Romans Agglo sur le Pôle de l'image Animée,

Valence Romans Agglo estime opportun de déposer sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat afin de favoriser l'émergence et le renforcement de Pôles territoriaux d'industrie culturelle et créative

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'acte de candidature à l'AMI « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes locaux » avec comme chef de file du projet, la Communauté d'Agglomération Valence Romans,
- **d'approuver** la recherche de partenaires tels que le Département de la Drôme, La SEM in situ, le Cluster des jeux vidéo Game Only, le Cluster Auvergne Rhône Alpes in Motion, le Pôle de compétitivité Minalogic, l'Université Grenoble Alpes, les entreprises de l'image et les activités culturelles en lien avec les ICC du territoire,
- **d'autoriser le Président** ou son représentant à signer tout document relatif au dépôt de cette candidature.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Le départ de madame Véronique PUGEAT modifie l'effectif présent.  
Madame Véronique PUGEAT a donné pouvoir à madame Morgane SAILLOUR.

## Aménagement du territoire

### 1. ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE ROVALTAIN - SECTEUR VERCORS TECH - ACTUALISATION DU DOSSIER DE RÉALISATION - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

**Rapporteur : Fabrice LARUE**

Le Syndicat Mixte Rovaltain a engagé par délibération le 30 avril 1997, la ZAC de la Correspondance (Rovaltain) constituée de quatre quartiers : Quartier de la Correspondance, Quartier du 45ème parallèle, Quartier de la Gare et Quartier VercorsTech sur un périmètre total de 162 ha.

La création-réalisation a donné lieu à une concertation préalable au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme dont le bilan a été tiré par délibération du 10 juillet 1997.

Par délibération du 25 février 1998, le Syndicat Mixte Rovaltain a approuvé les observations et réserves du commissaire enquêteur suite à une enquête publique conjointe portant sur un dossier Loi sur l'Eau, une enquête parcellaire et pour la création-réalisation de la ZAC de la Correspondance.

Par délibération du 19 juin 1998, le Syndicat Mixte Rovaltain a approuvé le programme d'équipements publics de la ZAC de la Correspondance (Rovaltain).

Le secteur VercorsTech sur la ZAC Rovaltain se révèle hautement stratégique pour Valence Romans Agglo. Cette zone de 58 ha doit pouvoir accueillir des activités économiques productives de type « gigafactory » répondant à la qualification « économie verte ».

Les possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire se traduisent par une tension foncière forte qui ne permet plus de répondre aux besoins des groupes, entreprises locales et nationales.

L'enjeu d'aménagement de cette zone repose sur l'ouverture de ce secteur mais également sur la prise en compte du paysage et de l'environnement. Les ambitions de la certification ISO 14 001 déjà appliquées sur l'ensemble de la ZAC seront poursuivies et optimisées sur ce secteur.

Compte-tenu de sa localisation à proximité de pôles économiques majeurs de Valence Romans Agglo et de son accessibilité par la Lacra, le site de VercorsTech est idéalement situé pour répondre aux enjeux de développement d'activités économiques productives. Le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de l'Agglo visant à augmenter la capacité d'accueil des entreprises et à répartir ces activités de manière équilibrée sur le territoire.

Il se veut innovant dans sa conception. En effet, les enjeux de sobriété foncière, d'adaptation au changement climatique, de déplacement, d'insertion urbaine nous poussent à optimiser nos concepts d'aménagement de zones d'activités.

Les objectifs poursuivis sur le secteur VercorsTech au sein de la ZAC Rovaltain sont donc les suivants :

- Offrir du foncier à destination des activités économiques productives sur le territoire de Valence Romans Agglo,
- Valoriser le positionnement stratégique de ce secteur comme une porte d'entrée de l'agglomération,
- Proposer une forte prise en compte paysagère et écologique des aménagements,
- Valoriser une transition avec les quartiers d'activité économique voisins, par la programmation et par un traitement architectural et paysager exemplaire,
- Conserver des espaces naturels compatibles avec le projet.

Pour atteindre ces objectifs, Valence Romans Agglo a lancé une étude de qualification globale sur le tènement VercorsTech. Un premier état issu du diagnostic permet de mettre en avant des préfigurations d'aménagement :

- Proposer une programmation répondant à la carence de grands tènements fonciers,
- Offrir une densité adaptée pour préserver la qualité et l'équilibre du site,
- Faire du paysage, du milieu naturel et des usages, les lignes directrices de la conception,
- Prendre en compte les espaces de risques et valoriser ces espaces autour d'usages récréatifs et paysagers,
- Connecter les sites : allier la trame verte et bleue à la trame mobilités,

La concertation préalable à la réalisation du projet doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions.

Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur le projet ;
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné ;
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses attentes, ses remarques, ses idées et permettre l'échange des points concernant le projet d'aménagement urbain du secteur VercorsTech.

Les modalités suivantes seront mises en place :

- La mise à disposition de dossiers de concertation consultables en mairies de Chateauneuf-sur-Isère et d'Alixan et au siège de l'Agglo aux jours et horaires d'ouverture, accompagnés de registres destinés à recueillir les observations du public ;
- La mise à disposition du dossier de concertation sur le site Internet de l'Agglo, [www.valenceromansagglo.fr](http://www.valenceromansagglo.fr) et de la ville d'Alixan, [www.alixan.fr](http://www.alixan.fr) et de Chateauneuf-sur-Isère, [www.chateauneufsurisere.fr](http://www.chateauneufsurisere.fr)
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Valence Romans Agglo, 1 Place Jacques Brel, 26 000 Valence) en précisant en objet : « Concertation préalable du projet d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de la ZAC de Rovaltain – secteur VercorsTech.
- L'organisation d'au moins une réunion publique
- Le dossier de concertation comportera notamment :
  - la présente délibération
  - un plan de situation
  - un plan du périmètre
  - une notice explicative du projet
  - un registre destiné à recueillir les observations du public

Ces documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

L'information sur l'ouverture de la concertation sera donnée par des avis de publicités qui annonceront les dates de début et de clôture de la concertation et seront affichés en mairies d'Alixan et de Chateauneuf-sur-Isère et au siège de Valence Romans Agglo et publiés dans deux journaux d'annonces légales.

A l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par délibération du conseil de Valence Romans Agglo

*Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'Urbanisme et, notamment ses articles L.103-2 et suivants,*

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2017\_022 du 07/01/2017 définissant l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires de Valence Romans Agglo,

Vu la délibération n°2021\_032 du Conseil communautaire du 25 mars 2021 par laquelle Valence Romans Agglo a approuvé le projet de territoire 2020 - 2030, notamment l'ambition 2,

Vu les Plans Locaux d'Urbanisme d'Alixan approuvé le 09/10/2017 et de Châteauneuf-sur-Isère approuvé le 24/01/2022,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de qualification de la zone d'activités sur le secteur ROVALTAIN - VercorsTech, dont le périmètre est annexé à la présente délibération,
- **d'approuver** les modalités de la concertation préalable telles que définies par la présente délibération,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

## Développement durable

### 1. CONVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT À L'INTÉGRATION AU RÉSEAU ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) DRÔMOIS AVEC LES COMMUNES DE MONTMEYRAN ET MONTMIRAL

**Rapporteur : Nathalie NIESON**

La politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS) menée par les Départements relève du code de l'urbanisme et est issue de la loi du 18 juillet 1985. Dans ce cadre, le Département de la Drôme a validé les grands axes stratégiques et les actions de son schéma départemental des espaces naturels sensibles le 16 avril 2007.

Afin de développer une logique de réseau d'espaces naturels démultipliant les actions départementales en faveur de la biodiversité et des paysages sur tout le territoire, le Département souhaite développer des partenariats avec les collectivités locales impliquées dans la préservation d'espaces naturels par la mise en place d'une démarche de labellisation de sites ENS. Cette démarche vise à développer une action complémentaire entre les acteurs publics locaux agissant en faveur de la préservation de la biodiversité et de la sensibilisation et de l'accueil du public.

La labellisation d'un espace naturel implique pour la collectivité de respecter la charte nationale des espaces naturels sensibles sur laquelle s'appuie la politique départementale.

En préalable à la reconnaissance des sites en tant qu'ENS, un accompagnement des collectivités peut s'avérer nécessaire sur les sites où la qualité des milieux naturels est méconnue et où les enjeux et actions nécessaires à leur préservation ne sont pas définis.

Un conventionnement permet de définir les rôles et engagements du Département et des collectivités partenaires lors de la période de transition vers l'intégration au réseau d'ENS drômois.

Les conventions valident les engagements de chaque partie. Ainsi la Communauté d'agglomération s'engage à coordonner les études nécessaires au classement des sites communaux identifiés, les communes à mettre en place un plan de gestion des espaces naturels ciblés dans l'objectif d'intégrer le réseau ENS départemental et le Département à soutenir financièrement et techniquement ces études.

Valence Romans Agglo, dans le cadre de son engagement « Territoires Engagés pour la Nature » a prévu d'accompagner les communes à la préservation des espaces naturels de son territoire. Elle a également, à travers sa stratégie, identifié deux projets d'intérêt d'espaces naturels sensibles à protéger et accompagner pour 2023 : les pelouses sèches des coteaux de Montmeyran, et le bois de Thivollet à Montmiral.

Vu l'article L5211-10 du code des Collectivités Territoriales,

Considérant l'article 12 de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 instituant la création des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et désignant le département comme compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non,

Considérant le plan d'action Biodiversité « Territoire Engagé pour la Nature » de l'Agglo et son axe « action d'accompagnement des Communes »,

Considérant l'intérêt de la mise en place d'un plan de gestion et d'un classement ENS des coteaux de Montmeyran pour la préservation du réseau de pelouses sèches du territoire,

Considérant l'intérêt de la mise en place d'un plan de gestion et d'un classement ENS du bois de Thivollet pour la préservation de la biodiversité forestière du territoire,

Considérant les accords de principe des communes de Montmeyran et Montmiral sur l'accompagnement technique de Valence Romans Agglo dans le cadre du classement de ces sites,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'accompagnement de communes pour le classement de leurs espaces naturels dans le réseau ENS départemental,
- **d'approuver** la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS drômois des coteaux de Montmeyran avec la commune de Montmeyran et le Département de la Drôme,
- **d'approuver** la convention d'accompagnement vers l'intégration au réseau des ENS drômois du bois de Thivollet avec la commune de Montmiral et le Département de la Drôme,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer les dites conventions,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

**Nicolas DARAGON**

À l'unanimité, nous serons donc aux côtés de ces deux communes pour leurs zones ENS.

## Déchets ménagers

### 1. PRÊT DE MATÉRIEL DE GESTION DES DÉCHETS - TARIF DES REFACTURATIONS POUR USAGE OU RESTITUTION NON CONFORME

**Rapporteur : Geneviève GIRARD**

Valence Romans Agglo propose des actions visant à réduire la production de déchets sur son territoire et à sensibiliser tous les publics, pouvant s'accompagner de la mise à disposition de divers matériels.

Par ailleurs, Valence Romans Agglo a instauré sur son territoire la Redevance Spéciale à destination des gros producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères. A ce titre, des conteneurs sont mis à disposition des redevables.

L'ensemble de ces matériels doit être utilisé et entretenu par l'utilisateur conformément aux prescriptions fournies par Valence Romans Agglo.

Aussi, en cas de restitution non conforme (non restitution, restitution partielle, dégradation du matériel ...) ou d'utilisation non conforme, l'Agglo souhaite facturer à l'utilisateur le remplacement et/ou la remise en état du matériel.

Considérant que les tarifs mis en place par la délibération n°2022\_010 en date du 10 février 2022 nécessitent d'être mis à jour et complétés, les tarifs par action suivants sont proposés :

#### **Prêt de matériel pour le tri des déchets lors des manifestations**

- 61 euros par bac de 120/180 l non restitué ou abîmé
- 80 euros par bac de 340/360 l non restitué ou abîmé
- 183 euros par bac de 660/770 l non restitué ou abîmé
- 210 euros par Big bottle non restituée ou abîmée
- 1 300 euros par habillage de porte-sacs non restitué, incomplet ou abîmé
- 218 euros par porte-sacs non restitué ou abîmé
- 585 euros par covering d'habillage de porte-sacs abîmé
- 1 826 euros par conteneur d'apport volontaire ou Movea non restitué ou abîmé

#### **Prêt de panneaux d'exposition sur la gestion des déchets**

- 80 euros par panneau manquant ou abîmé

#### **Prêt de gobelets lavables**

- forfait de 16 euros auquel s'ajoute 1 euro par gobelet non restitué ou abîmé
- forfait de 16 euros auquel s'ajoute 0,20 euro par gobelet rendu non lavé
- 24 euros par caisse de transport non restituée ou abîmée

#### **Fourniture de composteur suite à l'installation d'un site de compostage collectif**

- 96 euros pour un composteur en bois d'environ 600 l hors service si le matériel a déjà été remplacé une fois par l'Agglo à ses frais
- 122 euros pour un composteur en bois d'environ 800 l hors service si le matériel a déjà été remplacé une fois par l'Agglo à ses frais

#### **Mise à disposition de composteur individuel**

- 48 euros par composteur si le composteur est : emporté par l'utilisateur hors du territoire de l'Agglo, cédé à un tiers à titre onéreux ou cédé à un tiers à titre gratuit mais que celui-ci ne réside pas sur le territoire

#### **Mise à disposition de matériel dans le cadre de la Redevance Spéciale**

- 88 euros par bac de 360 l non restitué ou abîmé
- 192 euros par bac de 770 l non restitué ou abîmé
- 1 850 euros par conteneur aérien de 3 m<sup>3</sup> non restitué ou abîmé
- 1 900 euros par conteneur aérien de 4 m<sup>3</sup> non restitué ou abîmé

#### **Pierre TRAPIER**

Je profite de la délibération qui nous est présentée par Madame GIRARD, pour revenir si je peux me permettre sur une délibération adoptée le 29 juin 2022 concernant le ramassage des ordures ménagères.

Vous allez me dire que ce n'est pas dans la délibération. Mais ce que nous sommes en train de voir au travers du plan stratégique qui aurait dû apporter des réponses pertinentes en matière environnementale et de propreté, est inadmissible.

Regardez ce qu'on trouve devant un immeuble géré par DAH le jour même où il y a eu le ramassage, le soir.

*(Pierre TRAPIER montre une photo-affiche)*

Et sur Valence, j'ai vu des lieux analogues. Donc à un moment donné, j'aimerais avoir des explications.

#### **Nicolas DARAGON**

Monsieur TRAPIER, restons dans l'ordre du jour vous voulez bien, nous aurons l'occasion d'en reparler, nous allons vous répondre.

Simplement pour vous dire que la photo que vous montrez est le fruit des incivilités commises par un certain nombre de nos concitoyens qui ne comprennent pas où se trouvent les containers à ordures, ni même au bout de 20 ans qu'ils se trouvent à proximité immédiate, qu'il faut y mettre des sacs de 30 litres. Donc moi je veux bien entendre tout ce que vous voudrez ...

Monsieur TRAPIER, sur les incivilités autour des sites de dépôt d'ordures ménagères, vous évoquez la situation de la ville de Valence. Je pense que je connais mieux que vous ce qu'il s'y passe, merci.

Je mets donc aux voix cette délibération. Vous pouvez vous rasseoir avec vos affiches, elles ne sont pas à l'ordre du jour.

Vous pouvez aussi l'inscrire en question diverse, vous savez que vous avez cette possibilité.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** les tarifs proposés ci-dessus,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 89 voix

Votants CONTRE : 2 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François

S'abstenant : 0 voix

## Culture

### 1. APPEL À PROJETS CULTURE ET TERRITOIRE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SCÉNARIO AU LONG COURT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES SCÉNARISTES 2023

**Rapporteur : Marlène MOURIER**

Dans le cadre de sa politique culturelle et patrimoniale Valence Romans Agglo s'attache à développer une offre culturelle sur l'ensemble du territoire.

L'appel à projets Culture & Territoires permet de soutenir directement les initiatives culturelles et artistiques en direction des territoires tout en favorisant la capacité de création, de production et de diffusion au sein de l'économie locale.

Ce dispositif participe au rééquilibrage des propositions culturelles, artistiques ou scientifiques entre milieu urbain et rural et permet d'enrichir la vitalité culturelle du territoire. Les manifestations ayant un rayonnement intercommunal sont soutenues dans le cadre de ce dispositif qui complète ainsi l'action des grands équipements culturels transférés à l'Agglomération.

La session 2023 correspond à la 8<sup>ème</sup> édition du dispositif Culture & Territoires. 34 dossiers de candidatures ont été déposés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 octobre 2022 dont 14 dossiers événementiels.

Parmi ces dossiers, l'association Scénario au long court a déposé un dossier pour le financement du festival international des scénaristes 2023. Pour rappel, cette manifestation professionnelle annuelle est dédiée à la valorisation de l'écriture cinématographique et audiovisuelle.

Soutenu par le Centre National de la cinématographie et les collectivités territoriales, l'évènement favorise l'émergence de nouveaux talents et met à l'honneur les auteurs, scénaristes et compositeurs sélectionnés tout en aménageant à travers son Marché du scénario les conditions de rencontres avec les producteurs.

Le travail spécifique de programmation et d'animation à destination du tout public permet à la manifestation de donner à voir les facettes de la création cinématographique audiovisuelle et musicale.

Le budget de l'opération est de 330 728 €.

Il est proposé d'allouer une subvention de 27 000 € à cette manifestation. Il est précisé que cette subvention entre dans le cadre de la convention d'objectif et de moyens signée en 2022, cette dernière étant prévue sur 2 ans et prendra fin le 31 décembre 2023.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 000 € à l'association Scénario au long court pour l'organisation du festival des scénaristes 2023,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

## 2. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL : PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023/2029

Rapporteur : Marie-Françoise PASCAL

Le projet d'établissement 2016/2020 du conservatoire étant arrivé à son terme, la délibération n°2021-015 du 25 février 2022 a permis de prolonger sa durée jusqu'en 2022 pour laisser un temps supplémentaire pour l'élaboration d'un nouveau projet.

Il a donné lieu à un bilan interne et à des réunions tout au long de l'année 2022 afin de définir les orientations de ce projet dans le cadre de la politique culturelle menée par Valence Romans Agglo.

Le conservatoire est un établissement d'enseignement artistique qui regroupe 101 professeurs, plus de 1700 élèves et dispense 66 disciplines en musique et en danse.

En outre, il dispose :

- d'un classement par l'Etat en « Conservatoire à Rayonnement Départemental », obtenu pour sept ans par arrêté du 24 mai 2018, jusqu'au 24 mai 2025,
- d'un agrément pour les classes préparatoires à l'enseignement supérieur par arrêté du 14 mai 2020 valable cinq années universitaires à compter de la rentrée 2020/2021 jusqu'en septembre 2025.

Le Conservatoire organise son action de transmission en s'appuyant sur son projet d'établissement élaboré avec l'ensemble de ses acteurs et partenaires, décrivant les enjeux auxquels il doit répondre ainsi que ses axes stratégiques d'actions.

Le précédent projet, établi pour la période 2016/2020 était majoritairement centré sur la fusion des conservatoires de Valence et de Romans et sa déclinaison d'actions dans les domaines pédagogiques, artistiques, techniques et administratifs.

A présent l'établissement est organisé autour d'une même direction et d'un même organigramme avec un fonctionnement harmonisé sur deux sites. Le projet d'établissement proposé couvre la période 2023/2029.

Issue de la concertation avec les équipes et les partenaires, il est en cohérence avec le projet de territoire, notamment l'ambition 3 « développer et adapter les services publics à la population ».

Il s'articule autour de quatre missions :

- la formation artistique en musique et danse des élèves avec, entre autres, la structuration de l'enseignement musical sur l'agglomération par la création du réseau des écoles de musique du territoire,
- l'éducation artistique et culturelle, avec la poursuite des interventions en milieu scolaire déjà présente et la mise en place d'un orchestre à l'école sur le site de Romans ainsi que l'élargissement et la reconfiguration des classes à horaires aménagés sur le site de Valence,
- la diffusion pour une mise en lumière des projets pédagogiques, en développant des partenariats avec les acteurs culturels du territoire, la consolidation de la saison du conservatoire issue de l'activité pédagogique avec des offres hors les murs et le temps fort du festival de musique ancienne,
- la création et la recherche en lien avec le projet T|RA|C (Technologie, Recherche Artistique et Création) porté par l'ESAD (école supérieure d'art et design) et l'ESISAR, école d'ingénieur, ainsi que la poursuite du festival Micromusic autour du numérique et des nouvelles technologies.

Il sera porté par des projets forts :

- la réhabilitation du site de Valence afin d'améliorer l'accueil des usagers, d'adapter les locaux aux enseignements musicaux et chorégraphiques et de mettre le bâtiment aux normes environnementales,
- des orientations esthétiques cohérentes et en phase avec les attentes des usagers et le territoire, notamment l'ouverture vers la danse hip-hop et le renforcement du cursus de musique à l'image, le redéploiement d'heures d'enseignement afin de répondre aux demandes en harpe, en musiques actuelles et en danse contemporaine,
- l'ouverture d'un cursus en art dramatique en partenariat avec les acteurs du territoire, centre dramatique national serait une première amorce pour tendre vers un classement en Conservatoire à Rayonnement Régional,
- la poursuite d'une volonté d'ouverture, d'élargissement des publics, avec la mise en place de parcours adaptés pour les personnes en situation de handicap.

L'identité du conservatoire de Valence Romans Agglo étant à présent construite et reconnue, le nouveau projet d'établissement prolonge une vision sur un enseignement de qualité ouvert et diversifié et sur un conservatoire au service de tous les habitants du territoire et accessible à tous.

Le projet d'établissement 2023/2029 portera cette ambition tout en restant réaliste au regard des contraintes budgétaires de la collectivité. Il reste un document prospectif qui sera appelé à évoluer selon le contexte et les possibilités offertes sur cette période.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'adopter le projet d'établissement 2023/2029,**
- **d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.**

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

### 3. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - TARIFS APPLICABLES AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

**Rapporteur : Marie-Françoise PASCAL**

La dernière modification des tarifs du conservatoire a été actée par délibération n°2021-070 du 25 mars 2021. Elle s'appuyait sur une refonte complète des grilles de tarifs afin de retrouver plus de cohérence et de simplification.

Deux années scolaires ont été facturées sur cette base sans hausse de tarifs.

Pour autant, il est à présent proposé de procéder à une augmentation qui s'appliquerait à partir de l'année scolaire 2023/2024 pour tenir compte de l'inflation, tout en conservant les paramètres de l'étude qui avaient présidé à la refonte des grilles tarifaires en 2021.

Pour rappel, la tarification du conservatoire s'appuie sur plusieurs points :

- Les frais de dossier sont dus dès l'inscription ou la réinscription et sont liés au traitement administratif du dossier. Ils ne sont pas remboursables, même en cas de candidature non retenue.
- Les frais de scolarité annuels sont calculés soit sur la base d'un quotient familial, soit sur la base de montants forfaitaires.
- Les locations d'instruments sont facturées trimestriellement ou annuellement.

Les tarifs de scolarité reposent sur deux principes : neuf tranches de quotient et trois zones tarifaires correspondant au lieu de résidence (Agglomération/Hors Agglo Drôme/Communes Hors Drôme).

Chaque grille tarifaire est liée à un cursus d'études en lien avec le règlement des études et correspondant à un parcours de formation :

- tarif 1 : éveil/initiation,
- tarif 2 : éveil avec autre pratique/formation Musicale/analyse Ecriture,
- tarif 3 scolaire/étudiant,
- tarif 4 : cycle d'orientation professionnelle ou classes préparatoires ou adultes.

La nouvelle grille tarifaire repose sur ces principes et sur une augmentation correspondante à l'évolution des prix à la consommation entre 2021 et 2022.

Toutefois, cette augmentation ne s'applique pas sur les frais de dossier qui restent à 16 € par élève inscrit et sur les locations d'instruments afin que l'apprentissage d'un instrument reste accessible aux enfants qui débutent.

Le calcul du quotient familial reste également inchangé :

- Une part chaque adulte,
- Une part pour chaque enfant
- Deux parts pour un foyer ou un adulte isolé.

De même, la réduction de 50 % s'appliquant à partir de la deuxième discipline pour les élèves qui en font plusieurs, reste en vigueur.

**Annie ROCHE**

La lecture des tableaux est assez difficile dans le sens où l'on ne voit pas les tarifs des années précédentes et ni ce que cela représente pour les usagers quand vous dites que l'inflation est de tel pourcentage.

Il me semble avoir relevé une erreur dans les tableaux puisque je lis une majoration de 50% pour chaque discipline supplémentaire.

J'avais lu cela dans le tableau, est-ce que cela a été corrigé depuis ?

### Marie-Françoise PASCAL

Je n'ai pas le tableau sous les yeux, mais l'augmentation est de 6%. Je rappelle que le premier tarif est de 30 euros pour une année, donc 31.80 euros ou 32.

Effectivement, il ne s'agit pas d'une majoration de 50% pour l'inscription à une deuxième discipline, c'est une réduction de 50%.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la grille des tarifs du conservatoire au titre de l'année scolaire 2023/2024 telle que jointe en annexe,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 87 voix

Votants CONTRE : 4 voix

TRAPIER Pierre, PAGANI Isabelle, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

#### 4. LA COMÉDIE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

**Rapporteur : Marie-Françoise PASCAL**

L'équipement La Comédie de Valence est labellisé Centre Dramatique National (CDN). Il a pour mission, grâce à la création et à la production d'œuvres théâtrales, de permettre la diffusion du théâtre au plus grand nombre dans une logique d'ouverture et de partage.

Valence Romans Agglo subventionne La Comédie à travers l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 1 000 000 € et a en charge, en qualité de propriétaire, les investissements liés à l'entretien du bâtiment conformément à la convention de mise à disposition.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération a conduit d'importants travaux d'accessibilité et d'amélioration du bâtiment en 2020-2021 avec le concours financier de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

En complément de ces travaux, l'Etat a attribué des crédits d'investissement à La Comédie de Valence visant principalement à renouveler le parc technique de La Comédie et à améliorer l'accueil du public via des travaux dans le hall et la cafétéria.

Les coûts globaux de l'opération sont évalués à 1 015 000 €, portés directement par La Comédie et financés par l'Etat à hauteur de 70%. Les travaux sont prévus en 2023 et feront l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Comédie pour la partie hall/caféteria.

Le budget dédié à la partie hall/caféteria est de 191 000 € avec une clé de répartition des financements envisagée comme suit :

• Comédie :	20 222 €
• DRAC Auvergne Rhône-Alpes :	130 778 €
• Département :	10 000 €
• Valence Romans Agglo :	30 000 €

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 30 000 € à La Comédie de Valence pour les travaux d'amélioration du bâtiment sur le hall et la cafétéria,
- **d'approuver** la signature de la convention de financement jointe en annexe,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

## Sport

### 1. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DIABOLO - AVENANT 3

**Rapporteur : Adem BENCHELLOUG**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R3135-7 et le 5 ° de l'article L3135-1 ;

Considérant que par la délibération n° 2017-171 du 29 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le choix de la société Vert Marine, substituée aujourd'hui par la société VM26300, comme délégataire pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique Diabolo, situé sur la commune de Bourg-de-Péage ;

Considérant que le contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 4 juillet 2017, date à laquelle l'Équipement a été remis au délégataire ;

Considérant le projet économique « Bivouak », né d'une demande des repreneurs du restaurant à l'Agglomération pour développer une activité de restauration en période estivale, sous la forme d'un espace de restauration sous tente. L'aménagement nécessaire à ce projet se ferait sur la partie extérieure du centre aquatique DIABOLO, dans le prolongement de la terrasse existante ;

Considérant que dans le but de faire naître le projet économique « Bivouak », et permettre son aménagement, il est nécessaire de réduire la surface d'exploitation extérieure actuellement dans le périmètre de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du centre aquatique DIABOLO situé à Bourg-de-Péage ;

Considérant que pour réduire la surface d'exploitation extérieure déléguée dans le cadre de ce contrat, il est indispensable de modifier le contrat par un avenant ;

Eu égard à tout ce qui précède,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'adopter** l'avenant n°3 et son annexe, au contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du centre aquatique DIABOLO, situé à Bourg-de-Péage, annexé à la présente délibération, dont l'objet est de diminuer la surface d'exploitation extérieure déléguée dans le cadre de ce contrat ;
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à signer le présent avenant, et effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

### 2. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE DIABOLO - DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

**Rapporteur : Adem BENCHELLOUG**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-1, L.1410-3, L.1411-5 ;

Vu le Code de la commande publique, pour ses parties législatives et réglementaires en matière de concession et notamment son article R.3125-4 ;

Vu l'avis du 08 juin 2022 donné par la CCSPL sur le principe de gérer la gestion et l'exploitation du centre aquatique DIABOLO situé à Bourg-de-Péage, via un contrat de délégation de service public ;

Vu la délibération n° 2022\_133 du 29 juin 2022 approuvant le choix de recourir à une délégation de service public pour gérer la gestion et l'exploitation du centre aquatique DIABOLO situé à Bourg-de-Péage ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 05 juillet 2022 au BOAMP, au JOUE, dans une revue spécialisée et sur le profil acheteur de Valence Romans Agglo en vue de l'attribution de la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation du centre aquatique DIABOLO situé à Bourg-de-Péage ;

Considérant les conditions économiques, techniques, et contractuelles des trois offres déposées ;

Considérant que le nouveau contexte économique que nous traversons, notamment lié à une crise de l'énergie aussi brutale qu'imprévisible, impliquerait une modification substantielle des conditions initiales d'exploitation exprimées par la collectivité pour attribuer le contrat, ainsi que de ses conditions d'attribution ;

Considérant alors qu'il est opportun de ne pas attribuer ce contrat de concession de service public, en déclarant sans suite cette consultation, pour motif d'intérêt général ;

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la déclaration sans suite de la consultation visant à attribuer une concession de service public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique de DIABOLO situé à Bourg-de-Péage pour motif d'intérêt général, en raison du contexte économique très défavorable impliquant une modification substantielle des conditions d'exploitation initialement exprimées par la collectivité pour attribuer ce contrat, ainsi que de ses conditions d'attribution,
- **d'autoriser et mandater** le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Votants POUR : 91 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Le départ de madame Julie HERMAN modifie l'effectif présent.

### 3. CENTRE AQUATIQUE DIABOLO - CRÉATION D'UNE RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE

**Rapporteur : Adem BENCHELLOUG**

Vu les dispositions des articles L.2221-1 et suivants et des articles l'article R.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du 1<sup>er</sup> février 2023 donné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 février 2023,

Considérant que le centre aquatique Diabolo est un équipement sportif relevant de l'intérêt communautaire défini par le conseil communautaire du 30 juin 2021 dont l'exploitation est confiée depuis son ouverture le 4 juillet 2012 à un délégataire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) ;

Considérant que l'équipement a été conçu pour la nage, la baignade, l'apprentissage de la natation, activités que l'on retrouve dans les piscines traditionnelles. Il permet également de proposer des prestations de bien être (massage, soin du corps, sauna, hammam, jacuzzi), de forme (aquagym) et des activités ludiques (rivière, jeux d'eau, aires de jeux) ;

Considérant que ces prestations et activités accessoires ont pour but de toucher un public plus large et générer des recettes permettant de financer une partie des activités traditionnelles d'une piscine ;

Considérant que la délégation de service public est un mode de gestion adapté pour l'exploitation de ce type d'équipement à usage multiple destiné aux scolaires, au grand public et aux familles. A cet effet, il a été proposé au Conseil le renouvellement de ce contrat de service public à l'occasion de la délibération du 29 juin 2022, après avoir recueilli l'avis favorable de la CCSPL le 08 juin 2022 ;

Considérant toutefois que la poursuite des effets produits par la pandémie du Covid19 sur l'activité déléguée, ajoutée aux effets de la crise énergétique, bouleversent ce modèle économique : la pandémie a éloigné le public des équipements aquatiques qui tarde à revenir nombreux, la crise énergétique pèse sur les charges d'exploitation, les activités accessoires ne dégagent ainsi plus les recettes permettant de réduire la charge nette de fonctionnement de l'activité aquatique traditionnelle ;

Considérant que pour répondre à ces nouveaux enjeux, la collectivité doit adapter les règles de fonctionnement de son équipement ;

Considérant qu'en regard à ce qui précède, il est proposé aux membres du conseil communautaire, en attendant que les conditions économiques s'améliorent, de changer le mode de gestion du centre aquatique Diabolo ;

Considérant que compte tenu des particularités énoncées ci-avant, du caractère conjoncturel du changement du mode de gestion, la prise en régie permettrait d'attendre que les conditions économiques soient réunies pour confier éventuellement, de nouveau, l'exploitation du centre aquatique à un délégataire ;

Il est donc proposé de créer une régie dotée de l'autonomie financière sans personnalité morale pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique DIABOLO, situé à Bourg-de-Péage.

Les caractéristiques principales de la régie proposée sont les suivantes :

- La régie Diabolo doit être opérationnelle le 4 juillet 2023.
- Elle assurera l'exploitation du centre aquatique Diabolo. Dans ce cadre, elle assurera la gestion des activités aquatiques et balnéo en direction des usagers, ainsi que la supervision technique et patrimoniale de l'équipement. Ne sont pas reprises les activités de soins du corps et fitness terrestre.
- Compte tenu de son activité, la régie sera gérée en tant que Service Public à Caractère industriel et Commercial (SPIC) avec une part de Service Public à Caractère Administratif (SPA), pour la part d'accueil du public pour la natation.

Seules les activités relevant du SPIC seront assujetties à la TVA

- Le Président de la Communauté d'agglomération est le représentant légal de la régie.
- Le conseil communautaire reste compétent. Il consulte pour avis le conseil d'exploitation de la régie avant de délibérer.
- Il est proposé la composition suivante pour le conseil d'exploitation :
  - 4 membres issus du Conseil communautaire,
  - 1 représentant des usagers, désigné sur proposition du Président parmi les associations d'usagers et de consommateurs.
- Le personnel de l'actuel délégataire sera repris par la régie et conservera son statut de droit privé.
- Un directeur sera nommé par le Conseil communautaire de juin. Il sera agent de droit public.

Le projet de statuts est joint en annexe.

Le budget 2023 et la création des postes seront soumis au vote du Conseil communautaire de juin.

*Vu les dispositions des articles L.2221-1 et suivants et des articles l'article R.2221-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article R2121-70 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis du 1<sup>er</sup> février 2023 donné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),*

*Vu l'avis du Comité Social Territorial du 22 février 2023,*

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver la création** de la régie à autonomie financière sans personnalité morale « Centre aquatique Diabolo » service public à caractère industriel et commercial (SPIC) à compter du 15 mars 2023,
- **d'approuver** pour cette régie les statuts joints en annexe à la présente délibération,
- **d'autoriser** la création d'un budget propre à la régie géré selon la nomenclature M4,
- **d'assujettir partiellement** ce budget à la TVA pour les activités relevant du SPIC,
- **d'octroyer** une avance de trésorerie non budgétaire de 200 000 € remboursée par cinquième au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année dès 2024,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 90 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

**Nicolas DARAGON**

Je dois désigner par décision les représentants de notre collectivité au sein de la régie.

Les personnes désignées compte tenu des critères qui viennent d'être énoncés par Adem BENCHELLOUG seront : lui-même, Nathalie NIESON, maire de la commune, Fabrice BAR et Jean-Noël FOURNAT qui sont maires de communes dont les enfants fréquentent cet établissement.

#### 4. CENTRE AQUATIQUE DIABOLO - CRÉATION DE LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE À COMPTER DU 4 JUILLET ET DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

**Rapporteur : Adem BENCHELLOUG**

Afin de pouvoir anticiper l'exploitation du centre aquatique Diabolo par la régie à autonomie financière, il est nécessaire de voter les tarifs applicables dès le démarrage de l'activité de la régie, le 4 juillet 2023.

Pour rappel, dans le cadre du contrat de DSP actuel, les tarifs sont actualisés au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année selon une formule de révision des prix qui tient compte de l'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des services. Il est proposé de maintenir les mêmes modalités pour la révision de tarifs appliquées par la régie à autonomie financière au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire de voter :

- la grille tarifaire pour la période du 4 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 établie selon les tarifs actuels du centre aquatique, pour ce qui concerne les entrées aquatiques et balnéo et les activités aquatiques, avec quelques ajustements, notamment la suppression des tarifs spécifiques aux activités fitness terrestres et la baisse des abonnements qui intégraient cette activité.
- La grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 avec application de la formule de révision des tarifs.

Les deux grilles tarifaires sont jointes en annexe.

*Le Conseil communautaire DECIDE :*

- **d'approuver** la grille tarifaire du centre aquatique Diabolo applicable à compter du 4 juillet 2023, telle que jointe en annexe,
- **d'approuver** la grille tarifaire du centre aquatique Diabolo à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 telle que jointe en annexe,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

Votants **POUR** : 90 voix

Votants **CONTRE** : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

#### 5. PATINOIRE - GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

**Rapporteur : Adem BENCHELLOUG**

Les tarifs de la patinoire ont été modifiés au 1<sup>er</sup> septembre 2022 en application de la délibération n°2022-015 du 10 février 2022. Ils étaient restés inchangés depuis 2015.

Depuis, les prix de l'énergie ont augmenté d'une manière importante. Malgré les mesures du plan de sobriété, les dépenses d'énergie de la patinoire ont un impact conséquent sur le budget principal de l'Agglomération.

Il est donc proposé de faire évoluer de nouveau certains tarifs de la patinoire.

La grille tarifaire complète modifiée est jointe en annexe. Le tableau suivant présente les tarifs pour lesquels une évolution est proposée.

Patinoire	Haute saison	*Basse saison
	Tarifs Sept 2023	Tarifs Sept 2023
<b>Entrées individuelles</b>		
Enfant - 16ans	3,40	2.90
Jeune 16 > 25ans	3,80	3,20
Adulte + de 25 ans	4,60	4,00
Tarif Découverte avec location patins	4.60	4.60
<b>Pass et abonnements</b>		
Carte 10 entrées enfant -de 16ans	19.50	Tarifs identiques à la haute saison
Carte 10 entrées jeune 16 > 25ans	28.50	
Cartes 10 entrées adulte + de 25 ans	37.50	
Carte 10 entrées enfant -de 16ans + Patins	51.50	
Carte 10 entrées jeune 16 > 25ans + Patins	57,00	
Carte 10 entrées adulte > 25ans + Patins	74.00	

\*Basse saison : du 1<sup>er</sup> avril au 15 octobre

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la nouvelle grille tarifaire de la patinoire telle que jointe en annexe applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 86 voix

Votants CONTRE : 4 voix

TRAPIER Pierre, PAGANI Isabelle, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

## 6. PISCINES COMMUNAUTAIRES - GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023

**Rapporteur : Adem BENCHELLOUG**

Les tarifs des piscines ont été modifiés au 1<sup>er</sup> septembre 2022 en application de la délibération n°2022-014 du 10 février 2022. Ils étaient restés inchangés depuis 2018. En outre, par délibération n°2022-136 du 29 juin 2022, deux nouveaux tarifs ont été créés relatifs aux entrées enfants et adultes en période de canicule de niveau 3.

Depuis, les prix de l'énergie ont continué à augmenter de manière importante. Malgré les mesures du plan de sobriété, les dépenses d'énergie des piscines ont un impact conséquent sur le budget principal de l'Agglomération.

Il est donc proposé de faire évoluer de nouveau certains tarifs.

La grille tarifaire complète modifiée est jointe en annexe. Le tableau suivant présente les tarifs pour lesquels une évolution est envisagée.

Piscines	Résident Agglo	Résident Hors Agglo
	Tarifs sept 2023	Tarifs sept 2023
<b>Entrées individuelles</b>		
Enfant -16 ans	1,70	2,50
16 - 25 ans/famille nombreuse	2,10	2,90
Adulte +25 ans	3,40	5,10
Séance aquagym asso	2,30	-
<b>Pass et abonnements</b>		
10 entrées enfant -16	15,00	21,50
10 entrées 16-25 ans/famille nombreuse	17,00	24,00
10 entrées Adulte +25 ans	29,50	44,00
Carte nominative 50 entrées	57,00	81,00

#### Annie ROCHE

C'est pour expliquer le vote.

Ces augmentations des services publics, pour nous, cachent les augmentations d'impôts imputables aux seuls usagers que je trouve très, très inéquitables.

#### Nicolas DARAGON

C'est vrai que c'est inéquitable, car le client, puisque vous l'imaginez comme tel, va continuer de payer entre 10 et 12% de la valeur réelle du coût de son entrée dans la piscine. C'est vrai que c'est très, très inéquitable ...

À un moment, il faut être raisonnable, l'argent ne tombe pas du ciel, nous n'avons pas l'argent gratuit, cela n'existe pas. Donc il faut ajuster nos tarifs à l'explosion du coût de l'énergie. Nous ne le faisons pas par pur bonheur ou parce que cela nous fait très plaisir d'augmenter les prix. Je ne partage absolument pas cette expression qui n'est pas conforme à la réalité. En proportion, c'est même une baisse.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** la nouvelle grille tarifaire des « piscines gérées en régie » telle que jointe en annexe applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 86 voix

Votants CONTRE : 4 voix

TRAPIER Pierre, PAGANI Isabelle, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

#### 7. TERRE DE JEUX 2024 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE CYCLISTE DRÔME CLASSIC 2023

Rapporteur : Adem BENCHELLOUG

Les organisateurs des Boucles Drôme Ardèche sollicitent le soutien financier de Valence Romans Agglo pour l'édition du 26 février 2023 de la Drôme Classic dont le départ et l'arrivée sont à Etoile-sur-Rhône.

Cette épreuve est inscrite au calendrier de l'union cycliste internationale. 11 équipes professionnelles de 1<sup>ère</sup> division sont attendues.

Le budget des deux courses du 25 février Faun Ardèche Classic et du 26 février Faun Drôme Classic s'élève à 654 000 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € pour cet événement sportif.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 000 € à l'association Boucles Drôme Ardèche pour l'organisation de la course cycliste Drôme Classic 2023,
- **d'approuver** la signature de la convention d'objectif et de moyens jointe en annexe,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 89 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix

TRAPIER Pierre

## Développement social

### 1. ENFANCE JEUNESSE - SUBVENTION 2023 À LA MJC MAISON POUR TOUS DE CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2024

Rapporteur : Karine GUILLEMINOT

Dans le cadre de la compétence « action sociale » de la Communauté d'agglomération, sont d'intérêt communautaire, au titre de la jeunesse, les actions suivantes :

- Pour les communes de moins de 5 000 habitants : les actions d'animation, de proximité et de prévention pour les jeunes de 11 à 17 ans, à l'exception des mono-activités pratiquées dans les clubs, associations, écoles et établissements d'enseignement.
- Pour toutes les communes : les points information jeunesse.

Dans ce cadre, Valence Romans Agglo alloue chaque année une subvention de fonctionnement à la MJC Maison Pour Tous de Châteauneuf-sur-Isère, pour les actions jeunes 11-17 ans que l'association mène sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère.

L'attribution et le versement de la subvention sont mis en œuvre dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, qui est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour cette association s'élève à 25 840 €. Ce montant a été déterminé par la subvention versée avant la définition de la compétence Enfance Jeunesse communautaire.

Le service Enfance Jeunesse a réalisé une analyse de l'activité de cette association, eu égard aux structures équivalentes gérées par l'Agglo pour l'année 2021 et au nombre de jeunes présents sur ces communes. Le montant de la subvention s'avère cohérent pour l'année étudiée. Il est proposé de maintenir la subvention à la MJC Maison pour tous de Châteauneuf-sur-Isère à hauteur de 25 840 € pour 2023.

Il convient donc de délibérer pour l'attribution de la subvention et la signature du projet de convention d'objectifs et de moyens joint en annexe.

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement 2023 de 25 840 € à la MJC Maison Pour Tous de Châteauneuf-sur-Isère pour le financement des « Actions Jeunes » en direction des 11-17 ans,
- **d'approuver** la signature du projet de convention d'objectifs et de moyens joint en annexe,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 90 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

Le départ de madame Karine GUILLEMINOT modifie l'effectif présent.

## Ressources humaines

### 1. PLAN DE FORMATION 2023 - 2025

**Rapporteur : Séverine BOUIT**

Construire et proposer aux agents de la collectivité et aux services un plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Le plan de formation traduit les besoins de formation individuels et collectifs, il les hiérarchise en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant les orientations politiques et/ou stratégiques du développement de la collectivité. Il est institué pour une durée de 3 ans et est ajustable chaque année en fonction de l'évolution des besoins.

Ce plan se compose :

- des actions de formations obligatoires (formations règlementaires et sécurité),
- des besoins de formation individuels et collectifs,
- d'une partie réservée au compte personnel de formation.

Il s'appuie sur quatre axes principaux :

Axe 1 : Se professionnaliser et se perfectionner dans son cœur de métier

- Le pilotage et le management des ressources
- Les interventions techniques
- Les services à la population
- Le développement durable

Axe 2 : Promouvoir la prévention des situations à risques rencontrées et être acteur de la sécurité au travail

Axe 3 : Actualiser ses connaissances, maîtriser les savoirs fondamentaux et constituer une culture commune

Axe 4 : Permettre et inciter les agents à être acteurs de leurs parcours professionnels, pouvoir envisager une reconversion professionnelle.

Un axe transversal lié à la transition écologique afin de permettre l'intégration de l'aspect développement durable aux pratiques des agents a été intégré au plan de formation.

Le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation, déjà approuvé lors d'une précédente délibération, est maintenu en l'état.

#### **Annie ROCHE**

Dans les axes principaux de ces formations, « *le développement durable* » est indiqué en transversalité. Je souhaiterais que « *l'égalité femmes-hommes* » soit aussi indiqué dans les formations obligatoires.

Dans « *culture territoriale, les droits et obligations du fonctionnaire* », il serait intéressant d'y intégrer ces éléments comme la laïcité, le harcèlement, l'intégrité plutôt que d'en faire un chapitre dédié, cela me semblerait plus approprié, merci.

#### **Séverine BOUIT**

Ces actions existent aussi dans les documents qui vous ont été transmis. Le plan de formation 2022 se décline à travers 127 formations et il existe cette notion-là sur beaucoup de formations.

#### **Nicolas DARAGON**

Sur tous les modules quasiment d'ailleurs.

*Vu les articles L421-1 à L424-1 du Code Général de la Fonction publique,*

*Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique,*

*Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,*

*Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,*

*Vu la circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique,*

*Vu l'ordonnance no 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique,*

*Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis du Comité Technique du 7 juin 2022,*

**Le Conseil communautaire DECIDE :**

- **d'approuver** le principe du plan pluriannuel de formation décliné en programmation de formation annuelle présentée et validée par le Comité Social Territorial chaque année,
- **de valider** la déclinaison de ce plan de formation en 4 axes prioritaires, et un axe transversal,
- **de confirmer** que le plan de formation ainsi retenu permet d'identifier des actions mobilisables dans le cadre du Compte Personnel Formation des agents.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 90 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

## **2. RIFSEEP - MISE A JOUR N°4**

**Rapporteur : Séverine BOUIT**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code général de la Fonction publique,*

*Vu la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire,*

*Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,*

*Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,*

*Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,*

*Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,*

*Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,*

*Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale portant actualisation des équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux,*

*Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat,*

*Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des techniciens supérieurs du développement durable des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,*

Vu l'arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques,

Vu l'arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération n°2017-295 du 6 octobre 2017 instaurant un régime indemnitaire,

Vu les délibérations n°2018-120 du 27 juin 2018, n°2018-168 du 18 octobre 2018, n°2019-129 du 26 juin 2019 et n°2020-145 du 11 juillet 2020, complétant la délibération n°2017-295 relative au régime indemnitaire,

Vu l'avis du Comité Technique du 22 février 2023,

Considérant qu'il a lieu de mettre à jour le tableau récapitulatif des montants RIFSEEP applicables par cadre d'emplois, annexé aux délibérations susvisées,

Considérant que le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur a pour équivalence le cadre d'emplois des ingénieurs,

Considérant que le corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur, a pour équivalence le cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Considérant que le corps de référence provisoire des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat a pour équivalence le cadre d'emplois des aides-soignants,

Considérant que le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, a pour équivalence le cadre d'emplois des directeurs d'établissements d'enseignement artistique,

Considérant que le corps des conservateurs du patrimoine relevant du ministère de la culture et de la communication de la fonction publique d'Etat a pour équivalence le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de modifier** le tableau récapitulatif des montants RIFSEEP afin d'y intégrer les aides-soignants, les conservateurs du patrimoine, les directeurs d'établissement d'enseignement artistique et de mettre à jour les montants des ingénieurs et techniciens,
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- **de décider** que la présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant le Conseil communautaire,
- **d'autoriser** et de mandater le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents de nature à exécuter ou modifier la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 90 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

### 3. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Séverine BOUIT

Pour le bon fonctionnement des services, il est régulièrement proposé des ajustements organisationnels qui impliquent des créations et suppressions de postes.

A l'occasion du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 22 février 2023, les principales modifications proposées ont porté sur :

## **Département Cadre de Vie**

### Direction de l'Assainissement, des Eaux Pluviales et des Rivières

Depuis 2015 et l'élargissement de la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales aux 54 communes, la prise de compétence GEMAPI en 2018, la direction assainissement, eaux pluviales et rivières, s'est structurée, organisée et renforcée.

Suite au renforcement des équipes il est demandé de faire évoluer trois postes d'encadrants de techniciens en ingénieurs, pour les unités : rejets non domestiques et toxiques, appui technique, études et travaux.

- Suppression de trois postes d'encadrants techniciens, et création de trois postes d'encadrants ingénieurs.

### Direction de l'Espace Public

Pour le service Arbres, Nature en Ville et Paysage, il est demandé la création d'un poste de technicien, maître d'œuvre - concepteur paysage, en contrepartie de la suppression d'un contrat de projet technicien.

- Création d'un poste de technicien catégorie B, et suppression d'un poste de contrat de projet technicien

## **Département Administration Générale et Moyens Généraux**

### Département et Direction Commune des Achats et Moyens Généraux

L'organisation du service administratif et financier mutualisé est adaptée au fonctionnement des services pour davantage de cohérence. Les postes sont réaffectés directement dans les directions. En conséquence il est demandé de supprimer un poste d'attaché (cat. A), ex-poste d'encadrant de ce service administratif et financier, et de faire évoluer un poste de rédacteur en attaché au sein de la direction des Achats.

- Suppression d'un poste d'attaché et d'un poste de rédacteur, création d'un poste d'attaché.

### Direction Commune des Contrats Publics

Cette direction voit deux changements principaux s'opérer : l'automatisation et la réorganisation du pôle assistance, ce qui permet de libérer un ETP ; et l'augmentation de la dimension juridique du service exécution, qui entraîne un besoin d'évolution d'un poste de rédacteur en attaché.

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste de rédacteur, création d'un poste d'attaché

## **Département Cohésion Sociale et Culture**

### Service Administratif et Financier

En raison d'un besoin plus important en termes d'expertise d'achats publics, de pilotage de dossiers et de gestion budgétaire, il est demandé de faire évoluer un poste de rédacteur en attaché.

- Suppression d'un poste de rédacteur et création d'un poste d'attaché

### Direction des Sports

Afin de faire correspondre le tableau des emplois permanents au besoin, il est demandé deux régularisations : l'évolution d'un poste de la filière technique (cat. C) vers la filière administrative (cat. C) pour une unité administrative ; et la suppression d'un poste de technicien, prévue depuis la réorganisation au printemps dernier.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique (C) et d'un poste de technicien, et création d'un poste d'adjoint administratif (C).

### Direction du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Les différentes disciplines enseignées sont plus ou moins prisées. Afin d'ajuster le nombre d'heures enseignées sur les postes il convient de procéder aux évolutions de temps de postes suivantes :

- Poste d'ATEA (cat. B assistant territorial d'enseignement artistique) enseignement hautbois, de 14/20ème à 12/20ème
- Poste d'ATEA, discipline viole de gambe, de 4/20ème à 5/20ème à partir du 1er septembre 2023

- Poste de PEA (cat. A Professeur d'enseignement artistique), discipline harpe, de 9/16ème à 10/16ème à partir du 1er septembre 2023
- Suppression d'un poste d'ATEA enseignement discipline musique traditionnelle du Dauphiné 2/20ème à compter du 1er septembre 2023
- Poste d'ATEA, discipline musiques actuelles amplifiées, de 4/20ème à 6/20ème à compter du 1er septembre 2023
- Poste d' ATEA, discipline saxophone, de 11/20ème à 10/20<sup>ème</sup>, à compter du 1er septembre 2023
- Poste de PEA, discipline analyse et écriture, de 11/16ème à 12/16ème en septembre 2023, même discipline plus orchestration.

## **Département Développement et Territoire Durables**

### Direction Habitat Urbanisme et Aménagement

Au sein de l'unité Rénov'Habitat Durable, il est demandé de faire évoluer un poste de contrat de projet en catégorie B rédacteur, en poste permanent, car les missions sont liées à un besoin pérenne.

- Suppression d'un poste de contrat de projet rédacteur, création d'un poste permanent de rédacteur

### Direction Environnement Développement local et Transition énergétique

Pour une action plus structurée et coordonnée, la direction se réorganise. En plus du service Transition Energétique, trois unités sont créées autour des missions liées à la gestion et à l'animation de l'environnement (PCAET, lutte contre l'ambroisie, espace foncier...), du patrimoine naturel et forestier (biodiversité...), du développement durable (énergies renouvelables, PAADT, économie circulaire...), de l'agriculture et de la ressource en eau, etc. En conséquence, un poste de contrat de projet évolue de B en A ingénieur, et un autre poste de contrat de projet est créé, en A ingénieur pour trois ans, pour l'animation des contrats de chaleur.

- Création d'un poste de chef de projet contrat de chaleur, en contrat de projet d'une durée de 3 ans ingénieur (Cat A)
- Suppression d'un poste de contrat de projet technicien (Cat B)
- Création d'un poste de chef de projet du Projet Agricole et Alimentaire Durable de Territoire (PAADT) en contrat de projet de catégorie A ingénieur sur une durée de 3 ans.

## **Direction Générale des Services**

### Direction Commune des Relations Humaines

Afin de procéder à des régularisations du tableau des emplois, il est demandé les éléments suivants :

- Suppression d'un poste de catégorie A Attaché à la DCRH, ex-poste de directrice adjointe, qui n'est plus utilisé dans l'organisation actuelle.
- Création d'un poste de catégorie B technicien pour le transfert d'un agent de la Ville de Romans pour la Direction de l'Eau.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise (cat. C) au service Eclairage Public
- Suppression d'un poste d'attaché (cat. A) à la Direction générale.

L'ensemble de ces décisions impacte le tableau des emplois comme suit :

- Solde créations/suppressions emplois en nombre : suppression de 5 postes (4 postes sans les contrats de projet)
- Dont la suppression de deux contrats de projet technicien, et d'un contrat de projet rédacteur, et la création de 2 contrats de projet d'ingénieur pour trois ans
- Solde en ETP : -4
- Solde en ETP sans les contrats de projet : -3

*Considérant le besoin en personnel des services en lien avec les usagers,*

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'acter** les créations et suppressions d'emplois susvisées,
- **de modifier** le tableau des emplois permanents,
- **de dire** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 87 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 3 voix

TRAPIER Pierre, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

#### 4. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE CADEAUX AUX AGENTS RETRAITÉS ET MÉDAILLÉS

**Rapporteur : Séverine BOUIT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L731-1 à L731-4,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération d'offrir un cadeau aux agents à l'occasion des départs en retraite ou lors de remise de médailles,

Considérant que dans le respect du principe de libre administration, il appartient à l'organe délibérant de définir par délibération les situations dans lesquelles la remise de cadeaux aux agents est autorisée,

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **de valider** le principe d'octroi d'un cadeau aux agents intercommunaux titulaires et non titulaires à l'occasion de départ à la retraite ou de remise des médailles, dans la limite de 50 €TTC par personne,
- **de dire** que ce cadeau ne constitue pas un élément de la rémunération, et est attribué indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir,
- **de dire** que les crédits seront prévus au compte 6488 - « autres charges de personnel » du budget principal de l'exercice concerné,
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Votants POUR : 90 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 0 voix

#### Décisions du Président

**Rapporteur : Nicolas DARAGON**

Il est joint en annexe les décisions prises par le Président depuis la dernière séance.

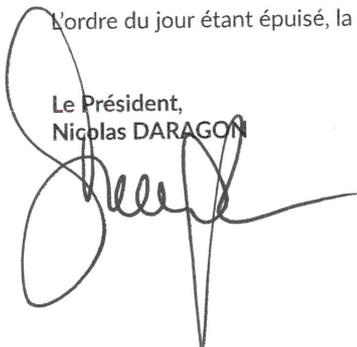
Questions diverses

Nicolas DARAGON

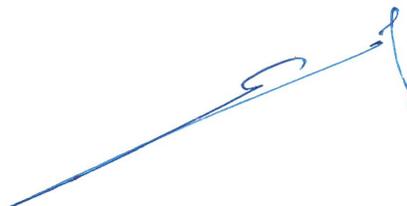
Pour information, le prochain Conseil communautaire se réunira le mercredi 28 juin à 18H00 et je vous propose de partager le verre de l'amitié. Les personnes qui ont eu le courage de rester dans le public jusqu'au terme, ainsi que la presse évidemment, sont invités à nos côtés et je lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Le Président,  
Nicolas DARAGON



Le Secrétaire de séance  
Etienne LARAT



rendues exécutoires, prises par délégation dans le cadre des articles L5211-09 et L5211-10 du CGCT et de la délibération 2022-106 du Conseil communautaire du 29 juin 2022 portant délégation de certaines attributions de l'organe délibérant au Président

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2022_DCP232	Décisions du Président	Marché N°223044 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine de Bourg lès Valence en piscine d'été	Groupement conjoint dont le mandataire est LIPSTICK + XANADU (69001 Lyon) et les cotraitants : SYMBIEAU TECH/ Co-traitant : COGECI/ Co-traitant: PROCOBAT/ Co-traitant: SARL SCOP B INGENIERIE/ Co-traitant : SARL CO.METH 69001 Lyon	290 800€ HT	06/12/2022
2022_DCP238	Finances et Administration générale	222029 - Fourniture de viandes			30/11/2022
2022_DCP239	Finances et Administration générale	222133 - l'achat de 2 véhicules utilitaires légers thermiques neufs de type L1H1 pour renouveler partiellement le parc de son service Eclairage Public			05/12/2022
2022_DCP240	Finances et Administration générale	213170L09 : Travaux de reconstruction de l'Aire des gens du Voyage " Les Hirondelles" Lot CVC Plomberie - Avenant 2	APOOLPI 26400 PIEGROS-LA-CLASTRE	plus-value de 5 225.00€ HT soit + 6.45%	06/12/2022
2022_DCP241	Développement social	Marché 182025 - Gestion La Farandole à Chabeuil - Avenant n°6 - Prolongation jusqu'au 21 décembre 2023	Association Léo Lagrange Centre Est 2 rue Maurice Moissonnier 69517 VAULX-EN-VELIN Cedex	Montant initial : 754 922,35 € HT (414 839,49 € HT Valence Romans Agglo + 340 082,86 Ville de Chabeuil)	08/12/2022
2022_DCP242	Développement économique	222090 - Réalisation d'un Plan Guide - Scénario global d'aménagement du parc d'activités "Les Chasses"			14/12/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2022_DCP243	Cycle de l'eau	SIGNATURE DU MARCHE SUBSEQUENT N°221379SUB A L'ACCORD-CADRE N°203095 AYANT POUR OBJET LA CREATION DE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET LA REHABILITATION DES BRANCHEMENTS D'EAUX USEES CHEMIN DES BOEUF A ROMANS SUR ISERE	CHEVAL TP 26300 BOURG DE PEAGE	456 752.03€HT	12/12/2022
2022_DCP244	Cycle de l'eau	Signature marché n°221160 relatif au diagnostic et à l'avant-projet de maîtrise d'œuvre de restauration morpho-écologique des cours d'eau et ouvrages de protection contre les crues du bassin versant de l'Ozon	GROUPEMENT AMETEN - ALPES INGE - ERANTHIS - SEMAWE 38 EYBENS	130 700 € H.T.	12/12/2022
2022_DCP245	Finances et Administration générale	MARCHE N°223065 - MS07 Réfection de la Rue Jacquard - Avenant n°01	COLAS 26 000 VALENCE	+10 293.67€HT + 2.95%	09/12/2022
2022_DCP246	Finances et Administration générale	222093 - Prestation d'insertion professionnelle par le nettoyage des locaux			09/12/2022
2022_DCP247	Décisions du Président	222123 - Consultation pour l'achat de 3 VU électriques type L2H2			16/12/2022
2022_DCP248	Finances et Administration générale	222035 - Fourniture de pièces et réparation de vélos			09/12/2022
2022_DCP251	Finances et Administration générale	222141 - Groupement de commandes marché pour la collecte, tri par massification, affranchissement du courrier et des colis			22/12/2022
2022_DCP252	Finances et Administration générale	222127 - Acquisition de deux véhicules utilitaires légers type L1H1, thermiques pour la DFAM & le Musée			14/12/2022
2022_DCP253	Cycle de l'eau	Signature de l'accord-cadre à bons de commande n°221475 ayant pour objet la fourniture de matériel de télégestion SOFREL	LACROIX SOFREL 2 rue du Plessis 35770 VERN SUR SEICHE	80 000 € HT soit 500 € HT min/ an et 20 000€ HT max / an	09/12/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2022_DCP254	Finances et Administration générale	AVENANT 1 AU MARCHÉ 202085 CONTRAT DE PERFORMANCE COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	PROPOLYS 109 rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN	+ 889467.80€ HT	16/12/2022
2022_DCP255	Développement social	Marché Linge de Maison n°202148 - Avenant n°2	GRANJARD SAS DEPT CENTEX 80 chemin du Grand Champ 42360 PANISSIERES	Mini annuel : 5 000 € HT Maxi annuel : 20 000 € HT	15/12/2022
2022_DCP256	Cycle de l'eau	Signature du marché n°221219 ayant pour objet le renforcement du poste de refoulement de la Presle à Romans sur Isère	Lot n°1: RAMPA TP Lot n°2: Groupement RIVASI BTP/ POMPAGE RHONE ALPES/ FRANKI FONDATION FAYAT / RAMPA ENERGIE Lot n°1: RAMPA TP: Parc industriel Rhône Vallée Nord, 07250 LE POUZIN Lot n°2: RIVASI BTP (mandataire): 16 Avenue du Lieutenant Cheynis, 26160 LA BATIE ROLLAND	Lot n°1: 708 826€ HT Lot n°2: 1 514 882 € HT	21/12/2022
2022_DCP257	Finances et Administration générale	Marché n°203113 Accord cadre à bons de commande pour des opérations de détection et géoréférences des réseaux enterrés_Avenant n°1	GRT VRDTECT/DERESO - ECR ENVIRONNEMENT - ADRE RESEAUX 13150 TARASCON - 26320 ST MARCEL LES VALENCE - 33185 LE HAILLAN		05/01/2023
2022_DCP258	Finances et Administration générale	222130 - Acquisition de deux véhicules utilitaires légers type L1H1 électriques pour la DCBAG			15/12/2022
2022_DCP259	Finances et Administration générale	212138 - Acquisition d'un logiciel de GMAO pour les directions de l'Assainissement et des Eaux de Valence			22/12/2022

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2022_DCP260	Cycle de l'eau	DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU MARCHÉ N°221404MPA - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES - FOURNITURE ET MAINTENANCE DE CAPTEURS H2S			02/01/2023
2022_DCP261	Finances et Administration générale	222104 - Repérage amiante et HAP avant travaux de voirie et réseaux divers			22/12/2022
2022_DCP262	Finances et Administration générale	Réhabilitation de la piscine de Bourg-Lès-Valence en piscine d'été - Contrôleur technique	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 26000 VALENCE	11 160.60 € HT	27/12/2022
2022_DCP263	Finances et Administration générale	213098L05 - Travaux de reconstruction de l'Aire des gens du Voyage "Les Hirondelles" - Lot Doublages Cloisons Peinture - Avenant 2	THOMASSET Fils SAS 26540 MOURS ST EUSEBE	plus-value de 7 394.25 € HT soit +30,05 % (dont 22.57 % au titre des circonstances imprévisibles)	20/12/2022
2022_DCP264	Finances et Administration générale	222174 - Acquisition de deux véhicules utilitaires légers thermiques pour l'Eclairage Public			26/12/2022
2022_DCP265	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°1 au marché subséquent n°211073 à accord-cadre n°183133- Lot 1-portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau unitaire de la rue Châteauvert à Valence	SUEZ Consulting ZAC des Couleures -Place Fernand Pouillon, 26000 VALENCE	43 475.25 € HT	22/12/2022
2022_DCP266	Finances et Administration générale	Marché N°213128 Accord-cadre à bons de commande multi-attributaires "Mise en œuvre de sols de sécurité pour les aires de jeux" _Avenant n°1	SOL FROMENT RECRE ACTION ASTIER SOL FROMENT (19250 Meymac) RECRE ACTION (77700 Serris) ASTIER (26100 Romans-sur-Isère)	Sans incidence financière	19/01/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2022_DCP267	Finances et Administration générale	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du Multi-accueil Lucile HERBET à Bourg-lès-Valence	Groupement d'entreprises conjoint: Mandataire: FLORENT PATOIS ARCHITECTE DPLG Co-traitant 1: Bureau d'études GARD Co-traitant 2: BET FRANCK REY Co-traitant 3: SARL PROJECTIVE Co-traitant 4: ECHOLOGOS Groupement d'entreprises conjoint: Mandataire: FLORENT PATOIS ARCHITECTE DPLG (26600 Tain l'Hermitage) Co-traitant 1: Bureau d'études GARD (07290 ARDOIX) Co-traitant 2: BET FRANCK REY (26600 Tain l'Hermitage) Co-traitant 3: SARL PROJECTIVE (26300 Bourg-de-Péage) Co-traitant 4: ECHOLOGOS (38700 La Tronche)	47 700 € HT	27/12/2022
2023_DCP001	Finances et Administration générale	213098L04 - Travaux de reconstruction de l'Aire des gens du Voyage "Les Hirondelles" - Lot Menuiseries extérieures Aluminium - Avenant 2	DELORME BATTANDIER 07100 ANNONAY	plus-value de 850.00 € HT soit +13,73 % au titre des circonstances imprévisibles	06/01/2023
2023_DCP002	Finances et Administration générale	213170L06 - Travaux de reconstruction de l'Aire des gens du Voyage "Les Hirondelles" - Lot Menuiseries Bois - Avenant 2	LIGNUM INNOVATIS 26400 VAUNAVEYS LA ROCHETTE	plus-value de 756.00 € HT soit +2,49 %	06/01/2023
2023_DCP003	Développement économique	222072 - Etude pré-opérationnelle d'aménagement urbain et mise à jour du dossier de réalisation de ZAC - secteur VercorsTech			10/01/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP006	Finances et Administration générale	AVENANT 1 AU MARCHÉ 212130 FOURNITURES ET GESTION DE TITRES RESTAURANT	EDENRED FRANCE 166/180 Boulevard Gabriel Péri 92240 MALAKOFF		09/01/2023
2023_DCP007	Finances et Administration générale	AVENANT 1 AU MARCHÉ 212168 FOURNITURE DE PEINTURE - LOT 2 : SECTEUR SUD	CHARPAIL 199 AVENUE DES AUREATS - 26000 VALENCE		09/01/2023
2023_DCP008	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°2 au marché n°213085 portant sur l'extension du réseau d'eaux usées Rue de Royans et Chemin Claude Marcé-Réseau d'eaux pluviales rue du Royans à MOURS SAINT EUSEBE	Groupement d'entreprises SOGEA RHONE ALPES (mandataire), CHEVAL TP/ CHAPON TP Chemin de la Motte Mauboule 26000 VALENCE	Montant initial du marché 1 997 575.50€ HT	12/01/2023
2023_DCP010	Finances et Administration générale	Marché n°213086 Construction d'un espace petite enfance à Romans-sur-Isère_Lot n°8 cloisons amovibles_Avenant n°1	DIMATER 69300 CALUIRE ET CUIRE		11/01/2023
2023_DCP011	Finances et Administration générale	Petite enfance - Signature d'une convention de groupement de commandes entre Valence Romans Agglo et la ville de Chabeuil pour la passation d'une concession de service public pour l'exploitation de la crèche de Chatuzange-le-Goubet et de la crèche et de l'accueil de loisirs de Chabeuil			10/01/2023
2023_DCP012	Cycle de l'eau	Signature de l'avenant n°1 au marché subséquent n°221112 à l'accord-cadre 203095 ayant pour objet la réhabilitation et la mise en séparatif du réseau unitaire rue Argod et rue de la Déportation à BOURG DE PEAGE	SOGEA RHONE ALPES Chemin de la Motte-Mauboule, 26000 VALENCE	Montant initial: 269 207 € HT	23/01/2023
2023_DCP013	Cycle de l'eau	SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°213016 - LOT1 STATION - PORTANT REALISATION DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES QUARTIERS, LES DINAS, LES RORIVAS, LES PETIOTS ET LES DORELONS A MONTMEYRAN	EUROVIA DALA 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS	330 610 €HT	23/01/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP014	Décisions du Président	222138 - Acquisition de livres pour les médiathèques et les services de l'agglomération			25/01/2023
2023_DCP015	Finances et Administration générale	213098L08 - Travaux de reconstruction de l'Aire des gens du Voyage "Les Hirondelles" - Lot Menuiseries Métalliques Serrurerie - Avenant 2	ETOILE METAL 26800 ETOILE SUR RHONE	plus-value de 4 950.00 € HT soit +6,63 % au titre des circonstances imprévisibles	26/01/2023
2023_DCP016	Finances et Administration générale	Marché n°213098L02 Reconstruction de l'aire des gens du voyage "Les Hirondelles" à Valence - Lot 2 : Gros Œuvres - façade - Avenant n°3	SARL HENARD PATRICK 07500 GUILHERAND-GRANGES	plus-value de 360.00 € HT (+0.19%) - cumul +0.73%	26/01/2023
2023_DCP017	Finances et Administration générale	Marché MGP N° 16EJ007 - Piscine Caneton à Romans sur Isère - Avenant N° 9	GROUPEMENT SPIE BATIGNOLLES/ CHABANNE ARCHITECTE / CHABANNE INGENIERE/ CHABANNE ENERGETIQUE / AXIMA CONCEPT (MANDATAIRE) ZI LA PIMPIE - RUE ROBERT CHUMAN 26120 MONTELIER	SANS INCIDENCE FINANCIERE	26/01/2023
2023_DCP018	Finances et Administration générale	Signature du marché subséquent n°221574 à l'accord-cadre n°192119 ayant pour objet « Fabrique filières : mise en place de groupes de travail opérationnels sur les filières stratégiques pour la préservation de la ressource en eau »	CERESCO 18 rue Pasteur 69007 LYON	65 837,50 € HT	31/01/2023
2023_DCP019	Développement durable	221038 - EDITIQUE ET ENVOI DE FACTURES ET COURRIERS	EDIPOST 91 420 MORANGIS	Montant annuel minimum : 10 000 euros HT Montant annuel maximum : 50 000 euros HT	01/02/2023
2023_DCP020	Cycle de l'eau	Signature du marché subséquent n°221586SUB sur l'accord-cadre n°203095 ayant pour objet la desserte en eaux usées de l'Allée des Cévennes à Bourg-de-Péage	EHTP 66 route de Beauvallon, 26000 VALENCE	315 603.17€	15/02/2023

N° Décision	Thème	Intitulé	Attributaire	Montant HT si incidence financière	Reçu par le représentant de l'Etat et publié le
2023_DCP021	Décisions du Président	MS 212147 FOURNITURE DE 20 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - EXONERATION PENALITES DE RETARD	CARBONE ZERO 24 RUE DENIS PAPIN 26000 VALENCE	4 183.46 EUROS HT	08/02/2023
2023_DCP022	Finances et Administration générale	Accord-cadre à bons de commande n°223026 - Travaux de voirie inférieur ou égaux à 150 000 € HT - lot n°3 - Avenant n°2.	COLAS 26000 VALENCE	Sans incidence financière	13/02/2023
2023_DCP023	Finances et Administration générale	Marché N°223061_Accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire "changement du platelage bois de l'aire de jeux du Parc Bernard Piras de la Cartoucherie"	AMEXBOIS 04700 Oraison	Montant du marché: 500 080.00 € HT Montant minimum pour la durée du marché: montant de l'offre du titulaire qui deviendra contractuel au moment de la notification du marché Montant maximum pour la durée du marché: 450 000.00 € HT	16/02/2023
2023_DCP025	Finances et Administration générale	AVENANT 3 AU MARCHÉ 182179 PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN - LOT 4 SACS A DECHETS	COMODIS 95 rue Col du Rousset - 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE		22/02/2023
2023_DCP026	Finances et Administration générale	AVENANT 5 AU MARCHÉ 182179 PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN - LOT 2 OUATES ET SAVONS	COMODIS 95 rue Col du Rousset - 26300 CHATEAUNEUF SUR ISERE		22/02/2023

rendues exécutoires, prises par délégation dans le cadre des articles L5211-09 et L5211-10 du CGCT et de la délibération 2022-106 du Conseil communautaire du 29 juin 2022 portant délégation de certaines attributions de l'organe délibérant au Président

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D468	10/01/2023	Ressources humaines	Rupture conventionnelle		Nicolas DARAGON
2022_D487	24/01/2023	Finances et Administration générale	ABROGATION DE LA REGIE DE RECETTES DU STATIONNEMENT		Pierre-Matthieu TERRIEN
2022_D510	08/12/2022	Habitat et Urbanisme	Garantie d'emprunt à 50% de l'emprunt d'Habitat Dauphinois pour 15 logements situés "Les Terrasses" à Châteauneuf-Sur-Isère- Prêt 138188		Annie-Paule TENNERONI
2022_D512	26/01/2023	Décisions du Président	Service commun Administration - Modification de la convention		DARAGON Nicolas
2022_D554	10/01/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DE LA MAISON DE L'ENFANCE A BOURG-DE-PEAGE POUR LE DEPARTEMENT DE LA DROME - PMI	1920 € par an révisable	F.VASSY
2022_D562	10/01/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DE LA CITE MOMES DE BOURG LES VALENCE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LE DEPARTEMENT DE LA DROME - PMI	4640 € PAR AN	F.VASSY
2022_D574	06/01/2023	Décisions du Président	Demande de subvention au Conseil Départemental : contre-allées Allobroges		Laurent MONNET
2022_D580	01/12/2022	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE INTERCOMMUNAL DE BAGNOL ENTRE LE SIVU DE BAGNOL ET VALENCE ROMANS AGGLO		F.VASSY
2022_D585	15/12/2022	Systèmes d'information	Convention pour l'installation d'une base RTK "Centipède"		M. Fabrice LARUE
2022_D589	12/12/2022	Culture	Pays d'Art et d'Histoire - Convention de partenariat avec le collège Marcelle Rivier - année scolaire 2022-2023		Laurent Jacquot
2022_D611	10/01/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE AU SEIN DE L'ESPACE PETIT NICOLAS A ROMANS SUR ISERE ENTRE LE DEPARTEMENT ET VALENCE ROMANS AGGLO - PMI		F.VASSY
2022_D612	24/01/2023	Habitat et Urbanisme	Lecture Publique - Location/ Prêt salle Latour Maubourg à Unis-Cité		S. DORMOY
2022_D652	06/12/2022	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention de partenariat d'action d'éducation artistique et culturelle avec le Train Théâtre		Marie-Françoise PASCAL
2022_D653	01/12/2022	Culture	Lecture publique : mise à jour du règlement intérieur pour l'accueil du public dans les médiathèques du réseau de lecture publique avec annexe Charte multimédia		Marlène MOURIER
2022_D674	15/12/2022	Systèmes d'information	Convention de mise à disposition de l'accord-cadre "Services de télécommunications et prestations associées" - CAIH		M. VASSY Frédéric
2022_D687	08/12/2022	Habitat et Urbanisme	Garantie à 50% de l'emprunt de la Société pour le Développement de l'Habitat pour 43 logements situés l'île d'Adam à Bourg-Lès-Valence- Prêt 138325		ANNIE-PAULE TENNERONI

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D692	06/12/2022	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention de partenariat avec le centre Musical de Bourg-les-Valence		Marie-Françoise PASCAL
2022_D693	22/12/2022	Habitat et Urbanisme	GENISSIEUX - Crèche "Les Trotinettes" - Dépôt de demande d'Autorisation de Travaux		Fabrice LARUE
2022_D694	08/12/2022	Habitat et Urbanisme	Garantie à 100 % de l'emprunt de Soliha Drôme pour 2 logements situés 50 rue des Tilleuls - Beaugard Baret-Meymans - Prêt 141382	80 783 € GARANTIS A 100%	ANNIE-PAULE TENNERONI
2022_D695	08/12/2022	Habitat et Urbanisme	Garantie à 100% de l'emprunt de la Foncière d'Habitat et Humanisme pour 1 logement situé Le Marly - 8 Rue Général Chanzy à Valence - Prêt 141163	GARANTIE A 100% SUR 81 749 €	ANNIE-PAULE TENNERONI
2022_D696	05/12/2022	Développement durable	Lutte contre le frelon asiatique: convention avec le Groupement de défense sanitaire de la Drôme - section apicole (GDS26)- année 2022	10 000 €	Nathalie Nieson
2022_D697	13/12/2022	Habitat et Urbanisme	Lecture Publique - Location / prêt salle Latour Maubourg à Canaux de Valence Biodiversité au fil de l'eau		Sébastien DORMOY
2022_D698	13/12/2022	Habitat et Urbanisme	Lecture Publique - Location / prêt salle Latour Maubourg à Bok		Sébastien DORMOY
2022_D699	06/12/2022	Foncier	AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PRET A USAGE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET MR RICHARD DEBRAY		FVASSY
2022_D700	01/12/2022	Développement social	Enfance Jeunesse - Convention de financement de la CAF dans le cadre du dispositif PS Jeunes 2022		Karine GUILLEMINOT
2022_D701	01/12/2022	Développement social	Enfance-Jeunesse - Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et le collège Claude Debussy 2022-2028		Cyril VALLON
2022_D704	05/12/2022	Habitat et Urbanisme	Avenant n°1 à la convention d'études et de veille foncière entre la commune de Clérieux, Valence Romans Agglo et l'EPORA - Rue des Remparts - 26E080		FREDERIC VASSY
2022_D705	05/12/2022	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Romans-sur-Isère, dans le cadre de l'opération de sécurisation du carrefour, rues Albert Camus et Louis Petit, à Romans-sur-Isère		FREDERIC VASSY
2022_D706	05/12/2022	Développement durable	Signature d'une convention d'occupation des sols pour l'implantation de points d'apport volontaire sur la commune de Triors.		Frédéric VASSY
2022_D707	05/12/2022	Développement durable	Signature d'une convention d'occupation des sols pour l'implantation de points d'apport volontaire sur la commune d'Etoile-sur-Rhône.		Frédéric VASSY
2022_D708	05/12/2022	Développement économique	Adhésion à l'association Agence Départementale du Tourisme		Nicolas DARAGON
2022_D709	05/12/2022	Développement durable	Signature d'une convention d'occupation des sols pour l'implantation de points d'apport volontaire sur la commune d'Upie.		Frédéric VASSY
2022_D710	02/12/2022	Décisions du Président	Fonds de soutien intempéries Montmiral	7366€	DARAGON Nicolas

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D711	05/12/2022	Finances et Administration générale	Convention de Projet Urbain Partenarial avec la SAS Drôme Ardèche Immobilier et la Ville de Valence - secteur Rousset - Valence	sans	F.VASSY
2022_D712	05/12/2022	Développement durable	Signature d'une convention d'occupation des sols pour l'implantation de points d'apport volontaire sur la commune d'Etoile-sur-Rhône.		Frédéric VASSY
2022_D713	05/12/2022	Développement durable	Signature d'une convention d'occupation des sols pour l'implantation de points d'apports volontaires sur la commune d'Upie.		Frédéric VASSY
2022_D714	10/01/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE ENTRE LA COMMUNE DE MONTELIER ET VALENCE ROMANS AGGLO POUR LE MULTI ACCUEIL LE CHAT PERCHE		F.VASSY
2022_D715	13/12/2022	Foncier	AVENANT N°1 ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE DE ROMANS-SUR-ISERE PORTANT SUR L'OCCUPATION DE L'ESPACE PETIT NICOLAS PAR LE PERISCOLAIRE		F.VASSY
2022_D716	02/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie des parcelles ZK n° 77 et ZL n° 26 et résiliation des baux dans le cadre du projet CIC Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D717	02/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZL n°27 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D718	02/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie des parcelles ZK n°45, n°46 et n°47 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D719	02/12/2022	Foncier	Acquisition de la parcelle ZL n° 143 et résiliation de bail rural dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D720	05/12/2022	Développement économique	Cession d'un terrain - Parc d'activités de ROVALTAIN (ZAC de la CORRESPONDANCE / quartier VERCORSTECH) sur les communes de CHATEAUNEUF SUR ISERE et d'ALIXAN au profit de la SCI ALLIANCE		Laurent MONNET
2022_D721	06/12/2022	Développement social	Enfance-Jeunesse - Convention de prestation 2022-2026 pour l'accueil des jeunes goubétois aux activités "ANIM2PROX"		Nicolas DARAGON
2022_D722	06/12/2022	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE D'ETOILE SUR RHONE - NOEL RELAIS PETITE ENFANCE		F.VASSY
2022_D723	12/12/2022	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - convention de partenariat artistique pour la saison 2022-2023 avec la ville de Valence		Marlène MOURIER
2022_D724	01/12/2022	Foncier	SAFER - Préfinancement pour la renonciation au droit de préemption et résiliation au bail rural de la parcelle WB n°25 dans le cadre du projet de la Joyeuse		Sébastien DORMOY
2022_D725	15/12/2022	Culture	Le Cpa - Prix de vente boutique décembre 2022		Christian GAUTHIER
2022_D726	05/12/2022	Décisions du Président	Ouvertures dominicales 2023		Nicolas DARAGON

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D727	08/12/2022	Aménagement du territoire	Convention de partenariat avec le Département de la Drôme concernant la gestion et la promotion de la randonnée (PPDIPR)		Françoise Agrain
2022_D728	06/12/2022	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLES AU SEIN DE LA MAISON DE QUARTIER DES ORS ENTRE LA VILLE DE ROMANS ET VALENCE ROMANS AGGLO - RELAIS PETITE ENFANCE		F.VASSY
2022_D729	06/12/2022	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER RH N°2022005 EN DATE DU 18/02/2019 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2022_D730	08/12/2022	Culture	Le Cpa - Contrat d'engagement républicain		Laurent JACQUOT
2022_D731	12/12/2022	Eclairage public	DSIL - Demande subvention 2023 - Remplacement lampes energivores		Jérôme POUILLY
2022_D732	12/12/2022	Aménagement du territoire	Demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau concernant l'Observatoire de l'eau pour l'année 2023		Nathalie NIESON
2022_D733	12/12/2022	Développement économique	Cession de terrain - parc d'activités de Morlon - Portes les Valence (dossier CONSTRUCTEL)		Laurent MONNET
2022_D735	08/12/2022	Développement durable	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des PSE avec la nouvelle PAC		Jean Michel Valla
2022_D736	12/12/2022	Habitat et Urbanisme	Garantie à 100% de l'emprunt de Valence Romans Habitat pour une opération de rénovation de 65 logements situés Rue de Clérieux et Quai Sainte Claire à Romans-sur-Isère - Prêt n° 141039		NICOLAS DARAGON
2022_D737	12/12/2022	Habitat et Urbanisme	Modification du règlement d'attribution des aides à l'équilibre des opérations en renouvellement urbain		ANNIE-PAULE TENNERONI
2022_D738	12/12/2022	Habitat et Urbanisme	Signature de la convention opérationnelle, relative à la rue des Remparts (26E098), entre l'EPORA et la commune de Clérieux et Valence Romans Agglo		FREDERIC VASSY
2022_D739	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la mise à disposition entre Valence Romans Agglo et Valence Romans Habitat de trois conteneurs aériens métalliques.		Geneviève GIRARD
2022_D740	12/12/2022	Développement social	Petite enfance - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Chabeuil et l'Agglo pour des travaux dans le cadre du plan d'économie énergétique de la maison de l'enfance La Farandole à Chabeuil		Frédéric VASSY
2022_D741	08/12/2022	Finances et Administration générale	VIA - Convention de prestation de services - Exploitation des voiries des zones d'activités entre Marches et Valence Romans Agglo	sans	S.ROUZEAU
2022_D742	08/12/2022	Finances et Administration générale	VIA - Convention de prestation de services - Exploitation des voiries des zones d'activités entre Etoile sur Rhône et Valence Romans Agglo	sans	E. ROQUIGNY
2022_D743	13/12/2022	Décisions du Président	FDC Montmeyran D1	12100	DARAGON NICOLAS
2022_D744	13/12/2022	Décisions du Président	FDC Montmeyran D5	37600	DARAGON Nicolas

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D745	08/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZL n°3 et résiliation de bail dans la cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D746	15/12/2022	Finances et Administration générale	VIA- Convention d'intervention sur Domaine Public à la demande d'un tiers - DROME ENERGIES DISTRIBUTION - rue champ du Pont / avenue de la Condamine - VALENCE	sans	C.GAUTHIER
2022_D747	15/12/2022	Finances et Administration générale	VIA- Convention d'intervention sur Domaine Public à la demande d'un tiers - AVENTECH - rue Louis Saillant Portes les Valence	sans	C.GAUTHIER
2022_D748	08/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZK n°87 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D749	08/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZK n°87 et renonciation au droit de préemption dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence (emprise sous SUP)		Sébastien DORMOY
2022_D750	08/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie des parcelles ZL n°1, n°2 et n°25 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence (emprises sous SUP)		Sébastien DORMOY
2022_D751	08/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie des parcelles ZL n°1, n°2 et n°25 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D752	08/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie des parcelles ZL N°3 et n°31 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence (emprises sous SUP)		Sébastien DORMOY
2022_D753	20/12/2022	Décisions du Président	Prise à bail d'un local sis 62 avenue Sadi Carnot à Valence à Mme Vezirian au profit d'Eau de Valence Romans Agglo		F. VASSY
2022_D754	16/12/2022	Habitat et Urbanisme	Signature de l'avenant n°1 pour la Convention Opérationnelle concernant le tènement Jourdan Sud entre EPORA, Valence Romans Agglo et Romans-Sur-Isère (26E079)		FREDERIC VASSY
2022_D755	19/12/2022	Finances et Administration générale	EP - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo au Territoire d'Energie Drôme SDED pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public - rue Ambroise Croizat - Portes les Valence	sans	F.VASSY
2022_D756	19/12/2022	Finances et Administration générale	EP - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo au Territoire d'Energie Drôme SDED pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public - chemin des Acacias - Saint Marcel les Valence	sans	F.VASSY
2022_D757	14/12/2022	Développement économique	Autorisation travaux - cession lots 20 et 21 - ROVALTAIN - quartier du 45ème parallèle (dossier EX-AEQUO)		Laurent MONNET
2022_D758	14/12/2022	Développement économique	Acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la voie dénommée "Allée de Chambarran", zone d'activités de BOURG DE PEAGE (acquisition LAMBERTON)		Laurent MONNET
2022_D759	14/12/2022	Développement économique	Régularisation terrain - ZN 274 - ZA de Mozart - VALENCE (dossier SERVIPAC)		Laurent MONNET
2022_D760	15/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZK n°86 et renonciation au droit de préemption dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence (Emprise sous SUP)		Sébastien DORMOY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D761	15/12/2022	Décisions du Président	Acquisition tènement 20 allée Decauville Valence commune de Valence		MONTIEL Emilie
2022_D762	15/12/2022	Foncier	Cession parcelles 20 allée Decauville Etat		MONTIEL Emilie
2022_D763	03/01/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER RH N°2022003 EN DATE DU 27/07/2018 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2022_D764	16/12/2022	Développement social	Petite Enfance - Demande de subvention d'investissement auprès de la CAF pour les travaux de transformation des locaux de la crèche Le Chat Perché		Emmanuelle CHAMBARD
2022_D765	22/12/2022	Développement social	Restauration collective : Convention de prestation de service production et livraison de repas 2023-2026 avec l'association Familles Rurales de Châteauneuf-sur-Isère		Jean Michel VALLA
2022_D766	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'EARL La Luzenière - M. Albin VIGNARD		Geneviève GIRARD
2022_D767	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'EARL Chemin des Terres - M. François SAUSSE.		Geneviève GIRARD
2022_D768	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'entreprise Dorian MATHIEU		Geneviève GIRARD
2022_D769	26/01/2023	Développement durable	Signature de la charte Ecowatt		Nicolas Daragon
2022_D770	26/01/2023	Développement économique	Convention de mise à disposition de service de Valence Romans Agglo à la Fab'T		Séverine Bouit
2022_D771	26/01/2023	Finances et Administration générale	Service commun Administratif - Modification des modalités financières de la mission Finances		Nicolas Daragon
2022_D772	16/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZK n°86 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D773	16/12/2022	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZL n°4 et résiliation de bail dans le cadre du projet CIC à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2022_D774	20/12/2022	Développement durable	Abrogation de la décision autorisant la convention relative à l'implantation, la gestion et l'utilisation du site de compostage de la résidence le Mézenc à Romans-sur-Isère.		Geneviève GIRARD
2022_D775	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'entreprise David ESCANDELL - M. Eliott ESCANDELL		Geneviève GIRARD
2022_D776	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'EARL La Raye - M. Colin DUMONT		Geneviève GIRARD

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D777	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et la plateforme d'Upie avec la société CHOVIN-CLEMENT - M. Thierry CHOVIN		Geneviève GIRARD
2022_D778	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec la société Alexandre BOST.		Geneviève GIRARD
2022_D779	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'EARL BESSON-MONTBRUN - M. Damien BESSON		Geneviève GIRARD
2022_D780	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec le GAEC des Pérès - M Alexandre BERGER.		Geneviève GIRARD
2022_D781	20/12/2022	Développement durable	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'EARL de Maret - M. Pierre BELLIER		Geneviève GIRARD
2022_D782	20/12/2022	Décisions du Président	Convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec la SARL AB Energie - M. Pascal ALBOUSSIERE.		Geneviève GIRARD
2022_D783	27/12/2022	Cycle de l'eau	Demande d'aides financières dans le cadre du diagnostic et de l'avant-projet à une mission de maîtrise d'œuvre de travaux de restauration morphologique des cours d'eau et d'ouvrages de protection contre les crues sur le bassin versant de l'Ozon.		NIESON NATHALIE
2022_D784	22/12/2022	Développement social	Enfance-Jeunesse - Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et le collège Marcelle Rivier 2022-2028		Cyril VALLON
2022_D785	10/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Châteauneuf-sur-Isère et VRA		Véronique DEBEAUMONT
2022_D786	10/01/2023	Foncier	Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur les zones d'activités économiques de Valence		Laurent MONNET
2022_D787	10/01/2023	Foncier	Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur les périmètres de protection rapprochée de captages d'eau potable de Valence		Laurent MONNET
2022_D788	03/01/2023	Finances et Administration générale	Décision d'autorisation de représentation au Conseil d'Etat		F. VASSY
2022_D789	06/01/2023	Développement économique	Société IPSOS OBSERVER - Demande de dérogation au principe du repos dominical des salariés		Nicolas DARAGON
2022_D790	22/12/2022	Habitat et Urbanisme	Validation de l'acquisition par EPORA de la parcelle n° ZN 78 appartenant à M GERY sur la commune de Châteauneuf sur Isère		Frédéric VASSY

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D791	22/12/2022	Développement économique	Fonds LEADER-Attribution d'une subvention d'investissement à la SCOP ARL La Maison de la Montagne pour "The Roof Vercors : partie restauration"	5 000 euros	Bruno VITTE
2022_D792	22/12/2022	Habitat et Urbanisme	Subventions Ingénierie Rénov'Habitat Durable	600 €	Annie-Paule TENNERONI
2022_D793	10/01/2023	Habitat et Urbanisme	Signature de la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage entre le CAUE, Génissieux et Valence Romans Agglo		Annie-Paule TENNERONI
2022_D794	03/01/2023	Foncier	Acquisition d'une partie de la parcelle ZL n°4 et renonciation au droit de préemption dans le cadre du projet CIC à Beaumont-les-Valence		Sébastien Dormoy
2022_D795	30/12/2022	Finances et Administration générale	Budget annexe assainissement - pertes sur créances irrécouvrables		CHRISTIAN GAUTHIER
2022_D796	30/12/2022	Finances et Administration générale	Budget Principal - Pertes sur créances irrécouvrables		Christian GAUTHIER
2022_D797	30/12/2022	Finances et Administration générale	Budget annexe déchets ménagers - pertes sur créances irrécouvrables		Christian GAUTHIER
2022_D798	30/12/2022	Finances et Administration générale	Budget annexe Bâtiments économiques - pertes sur créances irrécouvrables		Christian GAUTHIER
2022_D799	22/12/2022	Développement social	Enfance Jeunesse - Règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs - Cap sur tes Vacances et Anim2Prox applicable au 1er janvier 2023		Cyril VALLON
2022_D800	22/12/2022	Développement social	Petite enfance - Convention relative à la réservation de places au sein de la crèche La Clé des Champs pour le personnel des Hôpitaux Drôme Nord - 2022-2026		Karine GUILLEMINOT
2022_D801	10/01/2023	Foncier	Intervention de la SAFER par préemption dans le cadre d'une révision de prix et dépôt de candidature sur la parcelle DL n°0184 située à Romans		Frédéric VASSY
2022_D802	22/12/2022	Cycle de l'eau	Versement d'une aide financière de 3 000 € pour l'habitation sise, 785 route de Fouillouse, 26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, au titre des travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif.		YVES PERNOT
2022_D803	10/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Beaumont-les-Valence et VRA		Véronique DEBEAUMONT
2022_D804	10/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Saint-Marcel-lès-Valence et VRA		Véronique DEBEAUMONT
2022_D805	10/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service entre Alixan et VRA pour l'entretien des équipements		Véronique DEBEAUMONT
2022_D806	06/01/2023	Développement social	Restauration collective : Convention de prestation de service production et livraison de repas 2023-2026 avec l'association Familles Rurales de Jaillans et des communes environnantes		Jean Michel VALLA

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2022_D807	03/01/2023	Développement social	Enfance Jeunesse : Convention d'objectif et de financement avec la CAF de la Drôme relative au pilotage du projet - chargés de coopération - CTG 2022-2026		Karine GUILLEMINOT
2023_D001	05/01/2023	Développement économique	Cession d'un terrain - zone de Porte du Vercors - commune de CHATEAUNEUF SUR ISERE (dossier COULEUR CHOCOLAT)		Laurent MONNET
2023_D002	03/01/2023	Développement économique	Constitution de servitudes - Maison de l'escalade - ZA de loisirs - BOURG DE PEAGE		Laurent MONNET
2023_D003	10/01/2023	Ressources humaines	Rupture conventionnelle		Nicolas DARAGON
2023_D004	05/01/2023	Développement économique	Signature prêt à usage - lot 10 de la zone d'activités des Monts du Matin (commune de LA BAUME D'HOSTUN)		Laurent MONNET
2023_D005	10/01/2023	Habitat et Urbanisme	Signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle entre Action Logement, Valence, Romans-Sur-Isère et Valence Romans Agglo		Annie-Paule TENNERONI
2023_D006	12/01/2023	Développement durable	Abrogation de la décision 2022-D776 autorisant la convention relative à la valorisation agricole des déchets verts issus des déchèteries de Beaumont-lès-Valence, Etoile-sur-Rhône, Montvendre et de la plateforme d'Upie avec l'EARL La Raye - M. Colin DUMONT.		Geneviève GIRARD
2023_D007	12/01/2023	Développement durable	Convention relative à la gestion et l'utilisation du site de compostage des sources du Charran à Valence		Geneviève GIRARD
2023_D008	09/01/2023	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Partenariat artistique avec Jazz Action Valence autour de l'univers musical d'Eric Satie		Marie-Françoise PASCAL
2023_D009	05/01/2023	Finances et Administration générale	EP - Convention financière entre la commune de Chatuzange le Goubet et Valence Romans Agglo relative au transfert amiable des réseaux d'éclairage public du Lotissement La Chossonière	SANS	F.VASSY
2023_D010	05/01/2023	Finances et Administration générale	Charte forestière des Chambaran - Désignation des représentants		Nicolas DARAGON
2023_D011	10/01/2023	Développement durable	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau concernant les missions externalisées de prestation d'animation agricole avec le marché Eau et Agriculture pour l'année 2023	190 852 €	Nathalie Nieson
2023_D012	10/01/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution d'une subvention à Drôme Aménagement Habitat pour la production de 15 logements en PLUS situés à Portes-Lès-Valence, Rue Descartes- Prog.2021	75 000 €	Annie-Paule TENNERONI
2023_D013	10/01/2023	Développement durable	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour les postes d'animation des missions de préservation des ressources en eau, année 2023		Nathalie Nieson
2023_D014	05/01/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER AUTO N°2022040 EN DATE DU 30/11/2022 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D015	05/01/2023	Décisions du Président	Fonds de concours Montmiral D7	4200€	DARAGON Nicolas

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D016	12/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Mours-Saint-Eusèbe et VRA		Véronique DEBEAUMONT
2023_D017	05/01/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2022056 EN DATE DU 17/10/2022 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D018	12/01/2023	Cycle de l'eau	Demande d'aide financière auprès de l'agence de l'eau concernant les postes GEMAPI au titre de l'année 2023		NIESON Nathalie
2023_D019	12/01/2023	Finances et Administration générale	EP- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo à la Ville de Valence pour les travaux d'éclairage public et de fibre optique- rue Emile Augier - Opération Cœur de Ville	sans	F.VASSY
2023_D020	17/01/2023	Projet de territoire	France Services - Convention d'objectifs et de moyens entre Valence Romans Agglo et la commune d'Hostun - 2022-2026	15 000 €	Karine GUILLEMINOT
2023_D021	17/01/2023	Ressources humaines	Rupture conventionnelle		Nicolas DARAGON
2023_D022	16/01/2023	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention de partenariat avec La Cordo dans le cadre du festival Micromusic		Marie-Françoise PASCAL
2023_D023	24/01/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution d'une subvention de soutien à la production de logements locatifs sociaux à Habitat Dauphinois pour l'opération située O'Prioré, 65 Route des Tonnetts à Jaillans - Prog 2022	6000 euros	Anne-Paule TENNERONI
2023_D024	24/01/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution d'une subvention de soutien à la production de logements locatifs sociaux à Habitat Dauphinois pour l'opération située Arboréal- Chemin de Viguières à Chabeuil - Prog 2022	40 000 €	ANNIE PAULE TENNERONI
2023_D025	24/01/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution d'une subvention de soutien à la production de logements locatifs sociaux à Habitat Dauphinois pour l'opération située La Résilience- Chemin de Viguières à Chabeuil - Prog 2021	40 000 €	Annie-Paule TENNERONI
2023_D026	24/01/2023	Habitat et Urbanisme	Signature de la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage entre le CAUE, Clérieux et Valence Romans Agglo		Annie Paule TENNERONI
2023_D027	26/01/2023	Sport	Terre de jeux 2024 -Attribution d'une subvention au club Omnisport Adapei Loisirs Adaptés pour l'organisation du "Challenge du père Vagnon"	500€	Adem BENCHELLOUG
2023_D028	19/01/2023	Développement social	Enfance Jeunesse - Règlement intérieur Animation Jeunesse applicable au 1er janvier 2023		Cyril VALLON
2023_D029	26/01/2023	Cycle de l'eau	Demande de subvention 2023 pour la mise en œuvre des actions sur l'Espace Naturel Sensible local du Lac des Couleures		NIESON NATHALIE
2023_D030	19/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service entre Montélier et VRA pour l'entretien des équipements		Véronique DEBEAUMONT

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D031	19/01/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service entre Bourg-Lès-Valence et VRA pour l'entretien des équipements		Véronique DEBEAUMONT
2023_D032	19/01/2023	Finances et Administration générale	EP - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo à la Ville de Valence pour la réalisation des travaux d'éclairage public de l'aménagement du carrefour Tricastin / Gambetta	sans	F.VASSY
2023_D033	24/01/2023	Finances et Administration générale	EP - Convention de prise en charge financière et d'entretien de l'éclairage extérieur des voies privées entre Valence Romans Habitat et Valence Romans Agglo sur les bâtiments et lotissements situés à Barbières - Miribel - Romans sur Isère - Saint Marcel les Valence - Saint Michel sur Savasse et Valence	SANS	J.POUILLY
2023_D034	19/01/2023	Culture	Conservatoire à Rayonnement Départemental - Convention d'échange pédagogique avec le Département de la Loire		Marie-Françoise PASCAL
2023_D035	24/01/2023	Finances et Administration générale	Fonds de Soutien Romans	97889	DARAGON Nicolas
2023_D036	24/01/2023	Développement durable	Versement des aides aux agriculteurs "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE) 2022	704 829 €	JEAN MICHEL VALLA
2023_D037	24/01/2023	Habitat et Urbanisme	Signature de la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage entre le CAUE, Combovin et Valence Romans Agglo		Annie-Paule TENNERONI
2023_D038	24/01/2023	Décisions du Président	Mise à disposition de la Salle Communale Anne Sylvestre par la commune de Peyrins au sein d'un bâtiment sis 15 rue des Ecoles		F. VASSY
2023_D039	24/01/2023	Décisions du Président	Régularisation des aides versées au titre de la rémunération des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) pour l'année 2021 pour M. Steve IMBERT	5 828 €	Jean-Michel VALLA
2023_D040	02/02/2023	Finances et Administration générale	Fonds de concours Montmeyran D4	50500	DARAGON Nicolas
2023_D041	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Valence avec les sociétés, EVJ-CET (26300 Chatuzange-le-Goubet), CURAGE VIDANGE DEGAZAGE (26300 Chatuzange-le-Goubet) et AUGIAS EUROPA (26400 Allex)		TAUPE DAVID
2023_D042	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Valence avec les sociétés, SARP Agence de Malissard (26120), SARP Agence de Pierrelatte (26700) et SARP OSIS SUD EST (26320 St Marcel les Valence)		David TAUPE
2023_D043	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission de matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Valence avec les sociétés, SARL VAT (26100 Romans-sur-Isère), SARL ARNAUD CLAUDE (26110 Venterol) et EURL GAILLARD JC _ WATER LOC (26540 Mours-St-Eusèbe)		David TAUPE

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D044	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère avec les sociétés, SARP Agence de Malissard (26120), SARP OSIS SUD EST (26320 St Marcel les Valence), SAPIAN (38 610 Gières) et SCAVI (73160 Cognin)		TAUPE DAVID
2023_D045	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère avec les sociétés, EURL GAILLARD JC_WATER LOC (26750 Geyssans), MASSON ASSAINISSEMENT (38590 Saint Michel de Saint Geoirs), SARL VAT (26100 Romans-sur-Isère) et SARL TERRASSEMENTS BUISSON (38160 Montagne)		TAUPE DAVID
2023_D046	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère avec les sociétés, AUGIAS (26400 Allex), AVIPUR (26000 Valence), CURAGE VIDANGE DEGAZAGE (26300 Chatuzange le Goubet) et EVJ-CET (26300 Chatuzange le Goubet)		TAUPE DAVID
2023_D047	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de dépotage pour l'admission de lixiviats, à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère avec la société DROME ASSAINISSEMENT (26320 ST Marcel les Valence)		TAUPE DAVID
2023_D048	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère avec la société, SMVIC Service eau et assainissement (38160 Saint Marcellin),		TAUPE DAVID
2023_D049	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Valence avec la société, DROME ASSAINISSEMENT (26320 ST Marcel les Valence).		TAUPE DAVID
2023_D050	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature de conventions de dépotage pour l'admission des matières de vidange, de curage de réseaux, et de graisses, à la station de traitement des eaux usées de Valence avec les sociétés, ASSAINISSEMENT DEPOLLUTION FRERES (07220 Viviers) et AVIPUR (26000 Valence)		TAUPE DAVID
2023_D051	24/01/2023	Finances et Administration générale	EP - Délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Habitat à Valence Romans Agglo portant sur le remplacement des luminaires d'éclairage énergivores, situés sur la propriété de Valence Romans Habitat, et raccordés au réseau d'éclairage public géré par Valence Romans Agglo	SANS	FVASSY
2023_D052	02/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de dépotage pour l'admission de lixiviats, à la station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère avec la société SEVOM (26800 Portes Lès Valence)		TAUPE DAVID
2023_D054	09/02/2023	Finances et Administration générale	Service commun Technique - Modification de la convention		Nicolas Daragon

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D055	07/02/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE ZONE DES TEPPEES A ROMANS ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET SAS BIOTEPPEES	75 € NET PAR MOIS	FVASSY
2023_D056	07/02/2023	Foncier	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE - RELAIS PETITE ENFANCE		FVASSY
2023_D057	16/02/2023	Foncier	préemption EPORA - ZAE CHABEUIL		LAURENT MONNET
2023_D058	02/02/2023	Foncier	SAFER - Rétrocession des parcelles ZN 106 et ZO 59 à Beaumont-lès-Valence		Sébastien DORMOY
2023_D059	02/02/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Chabeuil et VRA		Véronique DEBEAUMONT
2023_D060	02/02/2023	Finances et Administration générale	VIA - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Valence Romans Agglo à la Ville de Valence pour les études et travaux d'aménagement d'un carrefour au sud de la zone commerciale des Couleures	sans	FVASSY
2023_D061	02/02/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution de primes PIG 2016/2018	31 500 €	Annie-Paule TENNERONI
2023_D062	02/02/2023	Habitat et Urbanisme	Attribution de primes à l'amélioration de l'habitat 2019 - 2023	154 750 €	ANNIE-PAULE TENNERONI
2023_D063	09/02/2023	Développement économique	Bail dérogatoire - location terrain ZA Rochegude - commune de ROMANS SUR ISERE (dossier SFAM)		Laurent MONNET
2023_D064	09/02/2023	Développement économique	Cession de terrain - Parc d'activités des Caires - commune d'ETOILE SUR RHÔNE (dossier PRD)		Laurent MONNET
2023_D065	02/02/2023	Développement social	Petite Enfance - Demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF de la Drôme - Prix Album 2023		Emmanuelle CHAMBARD
2023_D066	07/02/2023	Culture	Le Cpa - Tarifs boutique janvier 2023		Monsieur Christian Gauthier
2023_D067	07/02/2023	Ressources humaines	Rupture conventionnelle		Nicolas DARAGON
2023_D068	03/02/2023	Foncier	acquisition parcelles indivision PABION		S. DORMOY
2023_D069	07/02/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2022024 EN DATE DU 10/06/2022 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D070	09/02/2023	Développement économique	Acquisition terrain pour extension de la zone d'activités de PORTE DU VERCORS sur la commune de CHATEAUNEUF SUR ISERE (dossier CAILLET)		Laurent MONNET
2023_D071	03/02/2023	Foncier	Décision d'acquisition parcelle Monsieur GALLIN		S. DORMOY
2023_D072	07/02/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Portes-Lès-Valence et VRA		Véronique DEBEAUMONT

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D073	23/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la gestion des eaux pluviales entre Valence Romans Agglo et la commune de Bourg-de-Péage, dans le cadre de l'opération de requalification du centre-ville, à Bourg-de-Péage		FREDERIC VASSY
2023_D074	23/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Romans-sur-Isère, dans le cadre de l'opération de requalification des rues Jeanne d'Arc et Marcet, à Romans-sur-Isère		FREDERIC VASSY
2023_D075	14/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Romans-sur-Isère, dans le cadre de l'opération de création de réseaux d'eaux pluviales et réhabilitation des branchements d'eaux usées, chemin des Bœufs, à Romans-sur-Isère		Frédéric Vassy
2023_D079	09/02/2023	Finances et Administration générale	Création d'une mission Arbre, Nature en ville et Paysage au sein du service commun Technique		Nicolas DARAGON
2023_D080	09/02/2023	Habitat et Urbanisme	Primes à l'amélioration de l'habitat - Copropriété Les Chardonnerets à Valence	47 000 €	ANNIE PAULE TENNERONI
2023_D081	14/02/2023	Développement économique	Convention avec l'Institut National de Recherches Archéologies Préventives (INRAP) pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive dénommé « Alixan-Châteauneuf-sur-Isère (26) - ZAC Rovaltain, secteur VercorsTech périmètre n°1 »		Frédéric VASSY
2023_D082	09/02/2023	Culture	Chemin des artistes 2023 - demande de subvention Région	7500€	Emmanuelle CHAMBARD
2023_D085	20/02/2023	Finances et Administration générale	Adhésion au CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)		N. DARAGON
2023_D086	09/02/2023	Développement économique	Signature prêt à usage SBTP - Terrain parc de ROVALTAIN (commune d'Alixan)		Laurent MONNET
2023_D087	07/02/2023	Foncier	Acquisition de parcelles à Saint-Paul-lès-Romans dans le cadre du projet de réaménagement des berges de la Joyeuse		Sébastien DORMOY
2023_D088	10/02/2023	Foncier	LOCATION DE SALLE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA DROME ET VALENCE ROMANS AGGLO - CONFERENCE JEAN EPSTEIN 04 AVRIL 23		F.VASSY
2023_D089	10/02/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET L'ASSOCIATION DES ASSISTANTES MATERNELLES INDEPENDANTES		F.VASSY
2023_D091	09/02/2023	Foncier	décision d'acquisition GALLIN		S. DORMOY
2023_D092	09/02/2023	Foncier	décision d'acquisition indivision PABION		S. DORMOY
2023_D093	23/02/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de service pour l'entretien des équipements entre Etoile-sur-Rhône et VRA		Véronique DEBEAUMONT

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D094	23/02/2023	Foncier	CONTRAT DE LOCATION POUR LE CENTRE D'ANIMATION JEAN GIONO ENTRE LA VILLE DE MONTELIER ET VALENCE ROMANS AGGLO - SOIREE DU 22 02 23		FVASSY
2023_D096	20/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Saint-Paul-Les-Romans dans le cadre de l'opération de requalification de l'espace du centre bourg et de la RD 92, à St-Paul-Les-Romans.		VASSY FREDERIC
2023_D097	23/02/2023	Finances et Administration générale	Convention de prestation de services pour l'exploitation des voiries des zones d'activités pour les interventions d'urgence et à des fins sécuritaires entre la Ville de Chabeuil et Valence Romans Agglo	sans	S.ROUZEAU
2023_D098	23/02/2023	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE SALLE ENTRE LA COMMUNE DE LA BAUME D'HOSTUN ET VALENCE ROMANS AGGLO POUR LE POINT JEUNES		FVASSY
2023_D100	21/02/2023	Finances et Administration générale	REMBOURSEMENT ASSURANCES : DOSSIER DAB N° 2022054 EN DATE DU 14/10/2022 / AGGLO / BUDGET GENERAL		S. DORMOY
2023_D101	23/02/2023	Foncier	CONTRAT DE LOCATION COMPLEMENTAIRE ENTRE LA SPL ET VALENCE ROMANS AGGLO POUR PALAIS DES CONGRES - 29 03 2023		FVASSY
2023_D102	23/02/2023	Foncier	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PISCINE JEAN POMMIER ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET L'ASSOCIATION VALENTINOISE DES ETUDIANTS - CHALLENGE ETUDIANT 2023		A.BENCHELLOUG
2023_D104	23/02/2023	Sport	Terre de jeux 2024 : Attribution d'une subvention au club Mineral Spirit pour l'organisation du Championnat de France séniors de Bloc	15 000	Adem BENCHELLOUG
2023_D105	20/02/2023	Habitat et Urbanisme	Avis de la Communauté d'agglomération en tant que personne publique associée concernant le projet de révision du PLU de la commune de BEAUVALLON		Fabrice LARUE
2023_D106	21/02/2023	Développement social	Gens du voyage - Convention de financement pour la gestion des aires d'accueil - année 2023		Karine GUILLEMINOT
2023_D107	23/02/2023	Foncier	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET L'ASSOCIATION LE PLATO - 16 12 2022		FVASSY
2023_D108	23/02/2023	Cycle de l'eau	Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Valence Romans Agglo et la commune de Valence, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue de la Manutention, de la Place Laennec, de la rue Ambroise Paré, de la rue Joseph Pey et Jean Bouin, à Valence		FREDERIC VASSY
2023_D111	23/02/2023	Habitat et Urbanisme	Signature avenant n°1 convention opérationnelle avec l'EPORA et la commune de Valence sur le site de l'Îlot Chauffour à Valence		FREDERIC VASSY
2023_D112	23/02/2023	Habitat et Urbanisme	Avenant n°2 à la convention opérationnelle 26EO51 entre l'EPORA, Valence Romans Agglo et la ville de Valence pour le site Châteauvert		FREDERIC VASSY
2023_D113	21/02/2023	Culture	Prêt Auditorium Latour Maubourg - Lycée Amblard		Sébastien DORMOY

## Décisions

23/02/2023

N° enregistrement	Date de signature	Thème	Descriptif	Montant HT/Attributaire	Signataire
2023_D114	21/02/2023	Culture	Location Auditorium Médiathèque Latour Maubourg - Collège Paul Valery		Sébastien DORMOY
2023_D115	23/02/2023	Finances et Administration générale	Convention de rétrocession espaces publics Lotissement la Canopée - Grand Rousset - Valence	SANS	F.VASSY

# Conseil communautaire

**8 mars 2023**

**Premières préconisations du Conseil de développement**

# Conseil de développement

## Présentation

- **Définition** : instance de démocratie participative consultative et autonome. Elle est
  - obligatoire dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.
  - Un laboratoire d'idées et une force de proposition.
- **Rôle** : porter un regard novateur et transversal sur les sujets liés au développement du territoire.
- **Facultés** : le Codev peut s'autosaisir de toute question relative au périmètre du territoire afin de donner son avis.
- **Composition** : constitué de membres issus du milieu associatif, économique, culturel, éducatif, scientifique, social et environnemental.



# Conseil de développement

## Les ateliers

- Le Codev est constitué de 4 ateliers s'inspirant des 4 grandes ambitions du projet de territoire :

1. Politique attractivité du territoire
2. Mobilités et connexions
3. Projet alimentaire territorial
4. Accès aux soins



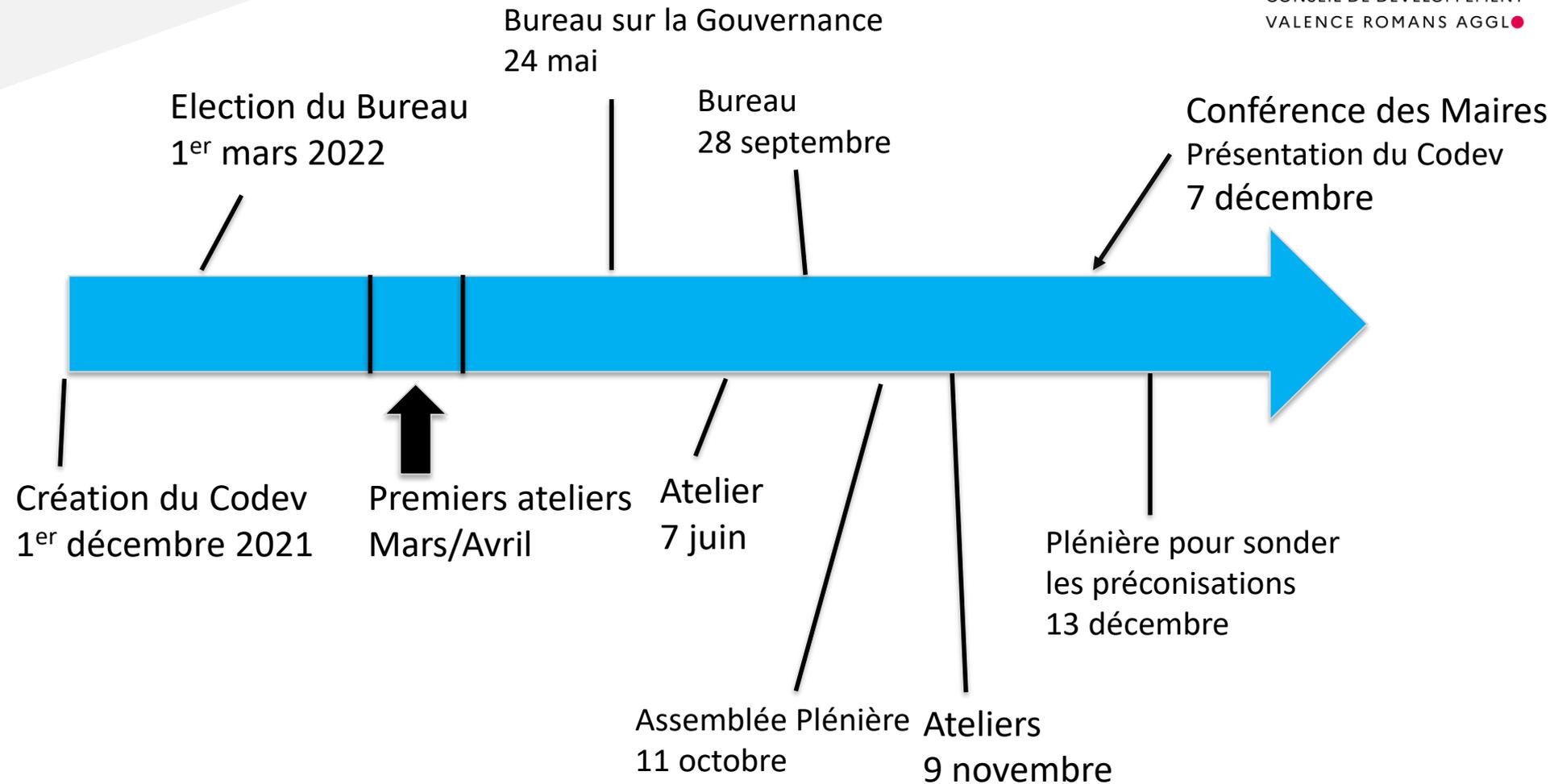
- 2023 → Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo, a saisi les membres de l'instance pour la création d'un 5<sup>ème</sup> atelier :

5. Bilan à mi-mandat du Plan Climat Air Energie Territorial.

# Présentation du Codev : Les membres du Bureau élargi



# Historique 2022





# ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

07/07/2023



# Préconisations :

1. Attirer et conserver les compétences
2. Répondre à la difficulté de s'installer
3. Renforcer l'image attractive de notre territoire



# Politique Attractivité du territoire

## Préconisation 1 : Attirer et conserver les compétences

Objectif : attirer une main d'œuvre qualifiée

Actions :

- Réaliser une enquête sur les raisons des départs ou arrivées : elle permettra de préciser les actions à mener
- Proposer la liste des associations sur le territoire
- Présenter les différents événements de l'Agglo

# Politique Attractivité du territoire

## Préconisation 2 : Répondre à la difficulté de s'installer

Objectif : Elargissement du Pack accueil

Actions :

- Extension du pack aux collectivités, entrepreneurs, auto-entrepreneurs
- Proposition d'une liste d'associations et événements de l'Agglo
- Événement autour des nouveaux arrivant sur l'agglomération
- Digitalisation du pack

# Politique Attractivité du territoire

## Préconisation 3 : Renforcer l'image attractive de notre territoire

Objectif : Asseoir la notoriété de l'Agglo par le biais d'un événement.

Actions :

- S'appuyer sur l'existant, proposé par Valence Romans Agglo
- Favoriser les actions valorisant l'appartenance au territoire
- Mettre en avant des personnes connues du grand public



# MOBILITÉS ET CONNEXIONS

07/07/2023



# Préconisations :

1. Renforcer le pilotage du plan Cycléo et de sa mise en œuvre par l'agglomération (VRD)
2. Favoriser l'appropriation du plan Cycléo par les usagers, les entreprises et les administrations



# Mobilités et connexions

- **Préambule** : Priorité au plan Cycléo
- Le CODEV souligne son importance
  - 16 itinéraires
  - 200 kms
  - 28 communes reliées
  - 10 M€ + 8,5 M€ (Département)

# Mobilités et connexions

## Préconisation 1 : Renforcer le pilotage du plan Cycléo et de sa mise en œuvre par l'agglomération (VRD)

**Objectif :** garantir la cohérence, la qualité et la continuité du déploiement de « Cycleo ».

### Constats:

- Le Département → les itinéraires hors agglomération,
  - en totalité sur voiries départementales,
  - en partie sur les voiries communales.

### Action:

- Renforcer le rôle de maîtrise d'ouvrage de VRD.

# Mobilités et connexions

## Préconisation 2 : Favoriser l'appropriation du plan Cycléo par les usagers, les entreprises et les administrations

**Objectif :** La réussite de la politique vélo de l'agglomération repose sur l'appropriation par tous des itinéraires cyclables.

### Actions:

- Sécuriser les aménagements pour une meilleure qualité
- Accentuer la concertation en amont avec les usagers et les associations
- Travailler la signalétique et l'identité visuelle du réseau
- Favoriser les plans mobilité en lien avec les entreprises



# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

07/07/2023



# Préconisations :

1. Les Toqués du Local
2. Le baromètre du PAADT
3. La restauration collective



# Projet Alimentaire Territorial

## Préconisation 1 : Les Toqués du Local

Objectif : Renforcer la notoriété de la marque (\*) « Toqués du local »

Actions :

- Diffuser la marque auprès du grand public
- Crédibiliser la démarche par un label
- Gagner l'adhésion des producteurs, des distributeurs
- Identifier un budget dédié
- Faire le lien avec le territoire pour mieux identifier et géo-localiser la marque

(\*) au préalable s'assurer que la marque est porteuse du sens donné

# Projet Alimentaire Territorial

## Préconisation 2 : Le baromètre du PAADT

Objectif : Evaluer les actions menées sur le PAADT sur les 4 axes affichés :

- Faciliter le renouvellement des générations agricoles
- Renforcer le lien offre-demande au sein des filières locales
- Généraliser la consommation durable pour tous
- Promouvoir et valoriser les initiatives

Actions :

- Concevoir les indicateurs pour mesurer le phasage, les seuils et objectifs intermédiaires
- Flécher des budgets d'intervention par action
- Réaliser des évaluations régulières

# Projet Alimentaire Territorial

## Préconisation 3 : La restauration collective

Objectif : renforcer l'approvisionnement local dans la restauration collective

Actions :

- Créer les Assises « Toqués du Local » en restauration collective
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques
- Travailler sur les cahiers des charges en matière de marché public
- Etudier l'opportunité d'un « guichet unique » pour fédérer les producteurs et jouer le rôle de « grossiste »



# ACCÈS AUX SOINS

07/07/2023



# Préconisations :

1. Réaliser un événement Grand Public
2. Soutenir l'accompagnement des malades par les « patients experts » et par les associations



# L'accès aux soins

## Contexte:

- Sujet vital pour nos concitoyens
- L'accès aux soins est source de mécontentements importants
- Le manque de médecins va encore perdurer pour une dizaine d'années.

## Rappel :

- L'Agglo n'a pas de prérogatives légales dans le domaine de la santé
- En revanche l'Agglo peut se servir de son potentiel de proximité → transmission de savoir

# L'accès aux soins

## Préconisation 1 : Réaliser un événement Grand Public

### Objectifs:

Le patient doit être au « centre des soins » et être « acteur de sa santé ».

**Action :** Réaliser un événement Grand Public pour les habitants de l'Agglo :  
« **Ma santé, j'y tiens et je m'en occupe !** » .

Au programme:

- Eduquer au vocabulaire médical
- Sensibiliser à la prévention
- Former à la préparation de ses consultations,
- Comprendre que les « urgences ce n'est pas systématique »...

# L'accès aux soins

## Préconisation 2 : Soutenir l'accompagnement des malades par les « patients experts » et par les associations

**Objectif :** Former ou faire connaître le « patient-expert »

La médecine de demain sera personnalisée, participative et prédictive avec des malades encore plus acteurs de leur prise en charge globale.

### Actions :

- Faire le point sur les « patients experts » de notre territoire
- En assurer la promotion, susciter des vocations, former
- Soutenir les associations qui accompagnent les malades
- Faire la promotion des assistants médicaux

# Construction d'un référentiel et d'une stratégie d'attractivité pour Valence-Romans Agglo

8 mars 2023

## NEW DEAL

SAS au capital de 200 000 euros  
4, place Vaucanson ■ 38000 Grenoble

Contact Didier Locatelli  
06 12 45 60 62  
[didier.locatelli@new-deal.fr](mailto:didier.locatelli@new-deal.fr)





# Les déterminants de l'attractivité des territoires



## Les déterminants de l'attractivité des territoires

### 5 idées-clés

1- L'attractivité ne se limite pas à la **performance économique du territoire** mais est de plus en plus liée à la **qualité de l'offre de logement, au niveau de services et aux aménités du territoire.**

2- Les territoires se développent **par et grâce à leurs villes** du fait notamment de la très forte polarisation de l'emploi liée à la tertiarisation de l'économie.

3- Dans un contexte où le développement est essentiellement endogène et où les acteurs économiques ne sortent que très exceptionnellement de leur zone d'emploi historique les **territoires se déstabilisent eux-mêmes par des effets de concurrence interne.**

4- L'attractivité est le fruit d'un **compromis entre les effets d'agglomération et les externalités négatives que génèrent ces effets.** Dans un territoire marqué par une forte dynamique démographique et économique, l'enjeu est moins de créer un développement que de limiter les externalités négatives.

5- La double trajectoire **ZEN et ZAN marque la fin du modèle d'aménagement** hérité des années 60 construit sur une mobilité et un foncier à bas coût, caractérisé par une forte dissociation spatiale entre habitat/travail/services et un affaiblissement des fonctions de centralité.



## Les déterminants de l'attractivité des territoires

### 5 leviers

- Capacité du territoire à **développer une offre de logements attractive**
- Capacité du territoire à offrir une **gamme de logements permettant d'accompagner un parcours résidentiel et de répondre à une diversité de demandes**
- Capacité du territoire à **offrir des opportunités d'emploi**





# Le **diagnostic de l'attractivité** de l'agglomération de Valence-Romans



## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération

### 5 constats principaux

#### 1- Un territoire polarisé par ses villes et une hiérarchie territoriale claire d'un point de vue fonctionnel

- 74,42 % des habitants du territoire dans l'aire d'attraction de Valence, 25,58 % des habitants du territoire dans l'aire d'attraction de Romans-sur-Isère/ Une agglomération centrale (unité urbaine de Valence) et un pôle d'équilibre (unité urbaine de Romans)

#### 2- Un territoire globalement très dynamique mais des trajectoires différenciées des 2 villes principales et de leurs unités urbaines

- Un territoire qui se classe dans les 2 premiers EPCI d'AuRA en termes de croissance de population et d'emploi/ Un fort dynamisme économique et démographique pour Valence, une faible dynamique démographique pour Romans

#### 3- Des concurrences entre les différentes sous-parties du territoire qui demeurent importantes

- Des concurrences fortes entre les villes principales et leurs unités urbaines et entre les unités urbaines et le reste du territoire

#### 4- Un aménagement du territoire qui reste marqué par une logique de spécialisation des espaces et une forte dépendance à la voiture

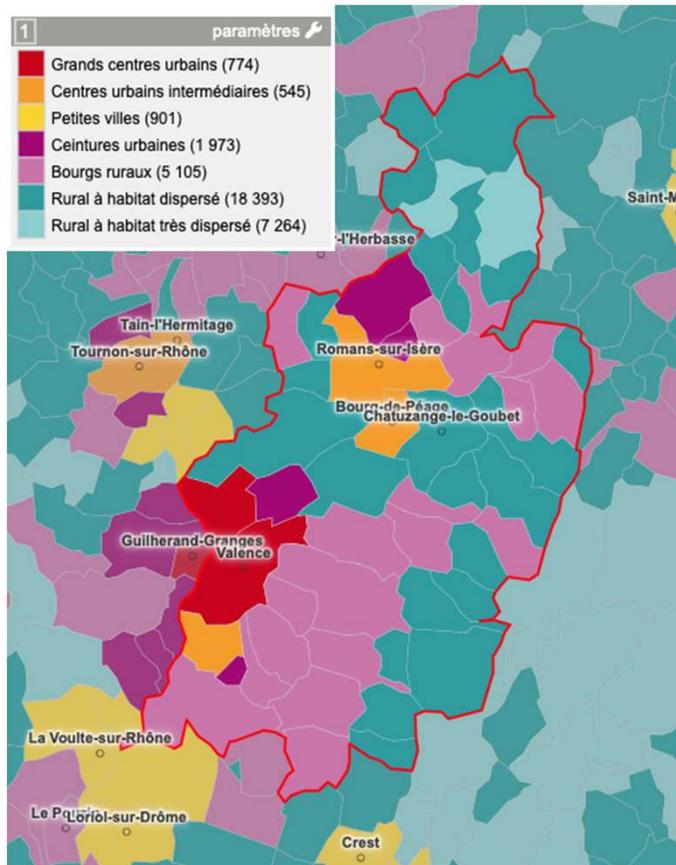
- Une prédominance de la maison individuelle et de la ZAE/ Une part modale de la voiture qui augmente dans les trajets Domicile-Travail

#### 5- Un modèle qui met sous tension l'environnement et des externalités négatives qui apparaissent

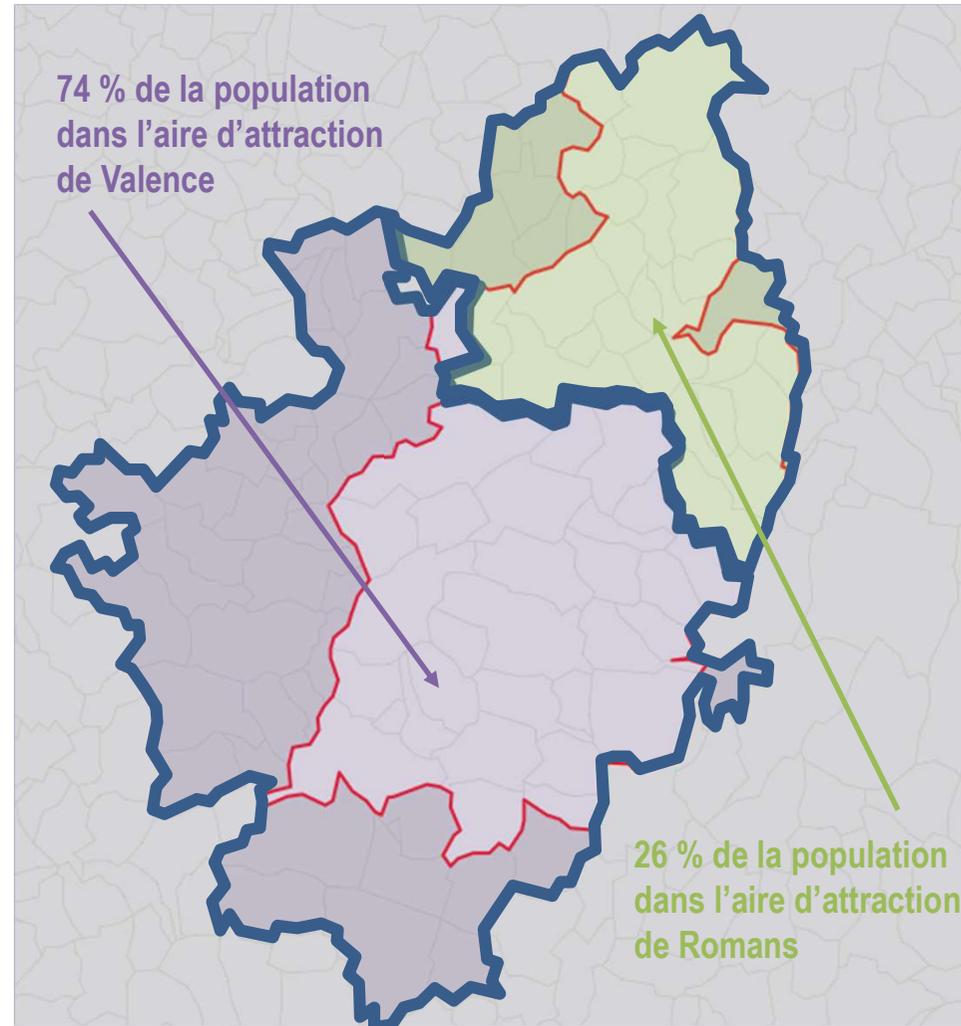
- Une consommation foncière très élevée, des tensions sur les ressources/ Une évolution du coût du logement supérieure à la tendance nationale



## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération



83,3 % des communes de l'EPCI classées dans les espaces à dominante rurale mais 100 % de la population dans l'aire d'attraction d'une ville

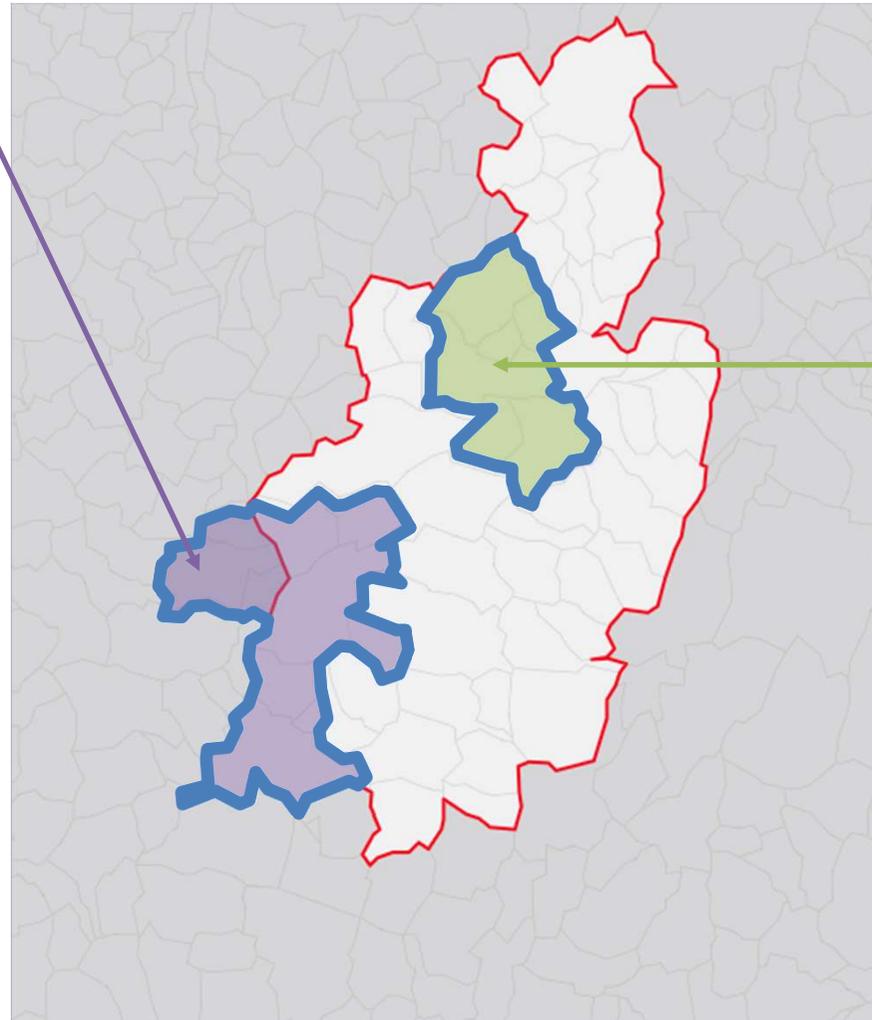




## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération

### L'unité urbaine de Valence

- 10 communes
  - **131 695** habitants
  - **71 457** emplois
- 7 communes dans l'EPCI
  - Beauvallon
  - Bourg-lès-Valence
  - Etoile-sur-Rhône
  - Malissard
  - Portes-lès-Valence
  - Saint-Marcel-lès-Valence
  - Valence
- 3 communes en Ardèche
  - Guilhaud-Granges
  - Saint-Péray
  - Cornas



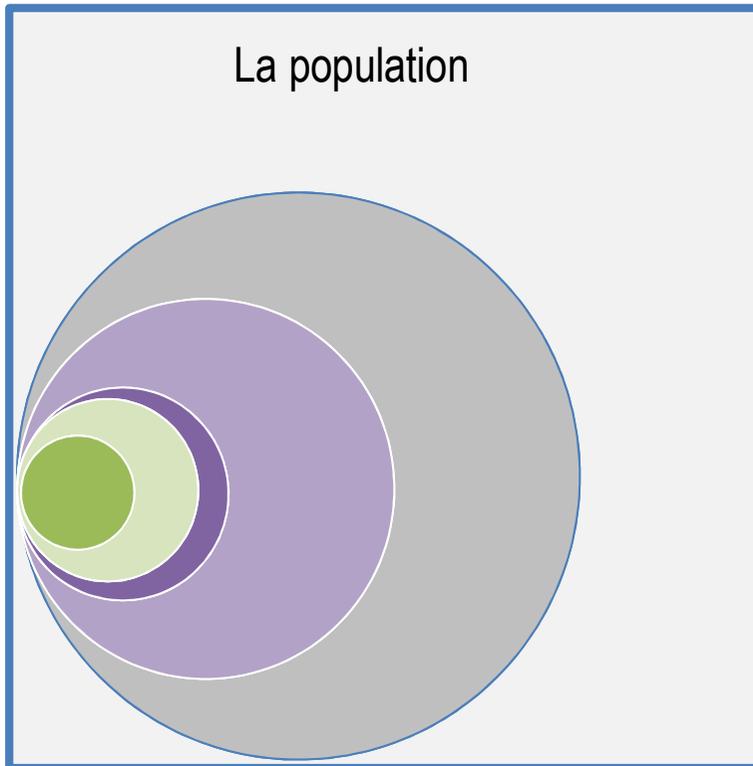
### L'unité urbaine de Romans

- 6 communes
  - **57 067** habitants
  - **23 867** emplois
- 6 communes dans l'EPCI
  - Bourg-de-Péage
  - Chatuzange-le-Goubet
  - Génissieux
  - Mours-Saint-Eusèbe
  - Peyrins
  - Romans-sur-Isère



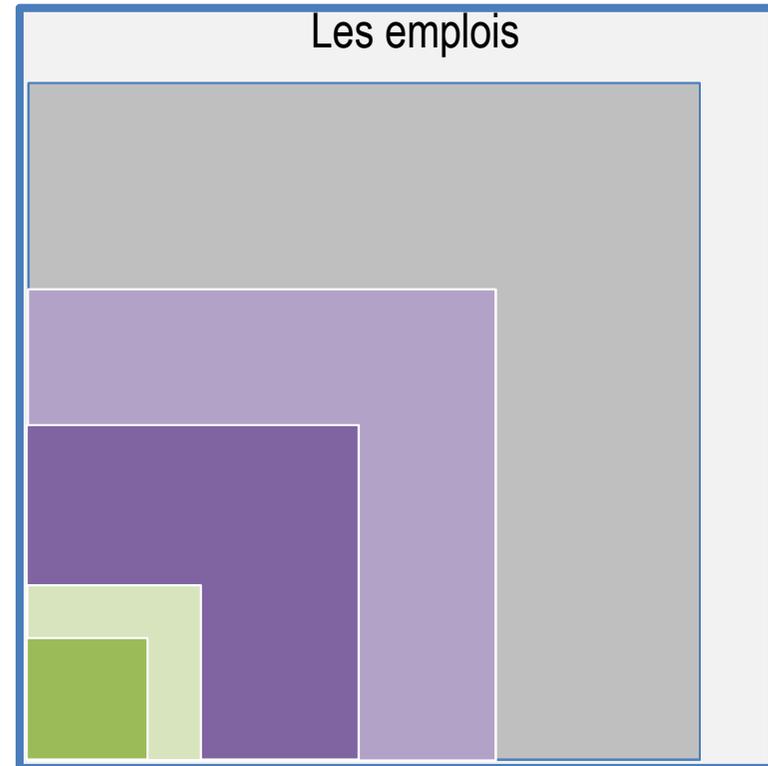
## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération

### La population



Romans : 14,85 %  
Unité urbaine de Romans : 24,55 %  
Valence : 28,98 %  
Unité urbaine de Valence : 50,10 %  
Total des 2 unités urbaines : 74,65 %

### Les emplois



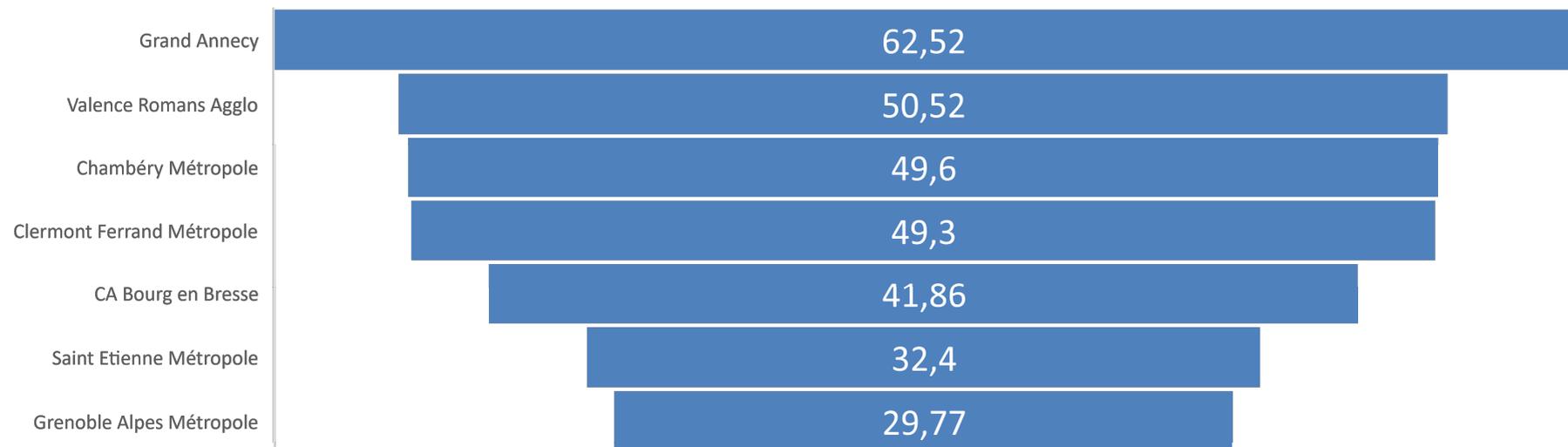
Romans : 16,26 %  
Unité urbaine de Romans : 23,41 %  
Valence : 44,12 %  
Unité urbaine de Valence : 62,45 %  
Total des 2 unités urbaines : 85,86 %



## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération

	Valence Romans Agglo	Chambéry Métropole	Grand Annecy	Métropole de Grenoble	Métropole de Clermont Ferrand	Métropole de Saint Etienne	CA Bourg en Bresse
Evolution annuelle de la population	4,96	6,16	10,00	1,12	5,76	0,88	4,32
Solde migratoire	4,03	5,19	10,00	-5,71	5,97	-2,34	4,29
Indice de jeunesse	7,52	7,60	7,77	8,60	7,27	7,60	7,36
Indicateur de concentration d'emplois	8,62	8,41	7,68	8,62	10,00	8,19	7,46
Evolution annuelle de l'emploi	7,83	3,30	10,00	-0,61	2,43	-0,96	1,65
Taux annuel de création d'entreprises	8,78	9,46	8,54	8,88	8,93	9,51	8,39
<b>Score total</b>	<b>41,74</b>	<b>40,13</b>	<b>53,99</b>	<b>20,89</b>	<b>40,37</b>	<b>22,89</b>	<b>33,47</b>

### Scoring sur les critères de dynamique démographique et de dynamique économique





## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération

consommation d'espaces NAF 2009-2020

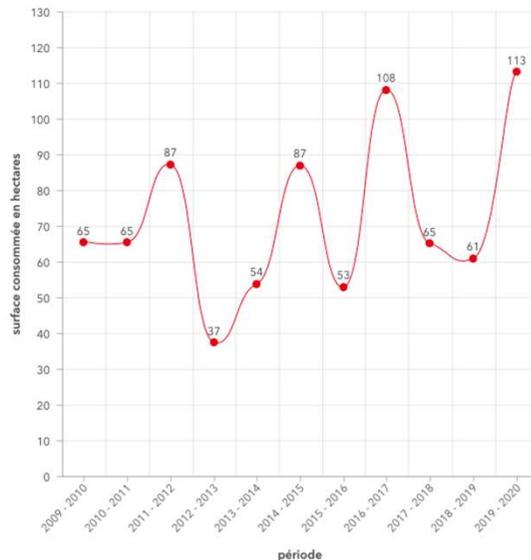
Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Départements  
Drôme

EPCI  
CA Valence Romans Agglo

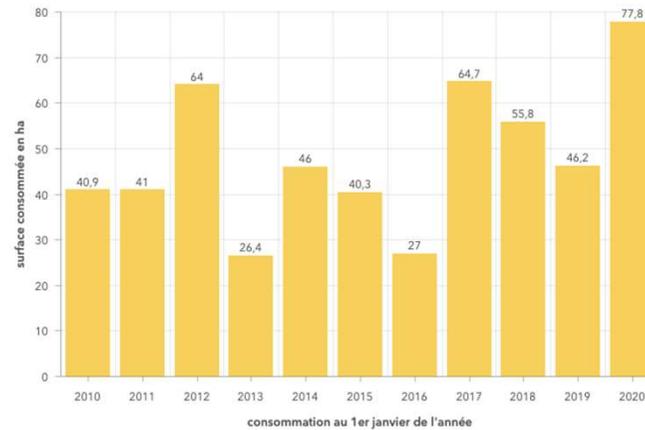
Communes  
aucune commune sélectionnée

Consommation totale\* (en hectares) entre 2009 et 2020



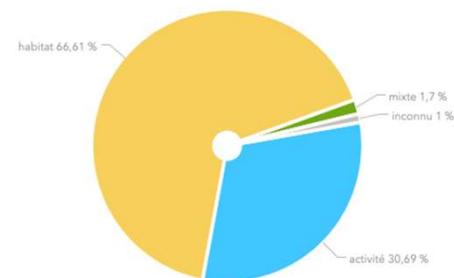
\* total = activité + habitat + mixte + inconnu

consommation d'espaces NAF (en hectares) à destination d'habitats entre 2009 et 2020



évolution vers habitat | évolution vers activités | évolution vers mixte | évolution vers inconnu

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2020



**796 ha**

Consommés entre 2009 et 2020

**339 ha**

consommés entre 2012 et 2017

2012-2017: dernier recensement disponible lors de la création de la donnée

**221,7k habitants en 2017**  
**+ 6,1k par rapport à 2012**

**99,1k ménages en 2017**  
**+ 5k par rapport à 2012**

**102,6k emplois en 2017**  
**+ 2,5k par rapport à 2012**



Données issues de l'observatoire de l'artificialisation (<https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>)



## Le diagnostic de l'attractivité de l'agglomération

- **64,62 %** de la consommation foncière de l'unité urbaine de Valence réalisée en dehors de Valence
- **58,62 %** de la consommation foncière de l'unité urbaine de Valence liée à l'emploi réalisée en dehors de Valence pour un poids de 29,34 % dans le total des emplois de l'unité urbaine
  
- **72,72 %** de la consommation foncière de l'unité urbaine de Romans réalisée en dehors de Romans
- **79,71 %** de la consommation foncière de l'unité urbaine de Romans liée à l'habitat réalisée en dehors de Romans pour un poids de 41,89 % dans le total des habitants de l'unité urbaine
  
- Une consommation foncière hors des unités urbaines responsable de **52,51 % de la consommation liée à l'habitat** pour un poids de population de 24,35 %
- Une consommation foncière hors des unités urbaines responsable de **26,16 % de la consommation liée à l'activité** pour un poids d'emploi de 14,15 %

➤ La création d'un emploi nouveau à Valence consomme **134,58 m<sup>2</sup> d'espace supplémentaire**. La création d'un emploi supplémentaire dans l'aire urbaine de Valence hors Valence en consomme **1 978,11 m<sup>2</sup>**

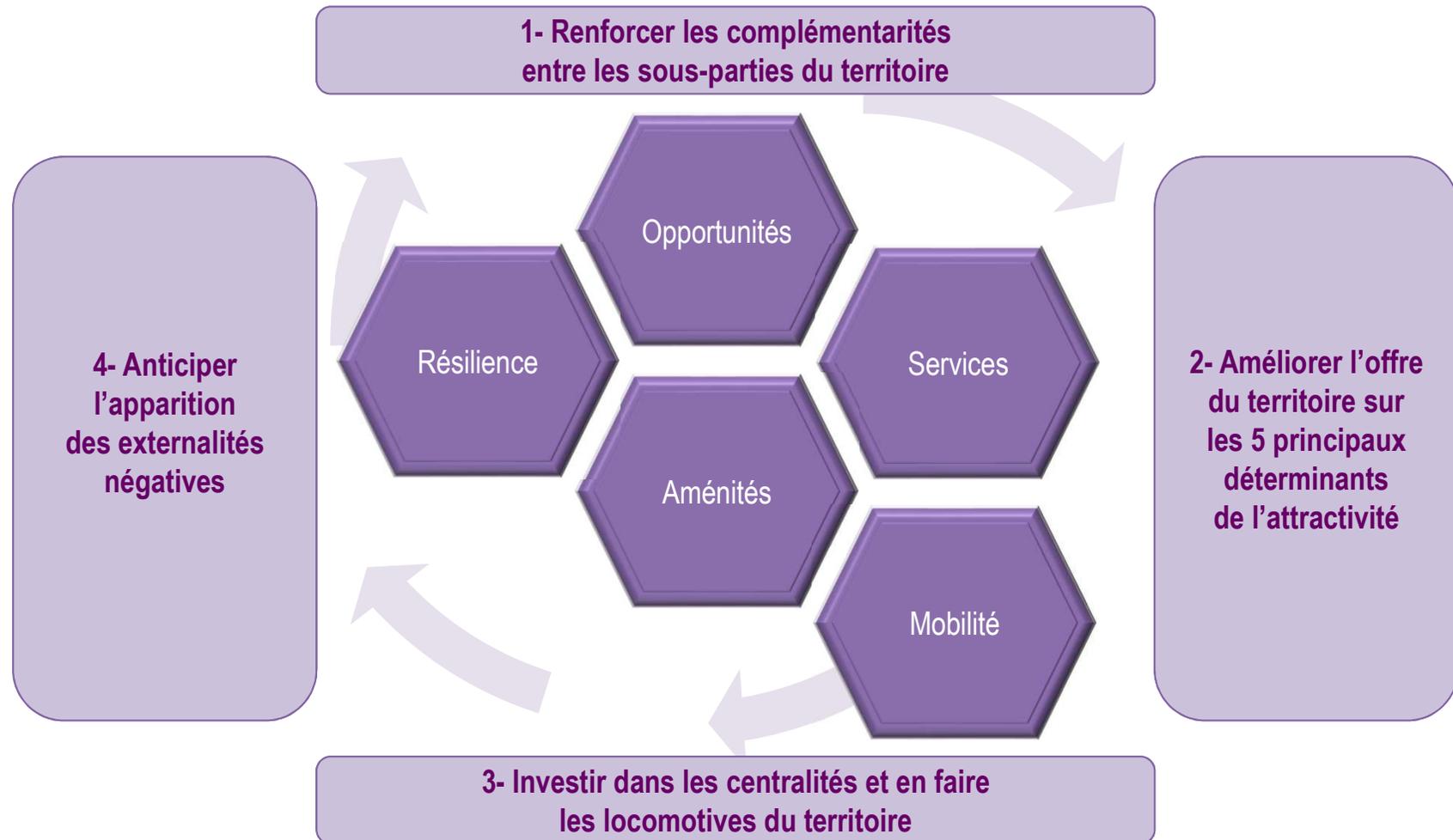
➤ La production d'un logement supplémentaire en dehors des 2 unités urbaines consomme **717,19 m<sup>2</sup> d'espace**, alors que la création d'un logement supplémentaire à Valence en consomme **76,99 m<sup>2</sup>**



# Les pistes pour une stratégie d'attractivité



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité





## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

**Axe 1- Renforcer les complémentarités entre les sous-parties du territoire** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

### Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement

- Promouvoir un nouveau modèle d'aménagement du territoire construit sur une **logique de mixité des fonction et des usages**.
- **Redéployer les fonctions dans le cœur des villes et des villages** et non dans leurs périphéries.
- Promouvoir un **aménagement des courtes distances** permettant le développement d'une mobilité qui ne soit pas uniquement dépendante de la voiture particulière.
- Améliorer le lien habitat/emploi/mobilité. Faire des **gares de centre-ville des leviers de développement du territoire** (*tertiaire, commerce, tiers-lieux...*) et considérer **les gares comme les nouvelles centralités**.
- **Développer une nouvelle approche de l'habitat** et anticiper la mise en œuvre du ZAN et du ZEN
  - **Privilégier la rénovation et la réhabilitation** à la construction neuve,
  - **Renoncer aux zones pavillonnaires comme unique modèle** de développement de l'habitat dans le périurbain et le rural.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

**Axe 1- Renforcer les complémentarités entre les sous-parties du territoire** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement

- **Développer une nouvelle approche du développement économique :**
  - **Limitier l'accès des ZE** aux activités strictement incompatibles avec l'habitat
  - **Interdire l'implantation d'activités tertiaires** en blanc en zones dédiées
  - **Stopper le développement des zones commerciales** et de loisirs en périphérie (SDUC) et le développement de l'offre commerciale autour des ronds-points
  - **Dégager des espaces économiques dans les cœurs de ville et cœurs de bourg** et autour des pôles d'échanges permettant de réimplanter de l'économie
  - Encourager le **retour des activités de services et de l'emploi public en ville** pour créer les effets d'entraînement sur les autres secteurs économiques (*restauration, commerce...*)
  - **Densifier les ZE et réhabiliter les friches économiques** afin de répondre à la rareté foncière
  - Encourager le recours au **bail à construction et au bail emphytéotique.**



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

**Axe 1- Renforcer les complémentarités entre les sous-parties du territoire** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement

Action n° 2 : doter le territoire des outils permettant de mettre en œuvre ce modèle et de supprimer les concurrences intra-territoriales

- Définir les fonctions, équipements et services correspondant à chacun des niveaux territoriaux (agglomération centrale, pôle d'équilibre, villes-relais, bassins de services...)
- Spécialiser les différents niveaux territoriaux dans une **logique de complémentarité et non de concurrence**
- Organiser un déploiement des équipements et services dans **une logique de massification** et non de dilution.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

**Axe 1- Renforcer les complémentarités entre les sous-parties du territoire** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement

Action n° 2 : doter le territoire des outils permettant de mettre en œuvre ce modèle et de supprimer les concurrences intra-territoriales

- **Mettre en œuvre les démarches de planification** permettant de limiter les concurrences intra-territoriales et de répondre à l'objectif de sobriété foncière
  - Mettre en œuvre le **PLU I H**
  - Mettre en œuvre le **SDUC**
  - Mettre en œuvre le **PLH**
  - Mettre en œuvre un **Schéma Directeur des équipements et services** complétant le SDUC
  - Mettre en œuvre le **PCAET**.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

**Axe 1- Renforcer les complémentarités entre les sous-parties du territoire** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement

Action n° 2 : doter le territoire des outils permettant de mettre en œuvre ce modèle et de supprimer les concurrences intra-territoriales

- **Mettre en œuvre les outils techniques** permettant de déployer le nouveau modèle d'aménagement
  - Créer un **EPF L** à l'échelle du département permettant d'assurer la **maîtrise foncière publique** des secteurs à enjeux
  - Développer les outils permettant le **développement du logement accessible** (*Organisme Foncier Solidaire, Bail Réel Solidaire*)
  - Développer les outils permettant de lutter contre la **vacance commerciale** (*Foncière commerciale, SEM patrimoniale, recomposition de cellules commerciales*)
  - Développer une **ingénierie communautaire à destination des communes** leur permettant de mettre en œuvre le nouveau modèle d'aménagement et de renforcer leur capacité de dialogue avec les opérateurs.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

**Axe 1- Renforcer les complémentarités entre les sous-parties du territoire** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement

Action n° 2 : doter le territoire des outils permettant de mettre en œuvre ce modèle et de supprimer les concurrences intra-territoriales

Action n° 3 : poser la question de la meilleure organisation institutionnelle au service du nouveau modèle

- Poser la question de l'opportunité de faire correspondre la **ville physique et la ville administrative** (*création de communes nouvelles sur les unités urbaines*) pour l'agglomération centrale (Valence) et le pôle d'équilibre (Romans).



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 2- Améliorer l'offre du territoire sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité

#### Action n° 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire

- **Développer une offre d'habitat singulière et diversifier l'offre de logement proposée** pour répondre à la diversité des demandes tout au long du parcours résidentiel.
- Faire de Valence-Romans Agglo **le territoire du « bien habiter »**
  - **Développer une offre diversifiée** répondant à la **diversité des attentes des ménages** et permettant de **gérer l'intégralité du parcours résidentiel**
  - Renforcer le dialogue avec les acteurs privés pour **améliorer la qualité d'usage du logement collectif** (*Charte promoteur...*)
  - Renforcer l'ingénierie publique permettant d'**inventer de nouvelles formes urbaines** répondant à l'**impératif de sobriété foncière**
  - Développer une **offre adaptée au vieillissement de la population**
  - Développer de **nouvelles offres d'habitation** répondant à la **demande et aux capacités des jeunes ménages**.
- **Anticiper les impacts de la loi Climat et Résilience** sur le développement de la vacance (interdiction à la location des logements ayant un DPE G en 2025 (7 % du parc), F en 2028 (10 % du parc) et E en 2034 (22 % du parc).



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 2- Améliorer l'offre du territoire sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité

Action n° 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire

Action n° 5 : faire de Valence-Romans Agglomération un territoire à haut niveau de services

- Faire de Valence-Romans Agglomération le **territoire de la réussite éducative**.
- Renforcer l'**offre de services à destination des familles** (*développement des places en crèches, développement du périscolaire*).
- Faire de Valence-Romans Agglomération le **territoire du « bien vieillir »** (*adaptation de la ville, offre de logement spécifique, offre de service spécifique*).
- **Améliorer l'accès des habitants des parties périurbaines et urbaines** aux équipements et services des centralités.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 2- Améliorer l'offre du territoire sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité

Action n° 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire

Action n° 5 : faire de Valence-Romans Agglomération un territoire à haut niveau de services

Action n° 6 : investir dans la qualité des espaces de vie

- Améliorer la **qualité paysagère et architecturale des parties périurbaines** du territoire.
- **Investir dans la qualité des espaces publics** et recréer de l'urbanité positive.
- Adapter les espaces publics **au vieillissement de la population**.
- Supprimer progressivement les **îlots de chaleur urbains**.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 2- Améliorer l'offre du territoire sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité

Action n° 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire

Action n° 5 : faire de Valence-Romans Agglomération un territoire à haut niveau de services

Action n° 6 : investir dans la qualité des espaces de vie

Action n° 7 : positionner Valence-Romans Agglomération comme un territoire pionnier en matière de résilience

- Préserver la **ressource en eau**, diminuer les prélèvements et calibrer le développement en fonction de la ressource.
- Améliorer les performances du territoire en matière de **qualité de l'air**.
- Augmenter la capacité du territoire à **s'adapter au réchauffement et au développement des épisodes climatiques extrêmes**.
- **Renforcer l'autonomie** énergétique et alimentaire du territoire.
- Développer un **urbanisme favorable à la biodiversité**.
- Renforcer la préservation **des paysages**.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 2- Améliorer l'offre du territoire sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité

Action n° 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire

Action n° 5 : faire de Valence-Romans Agglomération un territoire à haut niveau de services

Action n° 6 : investir dans la qualité des espaces de vie

Action n° 7 : positionner Valence-Romans Agglomération comme un territoire pionnier en matière de résilience

Action n° 8 : maintenir la dynamique économique du territoire

- **Accompagner le développement** des acteurs économiques du territoire.
- **Faciliter les Implantations nouvelles.**
- **Développer les formations** permettant de préparer les emplois de demain.
- Faire du tourisme un **levier de développement économique et d'animation du territoire.**
- Mettre en œuvre les recommandations du **Schéma directeur du tourisme** pour répondre aux 3 grands défis identifiés.



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 3- Investir dans les centralités et en faire les locomotives du territoire

#### Action n° 9 : Valence : accélérer la « gentrification » de la ville et renforcer son urbanité

- Développer une **offre de logements à destination des ménages aisés et des jeunes urbains.**
- Développer une **offre de logements permettant le retour des populations âgées en centre-ville.**
- Renforcer les **fonctions éducatives et sanitaires** : Valence, l'une des rares villes moyennes universitaires (*Logement étudiant, financement de l'Université...*).
- **Investir massivement dans la qualité de la ville et le renforcement de son urbanité.** Changer **la place de la voiture** en ville, améliorer la qualité des **espaces publics.**
- Rehausser l'ambition en matière d'**architecture, mettre en valeur les atouts de la ville.**
- Faire de Valence une **destination forte en matière de tourisme urbain.**
- **Adapter la ville au changement climatique et le développement de la nature en ville** (vers la ville-parc).



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 3- Investir dans les centralités et en faire les locomotives du territoire

Action n° 9 : Valence : accélérer la « gentrification » de la ville et renforcer son urbanité

Action n° 10 : Romans : reconstruire une attractivité résidentielle et renouer avec les fonctions historiques de ville-marché

- **Résorber la vacance du logement en hyper centre-ville.** Développer les outils et les actions permettant de conduire la politique de **revitalisation du parc de logements** (*Mise en place d'un Etablissement Public Foncier Local, Opération de Restauration Immobilière - ORI-Foncière, Etablissement Public Foncier Local, PLH ciblé, OAP PLU I, OFS...*).
- **Lutter contre la vacance du commerce en centre-ville.** Développer les outils et les actions permettant de conduire la politique de **revitalisation commerciale** (*Foncière commerciale, SEM patrimoniale, recomposition de cellules commerciales*).
- **Ne plus externaliser de fonctions génératrices de trafic** vers le cœur de ville.
- **Valoriser le patrimoine** et la qualité des espaces publics. Amorcer la **gentrification** et développer une offre de logements à destination des ménages aisés.
- Faire de Romans-sur-Isère une **destination forte en matière de tourisme urbain.**
- **Adapter la ville au changement climatique.**



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 4- Anticiper l'apparition des externalités négatives

Action n° 11 : développer une offre de logements abordables permettant de maintenir l'équilibre social et générationnel

- Développer les outils permettant de maintenir une offre de logements abordables (*Organisme Foncier Solidaire, Bail Réel Solidaire*).



## 4 axes prioritaires pour une stratégie d'attractivité

### Axe 4- Anticiper l'apparition des externalités négatives

Action n° 11 : développer une offre de logements abordables permettant de maintenir l'équilibre social et générationnel

Action n° 12 : penser une nouvelle organisation de la mobilité

- **Préserver l'offre de services ferroviaires** du territoire.
- Développer un **RER d'agglomération**.
- Promouvoir un **aménagement du territoire moins générateur de mobilité**.
- Organiser un **nouveau partage de l'espace** favorisant les nouvelles pratiques.
- **Questionner les infrastructures routières nouvelles** génératrices de flux.
- **Développer massivement les modes actifs** (plan vélo, plan de déplacement TC).
- **Anticiper les dispositions de la loi Climat et Résilience** rendant obligatoire la mise en place du ZFE-m pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.



## En résumé...

**Axe 1- Renforcer les complémentarités** et limiter la propension du territoire à se déstabiliser

Action n° 1 : mettre en œuvre un nouveau modèle d'aménagement  
Action n° 2 : doter le territoire des outils permettant de mettre en œuvre ce modèle et de supprimer les concurrences intra-territoriales  
Action n° 3 : poser la question de la meilleure organisation institutionnelle au service du nouveau modèle

**Axe 2- Améliorer l'offre du territoire** sur les 5 principaux déterminants de l'attractivité

Action n° 4 : faire de la politique de l'habitat une politique-clé de l'attractivité du territoire  
Action n° 5 : faire de Valence-Romans Agglomération un territoire à haut niveau de services  
Action n° 6 : investir dans la qualité des espaces de vie  
Action n° 7 : positionner Valence-Romans Agglomération comme un territoire pionnier en matière de résilience  
Action n° 8 : maintenir la dynamique économique du territoire

**Axe 3- Investir dans les centralités** et en faire les locomotives du territoire

Action n° 9 : Valence : accélérer la « gentrification » de la ville et renforcer son urbanité  
Action n° 10 : Romans : reconstruire une attractivité résidentielle et renouer avec les fonctions historiques de ville-marché

**Axe 4- Anticiper** l'apparition des externalités négatives

Action n° 11 : développer une offre de logements abordables permettant de maintenir l'équilibre social et générationnel  
Action n° 12 : penser une nouvelle organisation de la mobilité